
RAPPORT 2026 SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES, LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGÉS, AINSI QUE SUR LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES ABERS

Sommaire

1	INTRODUCTION	
1.1	Le cadre légal du débat d'orientation budgétaire	4
1.2	2026 : le calendrier budgétaire impacté par les élections municipales et le passage en compte financier unique	5
1.3	La poursuite de la mise en place d'outils pluriannuels	5
2	LE CADRE ÉCONOMIQUE ET FISCAL NATIONAL ET SES CONSÉQUENCES LOCALES	
2.1	Le cadre économique national	6
2.1.1	Un contexte qui continue de rendre fragile l'exercice prospective	6
2.1.2	Les prévisions pour 2025 et 2026	7
2.1.3	Conjoncture économique et recettes fiscales : la nouvelle place de la TVA dans nos recettes fiscales	8
2.1.4	L'impôt de production territorialisé survivant : la Contribution foncière des entreprises (CFE)	11
2.2	Le cadre fiscal national	12
2.2.1	La situation des finances publiques nationales et les objectifs pour 2026	12
2.2.2	Les conséquences possibles d'une éventuelle LFI 2026 pour les finances de la CCPA	15
3	NOS PRIORITÉS EN MATIÈRE DE POLITIQUES PUBLIQUES ET LEUR TRADUCTION BUDGÉTAIRE	
3.1	Politiques d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat	17
3.1.1	La Planification Urbaine : les préalables à la révision générale du PLUi	17
3.1.2	La politique de l'habitat	18
3.1.3	La vitalité des centres-bourgs et l'Opération de Revitalisation Territoriale	19
3.2	Politiques d'énergie et de climat	19
3.2.1	Mobilisation citoyenne, Automne Zéro Carbone et partenariat avec Ener'gence	19
3.2.2	Energie	20
3.2.3	Agriculture & Alimentation	20
3.2.4	Qualité de l'air	20

3.3	Systèmes d'information	21
3.3.1	Besoins sur l'infrastructure du système d'information	21
3.3.2	Besoins de matériels informatiques et de logiciels bureautiques	21
3.3.3	Prestations de services : infogérance	21
3.3.4	Besoins en télécommunication	21
3.3.5	Réalisation de documents de pilotage et accompagnement au déploiement	21
3.3.6	Règlement Général de Protection de la donnée	22
3.3.7	Besoins en matière de Système d'Information Géographique (SIG)	22
3.4	Finances, ressources humaines et marchés publics	22
3.4.1	Introduction	22
3.4.2	Le service des ressources humaines	22
3.4.3	Le service des finances, le contrôle de gestion	23
3.4.4	Le service de la commande publique	23
3.4.5	Le service guichet unique	24
3.5	Politique de développement économique	25
3.5.1	Les Zones d'activité économique	25
3.5.2	L'immobilier d'entreprises	26
3.5.3	Les aides aux entreprises	26
3.6	Grands équipements	26
3.6.1	Bretagne Très Haut Débit (BTHD)	26
3.6.2	Crématorium	26
3.6.3	Acquisitions foncières pour équipements divers	27
3.6.4	Création d'un Pôle d'accès aux droits	27
3.6.5	Gendarmeries	27
3.6.6	Le Port de l'Aber Wrac'h	27
3.7	Déchets et économie circulaire	28
3.7.1	Introduction	28
3.7.2	Orientations budgétaires 2026	29
3.7.3	Déchèteries	30
3.7.4	Autres équipements	31
3.7.5	Collecte	31
3.7.6	G4DEC	31
3.7.7	Conclusion	31
3.8	Eau et assainissement	32
3.8.1	Introduction	32
3.8.2	Disposer d'une régie forte sur le plan des ressources humaines	32
3.8.3	Le maintien en conditions opérationnelles de nos ouvrages et équipements : une nécessité	33
3.8.4	Sécurisation de l'exploitation eau et assainissement	35

3.8.5	Renforcement de la relation usagers	35
3.8.6	L'amélioration du niveau de service et l'amélioration des connaissances du patrimoine	36
3.8.7	Les grands projets eau et assainissement	36
3.8.8	Mise en place d'une stratégie pour la protection des captages prioritaires et des milieux sensibles	37
3.9	Biodiversité, environnement, mobilités, travaux, numérique	38
3.9.1	Travaux	38
3.9.2	Mobilités	40
3.9.3	Environnement – Biodiversité - GEMAPI	43
3.10	Développement touristique	46
3.10.1	Politique de communication et participation à Sensation Bretagne	46
3.10.2	Financement du schéma communautaire de développement touristique	46
3.10.3	Fonctionnement de l'Office de tourisme : subvention et loyers	47
3.10.4	Remise en état de la salle de veille du Grand phare	49
3.10.5	Maintenance de l'Île Vierge	50
3.11	Politique de solidarités et relations au bloc local	50
3.11.1	L'espace France Services Travail du Pays des Abers	50
3.11.2	La Coopération Territoriale	51
3.11.3	Gestion des aires d'accueil des gens du voyage	51
3.11.4	Gestion des logements d'insertion	51
3.11.5	Le Contrat Local de Santé	51
3.11.6	Les Partenariats	51
3.12	Communication	52
3.12.1	Stratégie de communication – développement et déploiement	52
3.12.2	Les animations communautaires	52

4 L'ÉVOLUTION DES MASSES BUDGÉTAIRES EN 2026

4.1	Budget général	54
4.1.1	Section de fonctionnement	54
4.1.2	Section d'investissement	60
4.1.3	Perspectives pluriannuelles	61
4.2	Budget annexe déchets et économie circulaire	62
4.2.1	Section de fonctionnement	62
4.2.2	Section d'investissement	64
4.2.3	Perspectives pluriannuelles	64

4.3	Budget annexe G4DEC	65
4.4	Budget annexe eau	65
4.4.1	La section de fonctionnement	65
4.4.2	La section d'investissement	67
4.4.3	Perspectives pluriannuelles	69
4.5	Budget annexe de l'assainissement	70
4.5.1	La section de fonctionnement	70
4.5.2	La section d'investissement	71
4.5.3	Perspectives pluriannuelles	71
4.6	Budget annexe Mouillages de l'Aber Benoit	72
4.6.1	Section de fonctionnement	72
4.6.2	Section d'investissement	73
4.7	Budget annexe ZAE	74

5 ENDETTEMENT ET BESOIN DE FINANCEMENT

5.1	Encours des dettes et capacités de remboursement	75
5.2	Les plans d'extinction des dettes actuelles	76
5.2.1	Budget général	76
5.2.2	Budget annexe Déchets et économie circulaire	76
5.2.3	Budget annexe Eau	77
5.2.4	Budget annexe Assainissement	77
5.2.5	Budget annexe Mouillages de l'Aber Benoit	78
5.2.6	Budget annexe ZAE	78
5.3	L'évolution des annuités de la dette	79
5.3.1	Budget général	79
5.3.2	Budget DEC	80
5.3.3	Budget eau	81
5.3.4	Budget assainissement	82
5.4	Les besoins de financement prévisionnels	83

1 INTRODUCTION

1.1 LE CADRE LÉGAL DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif au débat d'orientation budgétaire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Le texte de cet article précise :

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

L'article L5211-36 du CGCT applique aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants les mêmes obligations que celles des communes de plus de 10 000 habitants :

Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale.

Toutefois, les articles L. 2312-1 et L. 2313-1 ne s'appliquent qu'aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires prévu au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L. 2312-1. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP 2018-2022) du 22 janvier 2018 ajoute de nouvelles obligations :

I. - Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II. - A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

1.2 2026 : LE CALENDRIER BUDGÉTAIRE IMPACTÉ PAR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET LE PASSAGE EN COMPTE FINANCIER UNIQUE

En raison des élections municipales du 15 mars 2026 et du souhait d'adopter le budget primitif 2026 avant cette échéance, le Débat sur les orientations budgétaires 2026 (DOB 2026) aura lieu un mois plus tôt que ces cinq dernières années, le 29 janvier 2026. Par conséquent, le Rapport sur les orientations budgétaires 2026 (ROB 2026) s'appuiera sur des résultats comptables 2025 particulièrement provisoires mais plus généralement le passage en compte financier unique (CFU) a rendu impossible l'adoption des comptes de l'année (N-1) avant la fin du mois de mars de l'année (N), comme a démontré la séquence budgétaire 2025. La deuxième conséquence des élections municipales est donc de repousser l'adoption du CFU au début du mandat suivant, le 25 juin 2026.

1.3 LA POURSUITE DE LA MISE EN PLACE D'OUTILS PLURIANNUELS

Le travail se poursuit sur la mise en place de perspectives pluriannuelles. Plusieurs facteurs permettent cela :

- Le travail rétro-prospectif concernant les finances de l'EPCI sur la période 2014-2026 accompli à l'automne 2020 avec Ressources Consultants Finances (RCF) a été consolidé par l'acquisition de leurs logiciels Regards (budget général) et Profils (budgets annexes), maintenant disponibles en « full-web ». Cet achat permet au Pôle ressources et moyens de mettre à jour la partie prospective du travail en y intégrant les évolutions des hypothèses concernant le contexte national et son impact notamment sur nos recettes fiscales ainsi que les décisions financières prises par le Conseil concernant le fonctionnement et l'investissement.
- L'adoption de plusieurs documents et délibérations stratégiques en 2021 (stratégie déchets, projet de territoire, schémas communautaires de développement économique et touristique), suivie de la mise en place des Schémas directeurs eau potable, assainissement et mobilités actives communautaires en 2022 et de l'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial en juin 2023 ont permis progressivement l'élaboration de plans pluriannuels d'investissement pour l'ensemble des budgets à l'exception du budget annexe des mouillages de l'Aber Benoît dont le montant de la section d'investissement est faible.
- La recommandation 9 du Rapport de la Chambre régionale des comptes sur les exercices 2019-2024 invite la CCPA à « Adopter un plan pluriannuel d'investissement (PPI) quinquennal par budget identifiant les moyens permettant de s'assurer de sa viabilité financière. » Les PPI des quatre budgets principaux ainsi que les scénarios financiers expliquant leur financement avaient été présentés dans le ROB 2025 sans être formellement adoptés lors du DOB. À la suite de la réception du Rapport, leur adoption a eu lieu lors du conseil communautaire du 27 juin 2025. Dorénavant ils seront adoptés annuellement dans la séance du conseil communautaire où est inscrit le DOB.

2 LE CADRE ÉCONOMIQUE ET FISCAL NATIONAL ET SES CONSÉQUENCES LOCALES

2.1 LE CADRE ÉCONOMIQUE NATIONAL

2.1.1 UN CONTEXTE QUI CONTINUE DE RENDRE FRAGILE L'EXERCICE PROSPECTIVE

L'incertitude est devenue une constante des années 2020. Joseph Stiglitz a récemment résumé sa version 2025 ainsi, avant même l'intervention des États-Unis en Venezuela :

Il est presque devenu habituel de terminer chaque année en parlant de « polycrise » et en reconnaissant la difficulté d'anticiper un avenir qui semble lourd de risques de nouvelles guerres, de pandémies, de crises financières et de catastrophes climatiques. Pourtant, 2025 a ajouté un ingrédient particulièrement toxique à ce mélange : le retour à la Maison Blanche de Donald Trump, dont les politiques erratiques et illégales ont déjà bouleversé l'ère de la mondialisation d'après-guerre.¹

La variante française de cette « polycrise » mondiale doit aussi intégrer la forte instabilité gouvernementale qui caractérise le pays depuis la dissolution de l'assemblée nationale en juin 2024 et la disparition du fait majoritaire. Pour la deuxième année de suite, il faut commencer la rédaction du rapport d'orientation budgétaire en l'absence d'une loi de finances pour l'année qui s'ouvre et aussi de perspectives quant aux compromis qui pourraient permettre son adoption éventuelle dans les mois qui viennent.

La Banque de France a fait le choix d'intégrer les hypothèses initiales du PLF 2026 dans ses prévisions de décembre 2025, en argumentant qu'une éventuelle LFI 2026 pratiquant une moindre consolidation budgétaire verrait ses effets positifs pour la croissance annulés par le renforcement des pratiques attentistes des acteurs économiques devant l'évolution non-maîtrisée des finances publiques.

Nos nouvelles projections macroéconomiques ont été arrêtées début décembre dans un contexte national d'incertitude élevée. La discussion budgétaire étant encore en cours, elles s'appuient, comme l'an dernier, sur une hypothèse conventionnelle, fondée pour 2026 sur les projets de loi de finances initiaux (PLF et PLFSS) du Gouvernement. Une consolidation budgétaire moindre que celle des projets initiaux n'entraînerait pas pour autant un surplus de croissance, car l'incertitude fiscale prolongée se traduirait par des comportements des ménages et des entreprises toujours plus attentistes.²

À l'échelle beaucoup moins macroéconomique de la CCPA, une « hypothèse conventionnelle » similaire peut être adoptée mais pour des raisons plus prosaïques. L'endettement de la France (3 482 milliards d'euros fin septembre 2025 ou 117,4% du PIB) et la rapidité de sa détérioration (plus 65,9 milliards d'euros pendant le troisième trimestre 2025) sont tels que l'imposition d'une nouvelle contribution des collectivités au redressement des comptes publics semble inévitable. Par ailleurs, les mesures figurant dans le PLF 2026 sont assez conformes à celles préconisées par la Cour des comptes, qui critique, depuis un certain temps, la « générosité » des diverses formes de compensation fiscale mises en place pour compenser la disparition des recettes de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ou la division par deux de la valeur des bases fiscales des entreprises industrielles utilisées pour calculer le montant de leur taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de leur cotisation foncière des entreprises (CFE).

¹ Joseph Stiglitz, *Donald Trump tire une balle dans le pied de l'économie américaine*, Le Monde, 27 décembre 2025.

² Banque de France, *Projections macroéconomiques France*, 18 décembre 2025, p1.

2.1.2 LES PRÉVISIONS POUR 2025 ET 2026

Les points clés des prévisions de décembre 2025 de la Banque de France sont les suivants :

POINTS CLÉS DES PROJECTIONS FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2024	2025	2026	2027	2028
PIB réel	1,1 0,0	0,9 (0,8) 0,2 (0,1)	1,0 0,1	1,0 - 0,1	1,1 -
IPCH	2,3 0,0	0,9 - 0,1	1,3 0,0	1,3 - 0,5	1,8 -
IPCH hors énergie et alimentation	2,3 0,0	1,6 - 0,1	1,6 0,0	1,6 0,0	1,7 -
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,4 0,0	7,6 0,1	7,8 0,2	7,6 0,2	7,4 -

Pour 2025, la projection de croissance du PIB réel est indiquée sur la base des dernières informations disponibles (enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France publiée le 9 décembre 2025). Le chiffre entre parenthèses correspond à la projection réalisée pour l'Eurosystème et finalisée le 3 décembre 2025, avant la publication de l'enquête mensuelle de décembre.

sources: Insee pour 2024 (comptes nationaux trimestriels du 28 novembre 2023), projections Banque de France sur fond vert.

3

Les points principaux qui émergent de ce scénario sont :

- Une croissance qui se stabilise autour de 1%, un niveau historiquement faible. Derrière la stabilité se cachent quelques variations significatives : une contribution négative du commerce extérieur en 2025 qui redevient légèrement positif à partir de 2026 ; une importante variation positive des stocks en 2025 qui disparaît par la suite ; à partir de 2026, la consommation privée et l'investissement privé recommencent à apporter une contribution positive mais la commande publique s'efface du tableau.
- La décélération de l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH), après le pic à 5,7% en 2023. La baisse est aidée par celle du prix de l'énergie, l'IPCH hors énergie et alimentation porté par l'évolution du prix des services restant supérieur à l'IPCH, mais inférieur aux 2% visés par la Banque européenne.

³ Ibid., p1.

2.1.3 CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET RECETTES FISCALES : LA NOUVELLE PLACE DE LA TVA DANS NOS RECETTES FISCALES

2.1.3.1 La fraction de TVA remplaçant la THRP

Le remplacement de la THRP par une fraction de la TVA nette nationale, en 2021, a considérablement renforcé le lien entre les recettes fiscales des EPCI et le niveau d'activité économique, qui, historiquement, découlait principalement de la taxe professionnelle et ensuite de son remplacement, la Contribution économique territoriale (CET), payée par les entreprises actives sur leurs territoires. Le remplacement, en 2023, de l'une des deux composantes de celle-ci, la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), par une deuxième forme de compensation financée par la TVA nette nationale fait en sorte qu'aujourd'hui presque les deux tiers des recettes fiscales de la CCPA sont fournis par cette même taxe indirecte nationale assise sur l'évolution de la consommation des ménages et de l'investissement.⁴

Lors du remplacement du THRP par une fraction de la TVA nette nationale, celle-ci avait la réputation d'être une recette fiscale dont l'évolution dans le moyen terme était très régulière, correspondant à la croissance réelle de l'économie plus l'inflation. Depuis 2021, cependant, le ministère des Finances a rencontré beaucoup de difficultés dans ses prévisions et la TVA nette nationale a connu une quasi-stagnation en 2024 et 2025 malgré les 2% de croissance du PIB et les 3,2% d'inflation sur la même période :

TVA nette nationale Md€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TVA NETTE PRÉVISIONNELLE (septembre (n-1))	179,2	192,1	215,0	219,7	216,2	215,4
TVA NETTE RÉVISÉE (septembre (n))	180,7	204,6	210,2	210,1	210,0	
TVA NETTE DÉFINITIVE (janvier n+1)	186,7	202,7	208,4	210,7		

Dans un premier temps (2022 à 2024), où la fraction de TVA était calculée par rapport à la TVA nette nationale de l'année (n), les problèmes de prévision avaient introduit un nouveau degré d'incertitude concernant le niveau exact probable de nos recettes fiscales annuelles, qui incluait un risque de détérioration en cours d'année auquel nous n'étions pas accoutumés. Depuis le changement d'année de référence à (n-1) par la LFI 2025, cette incertitude en cours d'année a disparu nous laissant face à la triste réalité de la stagnation de notre recette fiscale principale :

CCPA TVA compensation THRP K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
TVA NETTE PRÉVISIONNELLE		5 120	5 731	5 856		- 5 764	- 5 731
TVA NETTE RÉVISÉE		5 453	5 602	5 601		- 5 587	
TVA NETTE DÉFINITIVE	4 971	5 403	5 554	5 616	5 616		

La difficulté prévisionnelle, cependant, reste entière dans le cadre d'une démarche prospective pluriannuelle comme indique le niveau d'écart (177 K€) entre les deux premières prévisions pour notre recette 2026, basée sur la recette nationale 2025, établies à un an d'écart en septembre 2024 et septembre 2025.⁵

⁴ En moyenne récente, la TVA repose pour environ trois cinquièmes sur les dépenses de consommation des ménages et, pour le reste, sur l'investissement (notamment celui des ménages et des administrations publiques) et les consommations intermédiaires non déductibles (pour un cinquième chacun environ). Annexe au PLF 2025, Évaluations des voies et des moyens, Tome 1, Recettes, p28.

⁵ Pour rappel, en 2021 le montant de la TVA versée en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) était la somme de la recette 2020 THRP et des compensations fiscales correspondantes versées en 2020. Son montant a donné lieu au calcul d'une fraction de la TVA nette nationale qui nous revient de droit chaque année : recette TVA nette CCPA 2021 / produit national TVA nette 2021 = 0,0026656028 %. Pour une analyse des raisons de l'imprévisibilité des recettes TVA voir CCPA, ROB 2025, p8-9.

2.1.3.2 La TVA en compensation de la CVAE

Depuis 2023 nous recevons aussi un deuxième montant de TVA, cette fois-ci en remplacement du produit de la Contribution des entreprises sur la valeur ajoutée (CVAE). La notion de « fraction de TVA » stricto sensu est ici applicable simplement au niveau national. Elle a été établie par le ratio suivant : moyenne des produits de CVAE encaissée entre 2020 et 2023 / produit national de la TVA nette définitive 2022. En prenant en compte uniquement le bloc communal (EPCI et quelques communes) qui nous concerne directement, la fraction est de 2,6160 % (5 303 M€ / 202 717 M€). Comme pour la TVA THRP, cette fraction était appliquée en 2023 et 2024 à la recette TVA nette définitive de l'année (n) avant de basculer sur (n-1) à partir de 2025.

Le montant qui découle de l'application de cette fraction est par la suite divisé en deux parties : la TVA dite socle (le montant équivalent à la moyenne des produits de CVAE encaissée entre 2020 et 2023), que la LFI 2024 a établie comme un minimum garanti du niveau de compensation de chaque EPCI, et la TVA dite dynamique, qui est égale au montant de la TVA nette année (n) multiplié par la fraction nationale moins la somme des TVA dites socle.

Le versement de la TVA dynamique passe par le Fonds national de l'attractivité économique des territoires (FNAET) auquel la totalité de la TVA dynamique est versée dans un premier temps. La LFI 2023 avait indiqué qu'elle est ensuite répartie « afin de tenir compte du dynamisme de leurs territoires respectifs selon des modalités définies par décret » (art.55). Le décret d'application est sorti en novembre 2023 et il a fixé la clé de répartition entre les EPCI, à partir de 2025, de la manière suivante :

A compter de 2025, la part du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée affectée au fonds national de l'attractivité économique des territoires est répartie entre les collectivités bénéficiaires mentionnées à l'article 1er au prorata, pour le tiers, des valeurs locatives des immobilisations imposables à la cotisation foncière des entreprises établies au 1er janvier de l'année qui précède celle de la répartition et, pour les deux tiers, des effectifs salariés employés l'année qui précède celle de la répartition par les établissements. Ces effectifs sont déterminés à partir des données mensuelles moyennées sur l'année de la déclaration sociale nominative mentionnée à l'article L. 133-5-3 du code de la sécurité sociale. ⁶

La répartition « un tiers selon les bases de la CFE et deux tiers selon les effectifs présents » était classique. Elle constituait déjà les modalités de répartition de la CVAE entre les territoires et elle avait déjà été mise en œuvre de façon pragmatique en 2023 et 2024 pour la répartition de la TVA dynamique compensation CVAE. En revanche, la détermination des effectifs salariés employés par référence à la déclaration sociale nominative au lieu d'un formulaire 1330-CVAE-SD était une innovation importante, qui avait déjà été préconisé en 2014 par l'IGF et l'IGA.

Dans un deuxième rapport de mai 2023, resté confidentiel jusqu'en février 2024, l'IGF avait chiffré l'impact de ce changement qui mettrait fin à la tendance des sociétés multi-établissements de surestimer les chiffres des sièges sociaux implantés, en général, dans les métropoles, au désavantage de l'importance relative des effectifs déclarés pour les établissements implantés dans d'autres territoires :

L'utilisation de la DSN en remplacement de la déclaration 1330 entraînera des "variations" qui, dans la majorité des cas seront favorables aux intercommunalités à fiscalité propre. Selon les scénarios, entre 858 et 879 d'entre elles seront "gagnantes" (avec un gain moyen de l'ordre de 60.000 euros), évaluaient les inspections de l'État, sur la base d'une estimation à 322 millions d'euros du montant du FNAET pour 2023. Le nombre de "perdantes" étant, lui, évalué entre 259 et 280, avec des "pertes moyennes" évaluées entre 221.000 et 250.000 euros. ⁷

Le ROB 2025 indiquait qu'il était probable que la CCPA se retrouverait parmi les bénéficiaires de ces variations. Les chiffres pour 2025 confirment cette analyse. Avec le changement d'année de référence pour le calcul en 2025, induisant l'utilisation deux fois suite des données TVA nationales de 2024, sans changement de mode de répartition du FNAET nous aurions sans doute bénéficié d'une TVA dynamique stable. En prenant en compte la vraie répartition des effectifs salariés sur le territoire national, notre TVA dynamique augmente de 50%, augmentation qui correspond, en effet, selon les calculs de RCF à une augmentation de 50% de notre fraction du FNAET, qui passe de 0,024 % à 0,036%.

⁶ Décret n° 2023-1101 du 27 novembre 2023 pris en application de l'article 55 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023

⁷ Idem

CCPA TVA compensation CVAE K€	2023	2024	2025	2026	2027
TVA SOCLE	1 369	1 369	1 369	1 369	1 369
TVA DYNAMIQUE	40	50	75	64	115
TVA COMPENSATION CVAE TOTALE	1 409	1 420	1 444	1 434	1 484

C'est parmi les seules bonne nouvelles fiscales de 2025 mais son impact financier absolu est, hélas, faible, car l'idée de TVA socle a figé la répartition de la partie historique de la compensation TVA tandis que la stagnation de la TVA nette nationale a produit un FNAET de faible dimension (208 M€ en 2024 et 2025), qui, par définition, en 2026 concentrera sur lui toute la baisse de la recette TVA nette nationale actuellement prévue en 2025. C'est pourquoi il est estimé qu'avec un pourcentage stable du Fonds en 2026 et les années qui suivent, notre TVA dynamique baissera de 11 K€ en 2026 avant de rebondir en 2027 en raison du redémarrage de la croissance de la recette TVA nette nationale prévue en 2026 (+ 2,6%).

2.1.3.3 Les compensations fiscales nettes et l'impact sur l'année budgétaire

Vu le changement d'année de référence pour le calcul des compensations TVA avec le passage en (n-1) à partir de 2025 et la simplification très bienvenue que cela induira à partir de 2026, jusqu'ici les montants ont été présentés dans ce ROB selon l'année de TVA nette nationale de référence. Le système en cours jusqu'à 2024, cependant, produisait des modifications des montants versés en (n+1) une fois connue la recette définitive de (n). Le dernier CFU risquant d'être impacté par ce système infernal sera celui de 2025.

Le tableau suivant indique les montants nets vraiment inscrits dans les comptes administratifs :

€	2021	2022	2023	2024	2025
TVA compensation THRP définitive (n-1)					5 616 022
TVA compensation THRP révisée	4 970 624	5 460 047	5 602 626	5 600 982	
Versement/reversement			-50 148	-48 815	+15 040
Total net	4 970 624	5 460 047	5 552 478	5 552 167	5 631 062
Évolution annuelle %		+ 9,84%	+1,69%	-0,01%	+1,42%
TVA comensation CVAE définitive (n-1)					1 443 901
TVA compensation CVAE révisée			1 422 411	1 415 993	
Versement/reversement				-13 014	+3 554
Total net	1 252 334	1 342 806	1 422 411	1 402 979	1 447 455
Évolution annuelle %		+7,22%	+7,4%	-2,73%	+3,17%
TOTAL TVA COMPENSATION NETTE	6 222 958	6 802 853	6 974 889	6 955 146	7 078 517
Évolution annuelle %		+9,32 %	+2,53%	-0,28 %	+1,77%

Il n'est pas sans intérêt pour mieux comprendre le résultat budgétaire de 2025. La recette nette de 2024 avait été particulièrement handicapée par les surévaluations des recettes 2023 qui ont produit des reversements de 62 K€ en cours d'année. La recette nette de 2025, en revanche, a bénéficié, des légères sous-évaluations des recettes 2024 à hauteur de 19 K€. Couplé avec l'impact de l'augmentation de la TVA dynamique compensation CVAE, ces modifications contrastées expliquent en grande partie comment malgré la prise en compte de la même année de recette TVA nette nationale, celle de 2024, le budget général de la CCPA aura bénéficié d'un ballon d'oxygène de 123 K€ en 2025.

L'ironie est grande ! Pour le gouvernement le changement d'année de référence devait confisquer à son avantage une année de croissance de la TVA nette nationale. Au lieu de cela, le changement a protégé pendant un an les collectivités de la baisse de la TVA nette nationale prévue aujourd'hui en 2025 et de surcroît l'État a dû régler ses dettes concernant les recettes définitives de 2024, ce qu'il a fait sournoisement sans la moindre communication à ce sujet !

2.1.4 L'IMPÔT DE PRODUCTION TERRITORIALISÉ SURVIVANT : LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)

Reste comme « impôt de production » territorialisé la Contribution foncière des entreprises (CFE). La CFE a subi une réforme en 2021 : la valeur locative des établissements industriels prise en compte pour cette taxe a été divisée par deux, l'État fournissant le manque à gagner pour les EPCI par le mécanisme des compensations fiscales.

Deux tendances actuelles liées à cet impôt ne nous sont pas favorables :

- Nous sommes d'abord obligés de constater une décélération du taux d'évolution physique de nos bases nettes, qui est passé de 5% en 2023, à 3,6% en 2024 et à 1,4% en 2025. Vu notre politique active d'aménagement de foncier économique pour accueillir de nouvelles entreprises sur notre territoire, nous avons opté dans nos prévisions pour un retour sur trois ans (2026 1,9%, 2027 2,6%, 2028 3,5%) à un taux d'évolution de croisière de 3,5% par an. Cela laisse prévoir un passage de la recette de 1 694 K€ en 2025 à 1 741 K€ en 2026, une augmentation de 47 K€.
- Le gouvernement dans son PLF 2026 souhaite aussi revenir sur son engagement à compenser intégralement la réforme de 2021. Le prélèvement sur recettes de l'État (PSR) correspondant est affiché en baisse de 789 M€ par rapport à la LFI 2025 ou de 25%. Cette réduction des compensations est justifiée de la manière suivante :

*Mis en œuvre sous la forme d'un prélèvement sur les recettes de l'État, le coût de ce mécanisme a connu, depuis son instauration, une progression très dynamique. Entre 2021 et 2024, son montant a crû de près de 800 M€, soit une augmentation supérieure à 22 % en trois exercices budgétaires. L'exécution pour l'année 2024 s'est ainsi élevée à 4 317 M€, répartis entre la compensation de TFPB (2,3 Md€) et de CFE (2 Md€). Ce dynamisme trouve son origine, à titre principal, dans la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Le dispositif proposé de maîtrise de la dynamique du PSR tend à ramener la compensation au niveau qui était le sien en 2021. Il présente, en outre, une dimension fortement péréquatrice, dans la mesure où cette moindre compensation s'opère proportionnellement à la répartition de la fiscalité perçue, ciblant ainsi prioritairement les entités du bloc communal dotées des bases industrielles — et, partant, des ressources fiscales — les plus élevées.*⁸

Une telle mesure baisserait les compensations reçues par la CCPA de 160 K€.⁹

⁸ PLF 2026, art.31 exposé des motifs, p144.

⁹ Techniquement ces compensations couvrent aussi l'impact de la réforme de 2021 sur notre recette TFPB mais comme notre taux de TFPB est extrêmement faible (0,2%), l'enjeu essentiel pour la CCPA est le niveau de compensation de la CFE.

2.2 LE CADRE FISCAL NATIONAL

2.2.1 LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES NATIONALES ET LES OBJECTIFS POUR 2026

2.2.1.1 2021-2024 : le rôle des collectivités locales dans les déficits nationaux

La France a connu deux années de dérapage budgétaire en 2023 et 2024 avec des déficits de 5,4% et 5,8% du PIB qui dépassaient largement les prévisions budgétaires. Comme le contexte macroéconomique pendant cette période était en cours de normalisation après le COVID, ces dérives étaient particulièrement inquiétantes.

En raison du cycle électoral de l'investissement, les Administrations publiques locales (APUL) ont contribué modestement à cette dégradation : leur obligation de présenter des sections de fonctionnement en équilibre continue de rendre leur contribution mineure par rapport aux Administrations publiques centrales (APUC). Le solde des APUL est passé de 0% du PIB en 2021 (-0,9 Md€) à -0,6 % (-16,7 Md€) en 2024. Ce dernier montant constituait 9,8 % du déficit total de 169,7 Md€. Une fois retirés les Organismes divers d'administration locale (ODAL) de la catégorie des APUL, les collectivités locales stricto sensu n'ont affiché un déficit que de 0,4% du PIB (-11,4 Md€) ou de 6,7% du déficit total.

À l'intérieur des collectivités locales, le bloc local (communes et EPCI) a été particulièrement vertueux, son solde passant de +4,8 Md€ en 2021 à simplement -2,6 Md€ en 2024 ou 1,5% du déficit total. Le bloc local reçoit 58% des recettes des collectivités (une mesure de son importance globale) mais son déficit 2024 ne représente que 23% de celui des collectivités. Cette détérioration du solde de 7,6 Md€ entre 2021 et 2024 est surtout le résultat d'une augmentation du volume annuel de l'investissement de 12 Md€ ou de 30% entre 2021 et 2024, qui n'a été financé que pour un tiers par l'augmentation de l'épargne brute et des recettes d'investissement, d'où le besoin de financement correspondant au solde négatif.

Enfin, l'encours de la dette du bloc communal a augmenté seulement de 6 Md€ entre 2021 et 2024, passant de 119 Md€ à 125 Md€ ou 3,8% d'une dette nationale de 3 305 Md€ fin 2024.

2.2.1.2 Les lois de finances 2025 et les collectivités

Les chiffres définitifs pour 2024 concernant les collectivités locales relativisent considérablement les accusations de déstabilisation des finances publiques lancées contre les collectivités à l'automne 2024 mais elles ont joué le rôle souhaité par les accusateurs : légitimer une nouvelle contribution des collectivités au redressement des finances publiques.

L'adoption des lois de finances 2025 a été très laborieuse. Le processus et ses conséquences pour les collectivités peuvent être résumés ainsi :

1 Prétextant la dégradation du solde général de la sécurité sociale en 2024 (-18 Md€), l'article 11 du PLFSS 2025 faisait mention d'une augmentation de la contribution des employeurs à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). La nature de cette hausse était précisée dans l'annexe *Rapport décrivant les prévisions de recettes et les objectifs de dépenses par branche des régimes obligatoires de base et du régime général, les prévisions de recettes et de dépenses des organismes concourant au financement de ces régimes ainsi que l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie pour les années 2025 à 2028*.¹⁰ Il s'agissait de trois hausses successives de quatre points de cotisation sur les trois années 2025-2027, une hausse totale équivalente à une augmentation de 37,9% vu la cotisation 2024 de 31,65 points.

Ce texte fut rejeté le 4 décembre 2024 à la suite de l'adoption d'une motion de censure du gouvernement Barnier, nécessitant sa démission, après l'utilisation du dispositif constitutionnel dit 49.3 pour essayer de faire adopter sans vote le PLFSS 2025 en première lecture à l'Assemblée nationale. Avant cet accident législatif, cependant, le gouvernement avait accepté, lors du congrès des maires, d'étaler sur un an de plus la hausse de douze points de cotisation, ce qui voulait dire une hausse de trois points sur quatre années successives (2025-2028). C'est ce dispositif qui a finalement été mis en place par décret en date du 31 janvier 2025 par le gouvernement Bayrou.

¹⁰ L'article 14 du PLFSS prévoyait l'approbation explicite du rapport en annexe. Finalement le décret mettant en place les augmentations de cotisation est sorti avant l'adoption du PLFSS que le gouvernement Bayrou a dû réintroduire devant le Parlement.

2 Le deuxième texte, le PLF 2025, prévoyait une deuxième contribution des collectivités à la réduction du déficit public de 5,0 Md€ composé de trois dispositifs :

- La création d'un fonds de réserve de 3 Md€ alimenté par des contributions conséquentes de la part des 441 plus grandes collectivités locales ;
- Le changement de la méthode de calcul des compensations TVA en adoptant comme année de référence l'année (n-1) au lieu de l'année (n), ce qui revenait à un gel des recettes 2025 à leur niveau de 2024, une économie estimée à 1,2 Md€.
- Le changement du taux de remboursement de la TVA, qui devait passer du taux actuel de 16,404% du TTC (équivalent à un remboursement de 19,68 % des 20% de TVA) à un taux, à partir de 2025, de 14,85% du TTC (équivalent à un remboursement de 17,82% des 20% de TVA), baisse qui devait être couplée à la fin du FCTVA pour certaines dépenses de fonctionnement pour une économie globale de 800 000€

Lors de l'arrivée du PLF 2025 au Sénat en novembre 2024, cette ponction sur les ressources des collectivités locales a été ramenée à 2,2 Md€ composée de deux dispositifs :

- Le même changement de la méthode de calcul des compensations TVA (économie de 1,2 Md€)
- Le fonds de réserve redimensionné à 1 Md€ et repensé comme un Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) auquel contribueraient environ 2000 collectivités, à qui 90% de l'argent prélevé serait restitué sur une période de trois ans.

Ce compromis a reçu le soutien du gouvernement Bayrou et figure dans la LFI 2025 promulguée le 15 février 2025.

3 Enfin, il est aussi à noter que le Fonds vert, qui avait brièvement été doté de 2,5 Md€ en 2024, avant l'annulation de crédits au printemps 2024, a été réduit en 2025 à 1,15 Md€. La Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a perdu aussi 145 000 € de crédits, utilisés par l'État pour abonder le montant global des DGF, un transfert qui correspondait à la moitié de l'augmentation de 290 K€ de la péréquation entre communes à travers la DSU (+ 140 M€) et la DSR (+150 M€).¹¹

La communication du gouvernement a été centrée sur la ponction de 2,2 Md€ mais en prenant compte l'ensemble des dispositions (DILICO, TVA, CNRACL, absence de prise en compte de l'inflation pour le montant des DGF, dotations d'investissement etc.), l'AMF a chiffré l'effort imposé aux collectivités locales à 6 Md€.

2.2.1.3 L'exercice 2025

Début janvier 2026, il semble y avoir consensus, plutôt rare dernièrement, concernant le fait que l'objectif de déficit national de 5,4% pour 2025 sera tenu. Le gouvernement exprime cette hypothèse de la manière suivante dans le Rapport économique social et financier du PLF 2026 : "Bien qu'encore soumise à de nombreux aléas à la hausse comme à la baisse, la prévision de solde public pour l'année 2025 sous-jacente au projet de loi de finances pour 2026 demeure en ligne avec la prévision sous-jacente à la LFI 2025, soit -5,4 % du PIB. Cette prévision est confortée par les remontées comptables disponibles à date."¹² Il en donne deux explications : les mesures de redressement des lois de finances 2025 et "un plan d'action visant à améliorer le pilotage des finances publiques et la communication autour de l'incertitude inhérente aux prévisions de finances publiques". En effet, deux comités d'alerte tenus en avril et juin 2025 ont annulés 10 Md€ de crédits.¹³

Le PLF 2026 estime que la contribution des collectivités à cette baisse du déficit en 2025 serait de l'ordre de 2 Md€, avec un solde passant de -11,4 Md€ à -9,3 Md€ grâce à une décélération du taux de croissance à la fois des dépenses de fonctionnement (2,3% au lieu de 3,5% en 2024) et d'investissement (1,9% au lieu de 7,6% en 2025).

2.2.1.4 Le PLF 2026 et ses objectifs concernant les collectivités locales

Note de la rédaction. Les sections 2.2.1.4 et 2.2.2 ont été rédigées avant que le Premier ministre n'annonce, le lundi 19 janvier, qu'il allait recourir trois fois au 49.3 (votes sur les recettes, les dépenses et l'ensemble du PLF) pour essayer de faire adopter une LFI 2026 lors de sa deuxième lecture à l'Assemblée nationale. Dans sa lettre aux parlementaires du 20 janvier, il annonce un objectif de déficit de 5% du PIB et décrit l'approche aux collectivités territoriales de la manière suivante :

Le montant de l'effort annoncé est proche du chiffrage de la version du PLF 2026 adoptée par le Sénat. Sa lettre annonce aussi une augmentation de 200 millions d'euros du Fonds vert. La presse fait écho de chiffres circulant à Paris qui indiquent une recette définitive de la TVA 2025 légèrement supérieure aux prévisions du PLF 2026.

Le jeudi 22 janvier, Localtis résume de la manière suivante les conséquences de la partie recettes du PLF 2026 déposée par le gouvernement le mardi 20 février dans le cadre de la première utilisation du 49.3 à l'Assemblée nationale :

¹¹ Thomas Beuvrey, *La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) rabotée de 145 millions d'euros en 2025*, Localtis, 4 février 2025.

¹² p67

¹³ Ibid p66

Que réserve pour les collectivités territoriales le projet de budget concocté par le gouvernement par le choix de tel ou tel amendement plutôt que d'autres ? Dans un courrier transmis ce 20 janvier aux parlementaires et dont Localtis a obtenu la copie, le Premier ministre précise que les collectivités territoriales et les intercommunalités devront réaliser un "effort net" de "près de 2 milliards d'euros". Initialement fixées à 4,4 milliards d'euros, les économies sur les collectivités ont été ramenées à ce montant deux fois moindre "grâce au travail effectué avec le Sénat et les associations d'élus, et un certain nombre de groupes parlementaires", souligne le locataire de Matignon. La contribution des collectivités à la réduction du déficit public sera "entre 2 et 2,5 milliards d'euros net", avait indiqué pour sa part au cours du week-end la ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin.

Peu avant l'intervention en séance du Premier ministre, la ministre de l'Aménagement du territoire a déclaré que "les collectivités ne seront jamais pour le gouvernement une variable d'ajustement". Mais que, simultanément, "nous avons collectivement à assurer un effort de redressement en limitant le déficit à 5%" du PIB. Françoise Gatel ajoutait : "En aucun cas, les collectivités ne sont coupables ou responsables de ce déficit."

"Nous maintiendrons la dotation globale de fonctionnement à son niveau", indiquait-elle aussi, interrogée lors de la séance des questions au gouvernement. "Nous épargnerons aux collectivités territoriales les cabinets de curiosités, de propositions, qui ont émané ici de certains groupes", poursuivait-elle. En clair, le gouvernement exclut de valider l'amendement du RN et de l'UDR, adopté le 14 janvier, qui réduit la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités de près de 5 milliards d'euros (sur ce vote, voir notre article dédié). Toutefois, il ne retient pas non plus l'indexation de la DGF sur l'inflation, mesure qui avait été votée dès le début de la discussion en nouvelle lecture, le 13 janvier. La disposition émanant du groupe LFI ne figure pas dans le texte bâti par le gouvernement avec le 49.3, qui a été mis en ligne ce 21 janvier dans la matinée.

Cette version du texte qui sera définitive si les motions de censure sont repoussées retient en revanche l'arbitrage des sénateurs sur la réduction de la compensation de la baisse des impôts fonciers pour l'industrie. Celle-ci sera rabotée de près de 20% - contre 25% prévus dans le texte initial - ce qui dégagera une économie de l'ordre de 800 millions d'euros au total. La mesure ne pourra dépasser 2% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal des intercommunalités concernées.

Le gouvernement accepte par ailleurs la remise en cause, dessinée par le Sénat, de la réduction de la croissance de la TVA affectée aux collectivités territoriales. Dans le texte initial, la dynamique de cette taxe devait être réduite du niveau de l'inflation. La même disposition entérine le doublement en 2026 du fonds de sauvegarde (de 300 à 600 millions d'euros), dispositif qui viendra en aide aux départements en difficulté.

Sur le plan de la fiscalité locale, le gouvernement choisit de revenir au texte initial concernant la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (voir l'amendement). La prise en compte des effets de la mise à jour "sexennale" des valeurs locatives des locaux professionnels est donc reportée de 2026 à 2027. Par ailleurs, le texte issu du 49.3 comprend une simplification de la fiscalité sur les logements vacants proposée par le gouvernement. À la place de la taxe sur les logements vacants en zone tendue (revenant à l'État) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants en zone non tendue (perçue par les communes), il n'y aura plus qu'une seule imposition "affectée au bloc communal" (voir l'amendement). Enfin, on notera que le relèvement du plafond de la taxe régionale sur les cartes grises, voulu par le Sénat, passe à la trappe.

Comme indique l'article de Localtis, la situation ne sera clarifiée qu'une fois terminée les votes sur les trois motions de censure qu'implique la procédure choisie par le Premier ministre. En cas d'adoption de l'une des motions de censure, le PLF 2026 tombera et toute la procédure budgétaire devra recommencer sous le pilotage d'un nouveau gouvernement, comme en 2024-2025 après la chute du gouvernement Barnier en décembre 2024. Nous resterions sans budget pendant plusieurs mois.

Les objectifs d'un PLF ont rarement été aussi périérés avant même leur présentation au Parlement que ceux du PLF 2026. Dans son avis du 9 octobre 2025 le Haut Conseil des Finances publiques rappelle les événements du début octobre :

Le Haut Conseil a été saisi par le Gouvernement le 2 octobre des prévisions macroéconomiques et de finances publiques des projets de loi de finances (PLF) et de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS). La démission du Gouvernement quatre jours après et l'incertitude majeure due au contexte politique rendent hypothétique le devenir de ces projets de loi, et partant, la concrétisation des mesures qui en sous-tendent les prévisions. De surcroît, de nombreuses modifications aux mesures incluses dans la saisine du Haut Conseil ont d'ores et déjà été évoquées. (...) Le Haut Conseil relève qu'un possible relâchement de la cible de déficit pour 2026 pouvant aller jusqu'à 5 points de PIB a depuis lors été évoqué par le Premier ministre démissionnaire, mettant

en évidence le caractère hypothétique du scénario sur lequel le Haut Conseil est amené à se prononcer.¹⁴

En effet, aujourd'hui, après l'échec de la commission mixte paritaire du 19 décembre réunissant les représentants de l'Assemblée nationale et du Sénat, il est impossible de savoir quel objectif de déficit sera in fine retenu par rapport à celui de 4,7% figurant dans le projet déposé début octobre et quel chemin sera adopté pour l'atteindre.

En même temps, si son paramétrage n'est pas encore arrêté, il est fort improbable que la stratégie envers les collectivités locales change de nature. Il s'agit, comme en 2025 déjà, de limiter l'augmentation des recettes des collectivités pour faire pression sur l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement et pour ainsi améliorer leur solde. En effet, le scénario initial du PLF 2026 limitait l'augmentation des recettes des collectivités à 1,4% (au lieu des 2,3% de 2024 et des 2,9% de 2025), chiffre très proche du taux d'inflation retenu (1,3%). Cela impliquait le freinage de l'augmentation naturelle de leurs recettes, la ramenant de + 8,3 Md€ à +3 Md€, une réduction imposée de 5,3 Md€. Ce freinage devait se traduire par une augmentation des dépenses de fonctionnement de simplement 2 Md€ (+1,1%) compensée par une baisse similaire en valeur absolue des dépenses d'investissement (-2,5%), débouchant sur un solde négatif de -4,9 Md€ au lieu des -9,3 Md€ prévus pour 2025, ce qui implique une contribution finale au redressement des comptes de 4,4 Md€.

Lors de sa première lecture du PLF 2026, le Sénat a réduit l'effort demandé aux collectivités à 2 Md€, chiffre qui sans doute représente un plancher. La fourchette de leur contribution possible se situe donc entre 2 Md€ et 5,3 Md€, ce qui constitue un niveau d'incertitude déroutant pour un exercice comptable dont l'exécution a déjà commencé !

2.2.2 LES CONSÉQUENCES POSSIBLES D'UNE ÉVENTUELLE LFI 2026 POUR LES FINANCES DE LA CCPA

Vu les incertitudes entourant la rédaction de ce ROB, nous présenterons les éventuelles incidences de cette politique de mise à contribution des collectivités locales sur les finances de la CCPA en ordre décroissant de certitude.

Les effets des décisions liées à la mise en place des lois de finances 2025

- L'augmentation des cotisations CNRACL de treize points en 5 ans (2024-2028) poursuit son cours avec une deuxième augmentation de trois points, représentant une somme d'environ 86K€ ou de 169 K€ en montant cumulé 2025 et 2026.
- Le changement d'année de référence pour le calcul des compensations TVA pour la THRP et la CVAE s'installe dans le paysage fiscal. Si en 2025 cela nous a protégé de la baisse de la TVA nette nationale, en 2026 ce changement nous confisquera les effets du redémarrage prévu de la croissance de cette recette, ce qui représentera un manque à gagner d'environ 190 K€.
- Le renforcement de l'abattement de la valeur des terres agricoles utilisée pour le calcul de la TFPNB, qui est passé de 20% à 30% en 2025, risque fort d'être maintenu en 2026. Non-compensé en 2025, il a réduit notre recette de 4,4 K€. Son éventuelle compensation en 2026 est un sujet de discussion au Parlement et figurait dans le PLF 2026

Les effets éventuels d'une LFI 2026

- Le PLF 2026 propose "l'ajustement du calendrier de versement du FCTVA aux établissements publics de coopération intercommunale, dans une logique de retour au droit commun", c'est-à-dire de reverser le FCTVA en année (n-1) au lieu d'en année (n). En 2026 nous attendions une recette de 677 K€ correspondant aux trimestres 2025 T4 et 2026 T1-T3. En cas de mise en œuvre de cet "ajustement du calendrier", qui n'a pas été écarté par le Sénat, qui a surtout défendu les communes, la recette 2026 correspondra uniquement à la recette 2025 T4, actuellement estimé à 200 K€ et correspondant donc à une perte de 477 K€. Par souhait de "contenir la dynamique du FCTVA" le PLF 2026 propose aussi de mettre fin au FCTVA pour certaines dépenses de fonctionnement. Nous avons reçu 10,6 K€ à ce titre en 2024. Le Sénat a retenu ces changements.

¹⁴ Avis n° HCFP - 2025 – 5 relatif aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2026

- Comme expliqué en section 2.1.4, le PLF 2026 propose de baisser de 25% la compensation pour la division par deux de la valeur des locaux industriels utilisée pour le calcul de la CFE dont l'impact est estimé à – 160 K€. Le Sénat a proposé que la baisse soit limitée à 20%, ce qui impliquerait une perte de 128 K€.
- Le PLF 2026 propose “une stabilité au périmètre constant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au niveau de la LFI pour 2025, soit 27 395 M€”. Cela implique qu'en 2026 la baisse de notre dotation de compensation, qui se poursuivrait à hauteur de 31 K€, ne serait pas intégralement couverte par l'augmentation de notre dotation d'intercommunalité de 27K€. Notre DGF serait par conséquent en légère baisse passant de 1 670 K€ en 2025 à 1 666 K€ en 2026.
- La CCPA sera susceptible de recevoir moins de subventions d'investissement, car le PLF 2026 propose une nouvelle baisse de 500 M€ des autorisations d'engagement possibles dans le cadre du Fonds vert, le montant passant de 1 150 M€ à 650 M€, et une fusion de la DETR et de la DSIL à l'intérieur d'un nouveau Fonds d'investissement des territoires (FIT) accompagnée d'une baisse de la somme de leurs autorisations d'engagement de 200 M€. L'impact de ces réductions sur nos recettes d'investissement est difficile à chiffrer.
- Conformément aux souhaits de la Cour des comptes, après avoir confisqué une année de croissance des compensations TVA en 2025, le PLF 2026 invente une nouvelle mécanique d'écrêtement de la dynamique des fractions de TVA affectées aux collectivités : “A compter de 2026, lorsque le taux d'évolution annuelle du montant affecté est positif, il est réduit du taux d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac, constaté au titre de l'année précédente. Le produit à verser ne peut toutefois, du seul fait de cette réduction, être inférieur à celui de l'année précédente.”¹⁵ Indépendamment du résultat des discussions parlementaires, il est improbable que cette disposition ait un impact en 2026, car le taux d'évolution de la TVA nette nationale actuellement prévu est négatif. Son impact à moyen terme, cependant, serait radical : au lieu d'être, en moyenne, la somme de l'évolution réelle du PIB en volume et de l'inflation, le taux d'évolution des compensations serait égal simplement au taux de l'évolution réelle du PIB, qui risque fort dans les années qui viennent d'être inférieur à l'inflation. La valeur réelle de ces compensations serait donc en baisse constante malgré l'institution d'une forme de plancher nominal.

Ce dispositif a été écarté par le Sénat mais risque de revenir à plus ou moins brève échéance en raison du déficit budgétaire chronique de l'État central.

- Enfin il est à noter que pour l'instant la CCPA ne sera pas concernée par le dispositif principal de mise à contribution financière des collectivités, le Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico), malgré la baisse du seuil de l'indice synthétique utilisé pour déterminer quelles collectivités doivent y participer. Composé à 75 % du potentiel financier / fiscal par habitant et à 25 % du revenu par habitant, le seuil retenu pour les intercommunalités était 110% de l'indice moyen de leur catégorie en 2025 mais seulement 80% en 2026.

3 NOS PRIORITÉS EN MATIÈRE DE POLITIQUES PUBLIQUES ET LEUR TRADUCTION BUDGÉTAIRE

Le budget d'une collectivité est un document capital parce qu'il traduit par l'attribution de moyens les politiques publiques que les élu.e.s souhaitent mettre en œuvre. Dans notre EPCI, c'est le Projet de territoire Ensemble, pour tous, préparer demain, adopté en juillet 2021, qui sert comme feuille de route pour ces politiques pendant le mandat.

Par conséquent, en 2022, dans cette section du Rapport, les actions concrètes chiffrées figurant dans les projets de budget primitif ont été présentées dans le cadre défini par le Projet. L'exercice s'est révélé difficile, beaucoup d'actions ayant un rapport avec plusieurs sections du Projet de territoire. Depuis 2023, il a donc été décidé de structurer cette section autour de nos compétences et leur mise en œuvre, en prenant comme découpage les délégations respectives des huit vice-président.e.s.

La présentation concerne principalement les dépenses mais elle fait aussi référence aux subventions qu'elles peuvent générer.

3.1 POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME, D'HABITAT

3.1.1 LA PLANIFICATION URBAINE : LES PRÉALABLES À LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLUI

En 2025, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été prescrite afin de respecter les obligations calendaires imposées par le cadre réglementaire. Cette prescription a aussi pour objet de prendre mieux en considération certaines thématiques qui n'étaient pas intégrées à ce document dans sa première version. Cette procédure nécessite dans un premier temps de réaliser un certain nombre de diagnostics et d'inventaires nécessaires à l'appréciation des enjeux territoriaux et des orientations futures en matière d'aménagement durable du territoire pour les 20 prochaines années.

L'engagement de diverses études permettra de constituer ce socle et de fournir aux élus communautaires élus en 2026 les connaissances nécessaires pour qu'ils puissent rapidement se projeter sur un projet d'aménagement du territoire à 20 ans, conciliant des objectifs de développement, de préservation et de sobriété foncière. Enfin, un

marché pour recruter un bureau d'études sera recruté pour assister la communauté de communes dans la réalisation de l'état initial de l'environnement et la rédaction des pièces constitutives du document. Une enveloppe de 265 000 € est prévue en 2026.

En complément, le PLUi version 2020 aura connu de nombreuses évolutions dont la dernière devrait s'achever début 2026. Il s'agit d'une procédure de déclaration de projets valant mise en comptabilité du PLUi pour laquelle une enquête publique a été organisée à cheval entre les années 2025 et 2026. Cette procédure occasionne des frais de dédommagement auprès de la personne nommée par le tribunal administratif de Rennes.

BUDGET GÉNÉRAL

Investissement	265 000 €
----------------	-----------

3.1.2 LA POLITIQUE DE L'HABITAT

3.1.2.1 Les aides à la production et à la réhabilitation des logements locatifs sociaux

Comme sur les quatre dernières années, le budget 2026 prévoient les crédits nécessaires à l'engagement des aides communautaires à la production et la réhabilitation de logements sociaux. Ces dispositifs votés en 2021 consistent au versement d'une subvention aux bailleurs qui est variable en fonction de la typologie, de la taille du logement et conditionnée au principe de renouvellement urbain. Les besoins identifiés par les diverses programmations sont systématiquement affinés en cours d'année et l'enveloppe budgétaire annuelle prévue par le PLUi est de 90 000€ pour la construction de logements sociaux et 25 000€ pour leur réhabilitation. Ainsi, à la suite de la mise en place d'une AP/CP pour la gestion de ces aides, il est prévu une enveloppe annuelle de 115 000 € maximum. Pour cette année, considérant les demandes de programmation à date, il est prévu une programmation prévisionnelle de 40 logements, soit 7 PLAI, 7 PLUS, 15 PLS et 11 PSLA. En complément, 180 PLUS Structure sont prévus dans le cadre de la réhabilitation de L'EHPAD des Abers. Cette programmation sollicite les subventions communautaires à hauteur de 70 000 €.

Le versement des subventions étant conditionné à l'obtention des permis et à la livraison des opérations, objet de chaque programmation, les besoins en crédits de paiement se gèrent de manière pluriannuelle justifiant la mise en place d'une AP/CP. Pour l'année 2026, les besoins en crédits de paiement s'élèvent à 325 000 €.

3.1.2.2 Les aides à la rénovation de l'habitat privé

Concernant le parc privé, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation de logements au vieillissement de la population à destination des propriétaires occupants et des locataires du parc privé sous condition de ressources s'est achevée le 31 décembre 2025. Les dossiers engagés nécessitent néanmoins une disponibilité de crédits afin d'honorer les subventions octroyées. Le budget 2026 nécessaire à ces versements de subventions est de 20 000€.

En 2021, la Communauté de communes a rejoint la plateforme locale de rénovation de l'habitat Tînergie. Cela a permis de mettre en place un service public de la rénovation de l'habitat gratuit pour toute personne souhaitant avoir une information, un conseil ou une orientation vers un opérateur pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique de son logement. Cette animation permettant d'accompagner plusieurs centaines d'habitants du territoire chaque année représente un budget de 77 484 € financé à 50% par l'ANAH. À l'instar des autres EPCI du Pays de Brest, des aides forfaitaires sont prévues pour les propriétaires réalisant des travaux permettant des gains énergétiques significatifs. Les aides communautaires pour financer ces dossiers bénéficiant d'un accompagnement complet et réalisant les gains énergétiques nécessaires à leur éligibilité représentent un budget de 10 000€.

3.1.2.3 Les adhésions et cotisations extérieures

La CCPA est adhérente au CAUE et au gestionnaire du fichier de demande locative sociale (CREHA) permettant de suivre à la fois la réponse à la demande locative mais aussi à l'évolution du parc locatif social. La communauté cotise aussi à l'ADIL, Agence Départementale d'Information sur le Logement pour un montant de 9 400 € en 2026. Enfin, la CCPA subventionne la SAFER pour un montant de 11 000 €. Les montants cumulés des adhésions et cotisations représentent donc une enveloppe pour 2026 de 24 000 €.

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	101 484 €
Investissement	355 000 €

3.1.3 LA VITALITÉ DES CENTRES-BOURGS ET L'OPÉRATION DE REVITALISATION TERRITORIALE

Au titre de sa politique dans le domaine de l'aménagement du territoire, le Pays des Abers a choisi de manière stratégique d'accompagner les projets concourant au maintien de la vitalité des centres-bourgs et centralités de son territoire. Ainsi, une grande partie des actions prévues par le Programme d'Orientations et d'Actions du PLUi intègre cet enjeu. Cette stratégie permet de positionner le territoire face aux enjeux environnementaux et règlementaires qui tendent vers une sobriété foncière et un nécessaire renouvellement urbain. C'est donc un enjeu urbanistique, démographique, mais aussi économique pour un territoire dont l'artisanat est orienté vers les métiers de la construction et de la rénovation.

En 2024, la communauté de communes a décidé de mettre en place un fonds permettant de faciliter la sortie d'opération en renouvellement urbain. De multiples points de blocage contraignent les opérations en renouvellement urbain ayant pour effet de réduire la production de logements, notamment locatifs sociaux et faisant peser sur un certain nombre de projets un risque d'abandon. Le budget 2026 intègre donc le fonds permettant de financer les opérations déséquilibrées du fait de difficulté sur le recyclage foncier (friches, pollution, démolition, déséquilibre financier d'opération). Ce fonds représente pour l'année 2026 une enveloppe de 150 000 € en investissement.

Au-delà des aides facilitant la sortie d'opérations, la Communauté de communes accompagne les communes dans les réflexions préalables permettant de déterminer des secteurs stratégiques d'intervention. Pour cela, elles peuvent bénéficier d'un fonds de concours afin de définir des programmations et éléments de projets en renouvellement urbain. Ce dispositif permet de financer des études urbaines sur les villes et les bourgs en complément de l'accompagnement en ingénierie déployé par le Pays des Abers en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage. Une enveloppe de 15 000 € est prévue pour l'année 2026.

BUDGET GÉNÉRAL

Investissement	165 000 €
----------------	-----------

3.2 POLITIQUES D'ÉNERGIE ET DE CLIMAT

3.2.1 MOBILISATION CITOYENNE, AUTOMNE ZÉRO CARBONE ET PARTENARIAT AVEC ENER'GENCE

La CCPA met en œuvre depuis plusieurs années des actions de mobilisation citoyenne. Ces actions ayant permis de sensibiliser de nombreux habitants du territoire par l'intermédiaire du camion-climat, d'ateliers, de conférences, de fresques du climat ou de Watty à l'école. En 2024, il a été choisi de concentrer la majorité de ces actions durant un temps fort. Cette concentration doit permettre une meilleure visibilité de cette éducation au changement de comportement et une mobilisation plus importante. Ainsi, il a été mis en place l'Automne zéro carbone, défi en équipe qui consiste à relever régulièrement des petits challenges de manière individuelle et collective pour agir à son échelle. Le budget prévisionnel 2026 de ces actions de mobilisation citoyenne est de 57 345 € en fonctionnement.

Le PCAET approuvé prévoit aussi d'élargir la sensibilisation et la mobilisation en s'appuyant sur les associations du territoire. Ainsi, il est prévu une enveloppe de 10 000 € pour réaliser un appel à projets en 2026 auprès des acteurs associatifs œuvrant dans le domaine de l'énergie, du climat et des transitions. Parmi les principes du PCAET, l'exemplarité de la communauté de communes et de ses agents est un des éléments fondamentaux. Pour cela, un parcours Transition a été mis en place par les agents et pour les agents afin que chacun puisse comprendre, approfondir et agir dans une logique écoresponsable. Ainsi, afin de permettre la mise en place d'animation, il est prévu un budget de 5 000 € en fonctionnement.

Enfin, l'ensemble de ces actions sont effectuées en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Brest qui se voit confier l'animation de celles-ci. Pour cela, la Communauté de Communes a décidé de renouveler son adhésion à Ener'gence par décision du bureau de communauté en date du 4 décembre 2025. Cette adhésion représente un budget annuel de 3 000 €.

3.2.2 ÉNERGIE

Le PCAET ambitionne de doubler la production d'énergies renouvelables du territoire d'ici à 2050. Pour cela, une stratégie patrimoniale a été engagée en 2025 en complément des projets déjà engagés autour du Centre Technique Communautaire et de la déchèterie de Lannilis. Un budget prévisionnel de 275 000 € en investissement est inscrit afin de financer plusieurs opérations d'installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine communautaire et plus précisément autour des stations d'épuration. Ainsi, il est prévu l'implantation de trackers ou de panneaux photovoltaïques au sol dans un principe d'autoconsommation. Des études de maîtrise d'œuvre sont aussi à prévoir afin de définir techniquement les investissements à prévoir. Ces études représentent un montant de 75 000 €.

La CCPA est aussi propriétaire d'un site à Plabennec qui représente un potentiel de développement important. Il s'agit de l'Installation de stockage de Déchets Inertes qui n'est plus exploitée et qui pourrait accueillir une centrale de production photovoltaïque au sol. Une étude est donc prévue pour un montant de 50 000 €. Autre site de production potentiel, le site de l'hôtel de communauté est composé de quelques surfaces de parking qui peuvent être valorisés, notamment par des dispositifs d'ombrières de parking. Ce projet, nécessitant une enveloppe de 227 000 € en investissement pour sa réalisation, participera au dispositif d'autoconsommation collective patrimoniale mis en place en 2025 à l'échelle du patrimoine de la CCPA.

La construction d'un crématorium dont les autorisations administratives devraient permettre un démarrage du projet en 2026 permet de créer des ombrières en surplomb du parking. Cet investissement porté dans le cadre de la délégation de service public porté par la société Crématoriums de France représente un investissement en partie financé en 2026 pour un montant de 125 000 €.

Afin d'organiser cette autoconsommation collective patrimoniale et son élargissement au bloc local, une étude d'intégration des sites communaux va être menée en 2026 pour un montant de 40 000 €. Ces investissements photovoltaïques générant des recettes nécessiteront la mise en place d'un budget annexe dont l'objet sera de porter les investissements et de prévoir les amortissements permettant de trouver l'équilibre budgétaire sur plusieurs années.

Au-delà des projets, la Communauté de communes poursuit le financement d'un conseiller en énergie partagée pour améliorer l'empreinte énergétique de son patrimoine et financera des ateliers de sensibilisation sur les principes de l'autoconsommation collective aux acteurs économiques du territoire formant une entité géo-

graphique cohérente. Cette prestation confiée à Ener'gence est chiffrée à hauteur de 12 000 €.

Enfin, toujours dans une perspective de massifier la production électrique renouvelable et la sobriété énergétique du patrimoine public, la CCPA accompagne aussi les projets communaux par un fonds de concours. Celui-ci permet le financement d'études, de projets de rénovation énergétique ou de production photovoltaïque. L'année 2026 étant une année de transition, l'enveloppe annuelle est mutualisée avec l'enveloppe 2027 et un appel à projets sera publié l'année prochaine.

3.2.3 AGRICULTURE & ALIMENTATION

L'axe 6 du PCAET du Pays des Abers a pour objet d'accompagner les agriculteurs et l'agriculture du territoire dans leurs projets permettant d'atteindre les objectifs fixés à horizon 2050. Cet objectif est fondamental de par le rôle économique de l'agriculture et son importance pour le territoire.

En 2025, la CCPA a été lauréate de l'appel à projet pour un Programme Alimentaire Territoriale émergent permettant le financement d'ingénierie au profit de la communauté de communes. L'objectif est globalement de travailler les questions de souveraineté alimentaire, de typologie de production, de saisonnalité, d'habitudes de consommation, de circuits de distribution et de solidarité alimentaire. La mise en place d'un PAT consiste à réaliser un diagnostic territorial multithématique nécessitant une enveloppe de 35 000 € d'études externalisées pour aller investiguer la production agricole alimentaire ou encore les besoins sociaux afin de résorber la précarité alimentaire. Par ailleurs, le reste à charge en fonctionnement dédié à la mise en place d'une animation internalisée est de 20 000 €. Cela représente une enveloppe 2026 de 55 000 € en fonctionnement, dépense qui peut faire l'objet de subvention de l'ADEME.

3.2.4 QUALITÉ DE L'AIR

Afin d'assurer une information aux habitants sur la qualité de l'air et afin de suivre les émissions de gaz à effet de serre du territoire, la CCPA adhère à l'association Air Breizh pour un montant de 4 800 € en 2026.

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	134 145 €
----------------	-----------

BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Investissement	798 000 €
----------------	-----------

3.3 SYSTÈMES D'INFORMATION

3.3.1 BESOINS SUR L'INFRASTRUCTURE DU SYSTÈME D'INFORMATION

Il est prévu en 2026 de poursuivre les investissements nécessaires à la sécurisation des liens internet de la CCPA et la création d'un portail wi-fi et l'extension des capacités du serveur. La cybersécurité est un axe développé depuis plusieurs années par la CCPA. En 2026, il est prévu de faire l'acquisition d'un équipement de type bastion. C'est une composante cruciale de la défense en profondeur des systèmes d'information. Il agit comme une forteresse au sein de l'infrastructure réseau, servant de point d'accès sécurisé et contrôlé pour les utilisateurs ayant besoin de privilèges élevés pour accomplir des tâches critiques. Cela représente une dépense de 13 600 €.

L'ensemble de ces travaux et fournitures représentent un montant total de 53 300 €.

3.3.2 BESOINS DE MATÉRIELS INFORMATIQUES ET DE LOGICIELS BUREAUTIQUES

La gestion du parc informatique induit des acquisitions et des remplacements perpétuels de matériels. Le plan pluriannuel prévoit ainsi le renouvellement de 10 postes et l'acquisition de petits matériels pour couvrir les besoins des nouveaux agents. Ces achats représentent une enveloppe de 20 000 € en investissement.

En 2025, la CCPA a intégré de nouvelles solutions facilitant notamment le travail en collaboration sur les mêmes fichiers. De nombreux services travaillent sur des données communes, notamment les services supports et les gestionnaires de projet. Cette nouvelle solution engendre des frais d'abonnement de 31 000 € en substitution des abonnements de bureautique Microsoft. La Communauté de communes a aussi prévu de faire l'acquisition de noms de domaines permettant la migration de nos adresses mails vers une solution facilitant leur administration et s'inscrivant dans une logique de solutions en "open-source" et souveraine. Cet objectif représente un coût d'environ 15 000 €. Dans l'attente de cette migration, le maintien de nos solutions actuelles engendre des dépenses de l'ordre de 5 900 €.

3.3.3 PRESTATIONS DE SERVICES : INFOGÉRANCE

Notre infrastructure est un équipement complexe qui demande de l'expertise en matière de contrôle et de gestion. Ainsi, la CCPA possède un contrat d'infogérance qu'il est prévu de renouveler annuellement pour considérer des besoins dégressifs liés au recrutement effectué par la CCPA. Par ailleurs, nous avons aussi besoin d'héberger nos données et d'honorer nos abonnements en matière de licences. Les coûts pour ces prestations s'élèvent à 27 000 €.

3.3.4 BESOINS EN TÉLÉCOMMUNICATION

En matière de téléphonie, les besoins 2026 correspondent aux engagements pris ces dernières années en rapport avec les solutions choisies. Ainsi, sur les postes fixes comme portables, l'enveloppe budgétaire dédiée à la téléphonie est de 31 250 € considérant les besoins d'abonnements et de matériels.

En matière de copieur, il n'y a pas de nouveaux besoins identifiés. Les coûts de fonctionnement de nos divers équipements sont de 11 000 € permettant de financer la location, la fourniture des consommables et copies.

3.3.5 RÉALISATION DE DOCUMENTS DE PILOTAGE ET ACCOMPAGNEMENT AU DÉPLOIEMENT

Il est prévu en 2026 de procéder à l'édition de documents nécessaires à la documentation de l'infrastructure, son fonctionnement et surtout l'écriture des protocoles de plan de continuité et de reprise d'activité en cas d'incident. Il est prévu de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un coût de 2 500 €. Enfin, des formations sont prévues pour accompagner le déploiement de nouvelles solutions bureautiques ou techniques impactant l'utilisateur. Une enveloppe de 5 000 € est sollicitée pour cela.

3.3.6 RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DE LA DONNÉE

La Communauté de communes a adhéré au dispositif du Centre de Gestion du Finistère pour le respect des dispositions du Règlement Général de Protection de la Donnée. Cette adhésion a permis à 12 communes membres du Pays des Abers de bénéficier de minoration du coût de ce dispositif ainsi que l'EPCI. À noter que la commune de Plabennec a rejoint ce dispositif en 2025 et que le CDG a prévu de compléter le bouquet de services par un accompagnement à la cybersécurité. Globalement, cette prestation représente un montant majoré en 2026 de 30 000 € pour la CCPA et les 12 communes y ayant adhéré.

3.3.7 BESOINS EN MATIÈRE DE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

La gestion de la donnée devient un sujet prégnant dans l'activité de la CCPA et son SIG se développe de plus en plus. La gestion des réseaux humides, du bocage, des bassins versants, l'urbanisme, l'aménagement, l'activité des services techniques nécessitent de développer des outils d'aide à l'activité et de gérer des données de plus en plus sensibles. Un budget de 15 000 € est donc prévu pour cette année 2026 permettant de couvrir des besoins liés essentiellement à la poursuite de la constitution d'un Plan de Corps de Rue Simplifié par le SDEF et pour le compte de la CCPA (4 500 € en fonctionnement et 10 500 € en investissement).

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	192 100 €
Investissement	54 850 €

3.4 FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHÉS PUBLICS

3.4.1 INTRODUCTION

Le pôle ressources a pour objectif, et fonctions, d'apporter aux autres pôles et services, les moyens d'assurer la réalisation des missions dévolues à la Communauté de communes. Les compétences de l'EPCI évoluent selon les lois et règlement, par un caractère obligatoire ou optionnel.

Depuis 2018, et la prise des compétences de l'eau et de l'assainissement, les services et effectifs ont été largement confortés. Par ailleurs, les autres nouvelles compétences, telles les mobilités, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la GEMAPI, entre autres, ont nécessité de constituer des budgets, d'assurer le recrutement et le suivi des carrières des nouveaux arrivants, et de mettre en œuvre des procédures d'achat.

De par son positionnement et sa nécessaire intégration dans un certain nombre de procédures, le pôle ressources a dû évoluer pour accompagner ces forts changements, et ses services ont été consolidés. En 2021, 14 personnes travaillaient au sein des quatre services du pôle. Ce sont désormais 21 postes qui sont occupés pour accomplir les missions.

3.4.2 LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Ce service est désormais constitué d'une équipe de 5 personnes, dont une responsable de service.

Très fortement mobilisé sur les procédures de recrutement, ce service commun permet un réel accompagnement des services et communes membres (Plouguin et Lannilis) dans la définition de leurs besoins, dans l'analyse des offres, et dans la mise en œuvre matérielle des entretiens. Ce travail partagé avec les communes est assuré par une gestionnaire de paie qui leur est affectée, par l'agent de prévention et la responsable du service.

La Communauté de communes dispose, quant à elle, d'une gestionnaire de paie, et bénéficie également d'une partie du temps de l'agent de prévention et de la responsable du service. Le 5ème poste, créé en 2025, reste à pourvoir. Dans l'attente du recrutement, une personne reste présente en renfort de l'équipe pour le premier semestre 2026.

Si la possibilité d'élargir le service commun a déjà été évoquée mais sans concrétisation, la mandature qui s'ouvrira en avril 2026 permettra une nouvelle réflexion en la matière. Les services seront bien sûr présents pour accompagner les évolutions demandées.

Dans la répartition des tâches et missions, la question du statut reste prégnante, du fait de la présence de services à caractère industriel et commercial. Ainsi, le portage des deux conventions collectives sera partagé entre les gestionnaires de paie pour en assurer la bonne application. L'accompagnement par des conseils experts sur les questions plus spécifiques des agents de droit privé se poursuit encore en cette année 2026, afin de répondre au mieux aux situations particulières, liées à l'application de ces conventions collectives et du code du travail.

Depuis maintenant 3 ans, le service dispose de la solution logicielle Adelyce, uniquement pour la Communauté de communes, et est accompagné par un consultant lui permettant dorénavant de fiabiliser les prévisions budgétaires, d'anticiper les évolutions réglementaires, et de réaliser des rétrospectives sur la masse salariale. Ce système est maintenu pour 2026.

L'évolution des process reste un sujet important, et les problématiques de rémunérations (régime indemnitaire notamment) ou d'accompagnement plus social (prévoyance, mutuelles) restent très mobilisateurs et nécessitent de la part du service une réelle expertise. Et ce d'autant plus que l'intelligence artificielle fait son entrée dans les collectivités et établissements. Des formations spécifiques sont donc prévues dans ce cadre, permettant aux agents de bénéficier des outils nécessaires à l'évolution des pratiques.

Enfin, dans la mise en œuvre de la garantie de la sécurité des agents, la révision du document unique des risques professionnels est annoncé pour cette année 2026. L'agent en charge de la prévention sera accompagné par la mise en place d'un outil (PREVISOFIT), qui rendra plus opérationnel le document, et permettra sa mise à jour permanente.

BUDGET GÉNÉRAL

	11 600 €
Fonctionnement	(Conseils juridiques 7 000 €, Adelyce 4 600 €)
<i>Logidiel Prévisoft - 3 000 € Financement du service commun par le biais des attributions de compensation de Lannilis et Plouguin : 103 000 € sans TVA</i>	

3.4.3 LE SERVICE DES FINANCES, LE CONTRÔLE DE GESTION

En 2025, le service des finances s'est étoffé d'un poste de coordination budgétaire et comptable, qui est chargé d'apporter une fiabilisation des comptes et processus, en prenant également en charge des procédures dites complexes (cessions, rattachements, intégrations...).

Le poste de contrôle de gestion, dont le recrutement est en cours, est très attendu au sein des pôles et services. Il est d'autant plus nécessaire de le pourvoir, que la complexité de lecture de certaines données comptables rend l'analyse de la gestion locale particulièrement technique.

Rappelons que depuis 2023, des modules de logiciels ont été installés permettant la gestion des AP/CP et de suivi des subventions, la gestion de la dette (suivi, établissement des profils de dette, génération des états réglementaires...).

Le travail de mise à jour des inventaires, corollaire de la mise en œuvre de M57, a été réalisé pour une très grande partie, et sera prolongé en 2026, par la mise en place de l'inventaire physique.

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	21 950 €
<i>Solution de gestion de la dette, 3 400 €, Modules CIRIL (AP/CP, subventions, immobilisations), 15 000 € ; Ressources Consultants Finances : redevance annuelle, 3 900 € TTC ; forfait accompagnement 1 600 €</i>	

3.4.4 LE SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Le Service Commande Publique travaille en transversalité avec l'ensemble des services du Pays des Abers. Sa mission principale consiste à assurer le suivi administratif et juridique des contrats publics. Dans sa conception actuelle, le service continue de travailler en tant qu'assistant aux communes du territoire, dans le cadre de la réalisation de certains de leurs achats publics. Ce service commun est indemnisé par les communes qui recourent à ses compétences.

Les tarifs affectés aux différentes prestations sont les suivants :

Type de marché	Tarif
convention	813
Groupement de commandes gestion simple ou suivi administratif	500,00 €
Groupement de commandes gestion complexe	1 000,00 €
Marché montant < au seuil de dispense de procédure - gestion simple	500,00 €
Marché montant < seuil de dispense de procédure - gestion complexe	1 000,00 €
Marché = ou > au seuil de dispense de procédure - gestion simple	2 000,00 €
Marché = ou > seuil de dispense de procédure - gestion complexe	2 500,00 €
Marché procédure formalisée gestion simple	3 000,00 €
Marché procédure formalisée gestion complexe	3 500,00 €

La facturation reste réalisée sous deux formes :

- le remboursement des frais par l'émission des titres de recettes pour les communes, selon les prestations sollicitées (montant non défini en ce début 2025)
- une modulation des attributions de compensation annuelles pour les communes membres (12 000 € en 2025).

En 2025, 48 consultations représentant 65 marchés (1 lot = 1 marché) ont été portées par le service :

- 25 Publications (22 MAPA et 3 procédures formalisées) ont été réalisées
- 23 contrats ont été signés

Fournitures	5
Services	13
Prestations intellectuelles	7
Techniques de l'information et de la communication (TIC)	1
Moe	4
Travaux	18

Le dimensionnement du service n'est pas questionné et correspond encore aujourd'hui aux besoins exprimés par les communes. Une réflexion sera portée, cependant, sur la détermination des coûts à répartir, et il pourra être proposé une grille tarifaire plus adaptée à l'activité rendue.

3.4.5 LE SERVICE GUICHET UNIQUE

Lors de sa constitution, ce service prévoyait de disposer d'une équipe de 4 personnes, dédiées aux facturations de redevances pour les services de l'eau, de l'assainissement et des déchets. Certaines facturations sont restées en gestion directe par les services. Le service a évolué et a pu être constitué en fonction des besoins en matière de volume de la facturation des redevances. S'il reste scindé en deux équipes dédiées, l'une à la facturation des redevances de l'eau et de l'assainissement, l'autre aux redevances liées aux déchets (dont les accès déchèteries et caravanning), il s'agit bien d'un service unique. Sa collégialité permet, à défaut d'harmonisation des logiciels et modes opératoires, de disposer d'informations croisées et de méthodes de travail collaboratives.

Comme cela a pu être évoqué en 2025, un poste en contrat de projet reste opérationnel, afin d'accompagner le service dans un travail de mise à jour des anciennes bases de la redevance déchets (REOM) et à la suite du transfert sur la nouvelle solution logicielle GESBAC. Le renfort annoncé au rapport 2025 est actuellement maintenu, par la présence de deux personnes sur le 1er semestre 2026.

L'équipe en charge de l'eau et de l'assainissement a trouvé son équilibre de fonctionnement en comptant 4 personnes, dont les missions ont consisté depuis 2020 à accompagner les convergences de tarifs et le changement de temporalité de facturation et à étudier désormais le passage à la mensualisation.

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	18 000 €
<i>Gesbac, partie facturation, 3 800 €, Oméga, dédiée à l'eau et l'assainissement, 5 700 €</i>	

3.5 POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.5.1 LES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

3.5.1.1 L'aménagement de Zones d'Activités Économiques (Budget Annexe ZAE)

L'aménagement de zones d'activités économiques se poursuit en 2026 pour la réalisation de travaux, la poursuite d'études et l'engagement de réflexions préalables à des aménagements sur au moins 5 secteurs du Pays des Abers.

Sur deux autres secteurs, la commercialisation se poursuit à Bourg-Blanc et Plabennec.

En 2026, le budget annexe va se subdiviser par zone afin de permettre de clôturer les opérations et procéder au reversement au budget principal des éventuels excédents générés. Ainsi, voici le détail des besoins pour chacune des 7 zones dites actives.

PLABENNEC

1. Zone de Penhoat Ouest

Le permis d'aménager a été délivré à l'été 2025 et les travaux ont démarré en fin d'année 2025. Ils devraient se terminer au printemps 2026, ce qui permet d'envisager la commercialisation des 4 lots mis en vente

Recettes prévisionnelles :
209 000 €

2. Zone de Penhoat Est

Le secteur de Penhoat Est ne fera pas l'objet d'aménagement. Néanmoins, à la suite de l'évolution du document d'urbanisme prévu pour le mois de mars 2026, un terrain propriété de la communauté de communes sera vendu pour permettre l'implantation d'une activité industrielle de transformation des biodéchets en matière permettant la production de biogaz.

Recettes prévisionnelles :
425 000 €

3. Zone de Penhoat 2

Le projet d'extension de la zone de Penhoat sur près de 13 hectares termine sa phase administrative et devrait voir le permis d'aménager déposé au 1er trimestre 2026. Une fois l'autorisation obtenue, les travaux démarreront après l'été 2026. Le budget doit donc prévoir à la fois les montants contractés

de maîtrise d'œuvre et les enveloppes nécessaires au marché de travaux. Le projet est estimé à 1 800 000 € dont 350 000 € devrait être payé en 2026.

Dépenses de maîtrise d'œuvre : 60 000 €
Dépenses pour la réalisation de travaux : 350 000 €

4. Zone de Callac 3

La zone de Callac propose 5 lots à la vente depuis plusieurs années. Les contacts et réservations faites doivent permettre de réaliser plusieurs ventes en 2026.

Recettes prévisionnelles :
425 000 €

LANNILIS

5. Zone de Kerveur

Le permis d'aménager pour la création d'une nouvelle zone d'activités à Lannilis au lieu-dit Kerveur a été déposé en novembre 2025. Les travaux sont donc prévus pour l'année 2026 et devraient durer 6 mois. Ce projet vise à l'aménagement de 8 lots sur une emprise d'un plus de 3 hectares en entrée de ville de Lannilis.

Dépenses pour la réalisation de travaux :
950 000 €

KERSAINT-PLABENNEC

6. Zone de Goarem Goz 2

En 2024, la CCPA a procédé à des acquisitions foncières sur près du tiers de la zone d'extension prévue au PLUi et en continuité de la ZAE existante. En 2026, une somme est prévue afin de poursuivre ces réserves foncières et une étude sera menée pour définir le capacitaire de la zone.

Acquisitions foncières :
300 000 €
Etude urbaine : 8 000 €

BOURG-BLANC

7. Zone de Groas-Ven

La zone de Groas Ven propose 8 lots à la vente depuis plusieurs mois. Les contacts et réservations faites doivent permettre de réaliser plusieurs ventes en 2026.

Recettes prévisionnelles :
259 000 €

3.5.1.2 La signalétique des ZAE communautaires existantes

Il est prévu la mise à jour ou l'installation de nouveaux totems à Groas Ven ou Penhoat dans les extensions des ZAE, soit une enveloppe de 25 000 € pour l'année 2026.

À cela s'ajoutent les besoins liés à la commercialisation des fonciers aménagés en 2024 et 2025. Pour cela une enveloppe de 25 000 € est prévue afin de réaliser des vidéos de type Time-Laps ou de confier à une agence les actions de commercialisation nécessaires à la promotion des terrains disponibles.

3.5.2 L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

L'hôtel d'entreprises et la pépinière d'entreprises ne nécessitent pas de prévoir des grosses interventions pour cette année 2026.

Néanmoins, conformément à la décision du bureau de communauté en date du 16 septembre 2024, l'hôtel d'entreprises sera mis en vente générant une recette pour le budget principal. Un appel à manifestation d'intérêt sera publié pour recueillir les offres des potentiels acquéreurs.

BUDGET GÉNÉRAL

Recette	650 000 €
---------	-----------

3.5.3 LES AIDES AUX ENTREPRISES

3.5.3.1 Les aides directes aux entreprises

En 2023, la convention de partenariat avec la Région Bretagne qui encadre notamment les dispositifs d'aides directes aux entreprises a été renouvelée avant l'été.

En conséquence, le dispositif Pass commerce artisanat a été modifié et sa nouvelle version est entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2023. L'enveloppe prévisionnelle à consacrer à cette aide co-financée par la Région Bretagne est de 60 000 €.

L'aide à l'installation en agriculture a été modifiée pour considérer plus de besoins en s'inspirant d'autres territoires. Le budget prévisionnel est de 65 000€.

3.5.3.2 Les participations aux organismes partenaires et autres dépenses annexes

Les participations 2026 aux organismes partenaires devraient s'élever à 35 800 €. Il s'agit des organismes suivants : Cluster Algues, Pays de Brest Initiative, Agriculteurs de Bretagne, CELIA, Animation Blanc-Bourgeoise et Syndicat mixte de l'Ecopôle de Lanvian.

Enfin, dans la poursuite des actions de promotion des métiers de l'agriculture et des expérimentations sur le domaine du foncier ou des transitions en lien avec cette filière, il est prévu une enveloppe de 20 000€ permettant la réalisation de vidéos de promotion par exemple.

BUDGET GÉNÉRAL

Recette	149 800 €
Investissement	35 000 €

3.6 GRANDS ÉQUIPEMENTS

3.6.1 BRETAGNE TRÈS HAUT DÉBIT (BTHD)

Le déploiement du programme Bretagne Très Haut Débit se poursuit et entre dans son avant dernière année. En effet, la phase trois du déploiement a démarré en 2024 et va permettre l'installation de plus de 12 500 prises. La CCPA poursuit donc sa participation au déploiement de la fibre optique pour tous, ce qui représente pour l'année 2026 une enveloppe de 705 000 €.

3.6.2 CRÉMATORIUM

La CCPA a signé en mai 2023 une délégation de service public pour la construction, l'exploitation et la maintenance d'un crématorium sur le territoire du Pays des Abers.

Cette DSP a pour effet immédiat de confier à la société Crématorium de France la construction d'un équipement de crémation sur la parcelle YH237 à Plabennec, propriété du Pays des Abers. Cette opération nécessite cependant l'obtention de diverses autorisations administratives nécessaires à son édification et son exploitation. Les dossiers nécessaires à celles-ci ont été constitués en 2024 et 2025, puis l'année 2026 devrait permettre le dé-

pôt du permis de construire de cet équipement en lien avec les travaux d'aménagement de la parcelle voisine YH238 (zone de Penhoat Ouest).

Préalablement à ce dépôt, l'ensemble des études (étude d'impact et ICPE notamment) doivent faire l'objet d'une enquête publique qui devra être portée par la Communauté de communes en tant qu'autorité délégante. Il est donc prévu une enveloppe permettant la tenue de cette enquête publique, considérant les besoins de publicité et les défraiements du ou des commissaires en charge de l'enquête. C'est un besoin estimé à 20 000€.

3.6.3 ACQUISITIONS FONCIÈRES POUR ÉQUIPEMENTS DIVERS

En 2026, la CCPA fera l'acquisition d'une parcelle nécessaire à l'édification d'un château d'eau sur le secteur du Hellez à Plouguerneau. Il s'agit de la parcelle cadastrée CT71 d'une superficie d'environ 1 885 m². Le montant de cette acquisition s'élève à 56 550 €.

3.6.4 CRÉATION D'UN PÔLE D'ACCÈS AUX DROITS

Dans la poursuite de l'analyse des besoins sociaux et du déploiement de France Services sur le territoire, la CCPA réfléchit à renforcer son action sur le nord du territoire. Le projet consisterait en la réhabilitation d'un bâtiment en friche pour y accueillir le deuxième pôle de la Maison France Services du Pays des Abers et faciliter l'accès des services à la population. L'objectif est de pouvoir y regrouper, avec des espaces et moyens mutualisés, les services d'Action Sociale du Département, de la Protection Maternelle et Infantile ainsi que la Maison France Services du Pays des Abers. Le budget 2026 prévoit une enveloppe de 250 000 € pour engager les travaux si l'Avant-Projet Définitif est validé en instance.

3.6.5 GENDARMERIES

En complément d'un nouvel équipement proposant un service public de proximité aux habitants du Pays des Abers, la CCPA poursuit deux projets structurants pour son territoire. Le conseil de communauté du 14 novembre 2024 a délibéré en faveur du co-portage de deux casernes de gendarmerie sur le territoire des communes de Plabennec et Lannilis. L'objectif est de construire les bâtiments administratifs et techniques de ces deux équipements pour ensuite les louer à l'État sur une durée de 27 ans minimum.

Pour cela, un marché a été publié en groupement de commande et il sera signé une fois les autorisations d'urbanisme et agréments obtenus. Les autorisations sont en bonne voie et pourraient aboutir à une notification du marché avant l'été 2025.

La part de la communauté de communes représente 35% du montant global des opérations, soit 2 850 000€, acquisitions foncières comprises.

3.6.6 LE PORT DE L'ABER WRAC'H

Le port de l'Aber Wrac'h voit sa gestion déléguée à la CCI du Finistère depuis plusieurs années et le traité de concession permet de revoir sa gestion à compter de 2027. Préalablement à de potentiels ajustements, il semble opportun de mener une étude afin d'optimiser la gestion de cet équipement structurant pour le Nord du territoire en lien avec les mouillages de l'Aber Benoit.

Ce site présente de nombreux atouts inexploités et des liens étroits avec d'autres bâtiments qui font actuellement l'objet de réflexions ou de projets. Cette opportunité mérite d'être étudiée afin de définir à la fois les vocations de cet espace portuaire, touristique et économique mais aussi les aménagements potentiels à une amélioration de ce site. Il est donc proposé que la CCPA mène une étude urbaine et juridique afin de clarifier ces points et permettre aux élus de positionner ce secteur dans le temps. Une enveloppe de 50 000 € est prévue pour cela.

BUDGET GÉNÉRAL

Recette	85 000 €
Investissement	942 000 €

3.7 DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

3.7.1 INTRODUCTION

Le mandat qui s'achève en 2026 a été marqué par la mise en œuvre, à compter de 2021, de la stratégie déchets votée en conseil communautaire du 17 juin 2021. L'ensemble des projets du pôle déchets – économie circulaire a en effet été validé pour la durée du mandat (2020-2026). La mise en place de cette stratégie a permis de :

- Répondre aux obligations réglementaires, par la mise aux normes des déchèteries notamment,
- Améliorer la proposition de service aux usagers, en proposant la collecte sélective au porte-à-porte
- Développer la réduction des déchets, par des campagnes de sensibilisation et l'offre de service au plus près des usagers
- Équilibrer le budget, par une réflexion en matière de tarification et par la mise en action de mesures de valorisation des matériaux de déchèteries

Pour mémoire, le rapport de 2025 présentait une chronologie des politiques en matière de déchets :

Courant 2021, plusieurs grands projets ont été menés, avec notamment la mise aux normes de quatre des cinq déchèteries du territoire, la création du service de maintenance et la validation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

En 2022, le déploiement de la stratégie déchets a suivi son cours, avec :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage de la déchèterie de Lannilis et la validation de l'avant-projet
- Validation de la stratégie de tri à la source des biodéchets
- Préparation de la collecte en porte à porte des emballages ménagers
- Déploiement des ateliers du PLPDMA
- Lancement du marché groupé pour la mise en place des barrières d'accès et de la vidéoprotection en déchèteries
- Optimisation du recouvrement de la REOM
- Poursuite du PLPDMA

2023 a été une année de poursuite des projets, avec une mise en œuvre opérationnelle :

- Lancement de la stratégie biodéchets avec l'arrivée du maître composteur pailleur en septembre 2023
- Mise en service des barrières d'accès et de la vidéo-protection en déchèteries
- Poursuite du recouvrement de la REOM, notamment de la REOM déchèterie
- Poursuite du PLPDMA
- Finalisation et validation du projet de déchèterie de Lannilis et lancement de la consultation des entreprises
- Finalisation des circuits de collecte en porte à porte des déchets ménagers et des emballages et arrivée de 5 nouveaux agents au 11 décembre 2023

En 2024, le sujet majeur de l'année fut la mise en œuvre de la nouvelle organisation du service de collecte en porte à porte et l'intégration du service des bacs jaunes en porte à porte, qui a eu des impacts forts en termes d'information aux usagers et d'accompagnement des agents e collecte. Par ailleurs, réglementairement, l'année 2024 a été impactée par la mise en place de la filière Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) sur les déchèteries, effective au 1er septembre 2024. Globalement, les flux de déchèteries et le métier de gardien ont connu de grandes mutations ces dernières années et surtout en 2024. Une communication à destination des usagers a été mise en place ainsi qu'une formation des agents.

L'autre sujet important de 2024 concernait le dossier administratif de la déchèterie de Lannilis (dépôt de permis, autorisations administratives) qui a impacté le calendrier global de la mise en œuvre de ce projet.

Les différents épisodes administratifs ont considérablement retardé le démarrage des travaux, qui a eu lieu finalement en février 2025.

À l'aube de 2025, plusieurs autres dossiers ont été travaillés par l'équipe du pôle DEC :

- Travail de concertation avec les communes sur la modification du parc des colonnes de PAV
- Achat de 2 nouvelles BOM afin de réduire l'âge moyen du parc et les interventions de maintenance, réduisant ainsi le risque de panne et de difficultés pour les agents
- Poursuite du PLPDMA
- Poursuite de la stratégie biodéchets, avec notamment l'installation de plusieurs points de

compostage collectif

- Marché déchets mutualisés avec les EPCI voisins, sur certains flux pour réaliser des économies d'échelle
- Préparation de l'optimisation des tournées 2025 au regard des résultats 2024 et des indicateurs de suivi

L'année 2025 a été marquée par une évolution significative des pratiques de tri et par la poursuite des réformes nationales liées à l'économie circulaire. La dynamique de réduction des déchets ménagers résiduels (OMR) s'est confirmée, notamment grâce au transfert progressif des flux d'ordures ménagères vers les emballages et autres filières de collecte sélective. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC,) du renforcement des filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et de l'ambition territoriale visant à réduire les tonnages d'OMR, maîtriser les coûts et améliorer la performance environnementale du service.

Dans ce contexte, le budget 2026 devra poursuivre l'effort d'optimisation des charges d'exploitation tout en accompagnant les investissements nécessaires à la modernisation du service et à la montée en compétence de nouvelles filières REP.

3.7.2 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

L'année 2026 marque une étape importante puisqu'elle est synonyme de stabilisation dans la structuration du service. En effet, après avoir mené à son terme une stratégie 2021-2026 très ambitieuse (qui a nécessité le décalage de la rénovation de la déchèterie de Plabennec), il est nécessaire de consolider le fonctionnement et les projets menés : biodéchets, prévention, optimisation des flux en déchèterie et réduction des ordures ménagères.

Il est également nécessaire de consolider les économies dégagées en 2025 tout en garantissant le maintien de la qualité du service rendu. La priorité portera sur une rationalisation fine des prestations externalisées, en particulier en déchèterie où la baisse des flux PMCB a déjà permis de réduire certaines charges.

Les actions envisagées sont les suivantes :

- Analyse annuelle des contrats de sous-traitance (compte 611), avec pour objectif d'identifier les prestations pouvant être optimisées ou ajustées en fonction des volumes réellement constatés ; avec notamment le renouvellement du marché déchets verts, qui est le plus couteux.

- Finalisation et stabilisation de l'optimisation des tournées de collecte, notamment par une meilleure planification basée sur les données de remplissage, les saisonnalités et l'évolution des comportements de tri.

- Renforcement de la prévention des déchets et de la stratégie biodéchets, afin de réduire durablement les tonnages d'ordures ménagères résiduelles et, par conséquent, les coûts de traitement associés.

- Poursuite de la montée en puissance des filières REP, permettant une prise en charge accrue des coûts par les éco-organismes (transport, traitement, reprise matière) notamment sur le nouveau site de Lannilis, qui ouvre fin janvier 2026.

Dans un contexte où l'ensemble des charges incompressibles (carburants, énergie, assurance, maintenance) restent orientées à la hausse, la maîtrise de ces postes constituera un enjeu majeur pour stabiliser les dépenses du service.

Renforcement de la performance de tri et des outils d'amélioration du service

Pour 2026, le pôle ambitionne d'amplifier la dynamique de tri observée en 2025. L'amélioration des performances reposera sur un ensemble d'actions coordonnées :

- Modernisation de la communication à destination des usagers, avec un renforcement de la pédagogie sur les gestes de tri, notamment pour les plastiques et les matériaux complexes désormais intégrés dans les consignes. Il est également prévu la mise en place d'un outil d'envoi de SMS aux usagers pour les informer en temps réel des problématiques rencontrées ou de transmettre une information d'horaires modifiés par exemple ;

- Amélioration des signalétiques en déchèterie, facilitant l'orientation des usagers et la séparation des flux ;

- Développement d'outils numériques, tels que les plateformes de suivi des flux ou les applications informationnelles, permettant un meilleur pilotage des performances, avec la responsabilisation des agents de déchèterie sur les commandes de bennes.

Ces actions combinées visent à accroître les soutiens versés par les éco-organismes, qui sont directement corrélés à la qualité et à la quantité des déchets correctement triés.

Enjeux financiers et perspectives

Le budget 2026 s'inscrit dans un contexte marqué par la double exigence de transition écologique et de maîtrise financière. Plusieurs tendances influencent la trajectoire budgétaire du pôle.

Stabilisation des coûts malgré l'inflation sectorielle

Les coûts liés à l'énergie, au carburant, à la maintenance et à la logistique demeurent sous tension. Les économies générées par la REP PMCB doivent donc permettre :

- de compenser partiellement ces hausses ;
- de maintenir un niveau de service constant sans augmentation disproportionnée des charges.

Une attention particulière sera portée aux coûts de traitement, qui représentent une part importante du budget et sont fortement dépendants de la quantité et de la nature des flux collectés.

Poursuite de la réduction des OMR : un levier financier majeur

La baisse des ordures ménagères résiduelles est l'un des leviers les plus efficaces pour contenir les charges. La collectivité prévoit :

- une réduction progressive des tonnages OMR, liée à l'amélioration du tri et à l'essor des nouvelles filières ;
- une stabilisation, voire une légère augmentation des tonnages valorisables, permettant d'accroître les soutiens financiers reçus, puisque l'année 2025 a enregistré un taux de 26% de réduction (collecte en porte à porte et points d'apport volontaire). Il semble raisonnable de penser que l'année 2026 sera plus modérée, voire stable.

Ces éléments participent directement à la sécurisation de la trajectoire budgétaire du service.

3.7.3 DÉCHÈTERIES

Extension et modernisation du site de Lannilis

La déchèterie de Lannilis, contrôlée par la DREAL en juillet 2022, n'était plus aux normes. Dans le cadre de la politique de réhabilitation des sites, celui de Lannilis a volontairement été mis en attente pour bénéficier d'une refonte totale. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a permis de valider un avant-projet intégrant une démarche innovante de déchèterie modulable, à plat, ainsi que le réemploi et l'économie circulaire. Les procédures administratives ont abouti en 2024 (Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et permis de construire).

Les travaux ont démarré en février 2025 et n'ont pas connu de grandes difficultés, mis à part de légers aléas liés à la météo en fin d'année 2025. La quasi-totalité des investissements a été consommée en 2025, restent 927 457,21 €, qui seront consommés début 2026 (dont l'achat de la chargeuse dont la CAO est prévue en février).

Les recrutements pour 2 ETP supplémentaires ont été effectués et les équipes travailleront sur l'optimisation de l'ouverture des 5 sites au cours de l'année 2026, en collaboration avec le service ressources humaines.

Le site ouvrira au public le 26 janvier prochain, sauf aléa de dernière minute. Son inauguration est prévue le 11 février 2026.

BUDGET DEC

Investissement	2 502 000 € <i>restes à réaliser inclus</i>
Subventions	Région Bretagne : 300 000 € DETR : 200 000 €

Extension et modernisation du site de Plabennec

Dans le cadre de la stratégie déchets 2021-2026, la modernisation du site de Plabennec était initialement prévue en 2024. Ce projet a été décalé à 2026 pour plusieurs raisons :

- le décalage de la mise en place de la collecte en porte à porte des emballages ménagers de janvier 2023 à janvier 2024 en raison d'un mouvement social au sein de l'équipe de collecte en 2022.
- l'accumulation calendaire des projets engagés en 2023-2024 résultant de ce décalage.
- le retard du démarrage des travaux du site de Lannilis en raison des démarches administratives et du déplacement des espèces protégées découvertes sur le site.

Par ailleurs, le site de Plabennec sera plus difficile à aménager en raison des contraintes foncières, puisqu'une zone humide borde la partie basse du site et qu'il n'y a pas de réserve foncière (propriété du Pays des Abers) contiguë. L'étude prévue en 2026 sera décisive pour la suite à donner et permettra au nouvel exécutif de construire la stratégie déchèteries 2026-2032, intégrée dans la stratégie générale déchets – économie circulaire.

BUDGET DEC

Investissement	25 000 € (étude)
Subventions	Région Bretagne : 20 000 € (étude)

3.7.4 AUTRES ÉQUIPEMENTS

Dans le cadre de la gestion des déchèteries, des engins de manutention sont utilisés. Le chariot télescopique acquis en 2024 n'est pas adapté au fonctionnement des services. Il était proposé de le remplacer en 2025 par un engin plus conforme aux exigences de gestion des déchets verts et de circulation sur la route. La finalisation de l'optimisation des circuits de collecte ayant été prégnante en 2025, le marché public a été plus lent à se mettre en place. Au regard des échéances du site de Lannilis, qui nécessite un chargeur à poste, il a été décidé de lancer un marché pour l'achat de deux équipements. Une CAO est prévue en février. Une location est prévue sur Lannilis pour 6 mois, le temps de la livraison du deuxième équipement. L'ancien équipement sera revendu, pour un montant estimé à ce jour à 20 000 €.

L'achat d'un fourgon au bénéfice du service maintenance (PAV ; déchets) est inscrit au budget afin d'anticiper le départ d'un véhicule hors d'usage.

BUDGET DEC

Fonctionnement	12 000 €
Investissement	Chariot : 312 000 € Fourgon : 50 000 €

3.7.5 COLLECTE

La collecte en porte à porte des emballages ménagers a démarré au 2 janvier 2024 et le travail d'optimisation des circuits s'est poursuivi en 2025. Cette démarche a permis de passer de 7 à 6,5 équipages. Afin de proposer seulement des postes à temps plein, pérennes et cohérents en termes de missions, 4 tournées ont été sous-traitées à Suez, pour une durée de 12 mois (renouvelable 6 mois).

Le renouvellement du parc de véhicules entre dans un rythme normal d'un véhicule tous les deux ans. En 2026, il sera étudié l'achat d'une BOM à chargement latéral, automatisé. Une ligne location reste prévue, en cas de panne ou d'accident.

BUDGET DEC

Fonctionnement	Location BOM : 72 000 € Sous-traitance Suez : 100 000 €
Investissement	350 000 €

3.7.6 G4DEC

Le service d'économie circulaire intercommunautaire, qui dépend aujourd'hui d'un budget annexe propre, est entré dans la dernière année de convention avec l'ADEME, courant jusqu'en février 2025. Lancée en octobre 2023, une étude a permis de structurer la suite de la démarche d'économie circulaire sur le territoire des Abers et les territoires voisins avec un plan d'action sur 3 ans et la perspective de création d'une association à horizon 2026. Le territoire sera restreint à 3 EPCI, avec la sortie de la CAPLD. Un revirement de situation courant décembre a reporté la création de l'association, pour des raisons prudentielles et juridiques. Le budget annexe reste donc en l'état et un travail va être mené en 2026 avec le comptable public et le conseil juridique du Pays des Abers.

3.7.7 CONCLUSION

L'année 2026 va être une année de transition. L'ensemble des projets initiés dans le cadre de la stratégie 2021-2026 sera réalisé et doit permettre de stabiliser le fonctionnement du pôle. Un travail de réflexion sur les grandes orientations 2026-2032 a été initié avec les élus du conseil d'exploitation déchets – économie circulaire. Une restitution sera faite aux nouveaux élus lors de la mise en place du premier conseil d'exploitation.

La stratégie 2026-2032, qui visera principalement la stabilité financière, sera à construire en 2026. L'équipe du pôle déchets- économie circulaire reste mobilisée entièrement pour accompagner ce changement.

D'un point de vue budgétaire, hormis la répartition des investissements de la déchèterie de Lannilis entre 2025 et 2026, les lignes de dépenses (investissement et fonctionnement) sont conformes au prévisionnel de la stratégie globale.

3.8 EAU ET ASSAINISSEMENT

3.8.1 INTRODUCTION

Depuis 2018, date de la prise de compétence par la Communauté de Communes du Pays des Abers, le pôle Eau et Assainissement poursuit son développement. Une première phase, menée entre 2018 et 2020, a consisté à mettre en place les outils et la structure nécessaires pour répondre aux besoins et aux demandes des abonnés, afin de sécuriser la transition de la gestion communale vers une gestion intercommunale.

Un second stade de 2021 à 2024, a consisté à élaborer et à définir les grands enjeux et les principales orientations pour le maintien d'un service de qualité. Dans cette optique il a été nécessaire d'organiser le service sous la forme de cellules techniques et administratives.

Cette période aura permis de structurer le service, de lancer les programmes de renouvellement de réseaux, de tendre vers l'amélioration des rendements hydrauliques et énergétiques, de mettre en place la stratégie des politiques à mener, tant sur le plan technique que tarifaire.

En 2025, Les comités de pilotage des grands projets structurants identifiés dans les schémas directeurs "eau" et "assainissement" ont été lancés : développement de l'hypervision et centralisation des données eau et assainissement, travaux préparatoires au futur réservoir de Plouguerneau, réalisation d'un système d'assainissement collectif à Tréglonou.

Ces grands projets seront au centre de l'activité du pôle eau et assainissement en 2026.

En parallèle de ces investissements significatifs, le service poursuit la politique volontariste d'investissements nécessaires au bon fonctionnement des installations, permettant de garantir une continuité de service indispensable pour l'avenir.

Le pôle eau et assainissement est cependant confronté à une fragilité dans l'équilibre budgétaire avec des paramètres variables :

- Augmentation du prix d'achat de l'eau auprès du Syndicat des Eau du Bas Leon (22 % des dépenses de fonctionnement du budget de fonctionnement de l'eau) ;
- Maintien des coûts énergétiques élevés (proche de 600 000 € / an pour les deux budgets cumulés) ;
- Coût élevé du traitement des boues des stations d'épurations ;
- Augmentation du coût des réactifs nécessaires à nos unités de production et de traitement ;
- Le renforcement de l'autosurveillance dans les métiers de l'eau et de l'assainissement.

L'harmonisation tarifaire, initiée en 2020, permet de compenser cette tendance à la hausse. Mais une vigilance s'impose pour permettre de maintenir les grandes orientations du service.

En fin d'année 2025, le pôle Eau et Assainissement a franchi une étape majeure avec le regroupement de l'ensemble de ses équipes au Centre Technique Communautaire de Bourg-Blanc, dans de nouveaux locaux administratifs et techniques. La création du Centre Opérationnel de l'Eau et de l'Assainissement facilitera la coordination des activités liées à la gestion de l'eau potable et à la gestion de l'assainissement collectif et non collectif, renforçant ainsi l'efficacité et la réactivité des interventions sur le territoire. Ce déploiement se poursuivra en début d'année 2026.

3.8.2 DISPOSER D'UNE RÉGIE FORTE SUR LE PLAN DES RESSOURCES HUMAINES

La structuration d'un service en régie permet de répondre efficacement aux attentes des abonnés, aux obligations réglementaires et aux enjeux de demain pour le territoire.

En 2025, le pôle Eau et Assainissement a connu des évolutions importantes sur le plan organisationnel :

- Arrivée d'un chargé d'études eau et assainissement permettant de travailler sur les obligations réglementaires (et documentaires) du pôle et le suivi des projets ;
- Création du poste de responsable technique opérationnel (évolution en interne) pilotant l'ensemble des services réseaux, ouvrages et travaux ;
- Recrutement en interne d'un responsable de la cellule ouvrages ;
- Arrivée d'un technicien contrôles assainissement non collectif en renfort ;
- Arrivée en contrat d'apprentissage d'une technicienne réseaux.

Néanmoins un point de fragilité perdure sur la sécurisation de la cellule ouvrage en particulier

concernant la gestion des astreintes.

La poursuite de l'amélioration de la politique menée depuis le transfert de compétences se poursuit donc et les objectifs affichés pour 2026 sont :

- Renforcer le service contrôle de conformité par le recrutement d'un technicien SPANC et donc stabiliser l'équipe actuelle ;
- Sécuriser la cellule ouvrage avec le recrutement au plus vite d'un technicien d'exploitation ;
- Renforcer le service réseaux par le recrutement d'un technicien réseaux permettant de réaliser différentes missions indispensables au service (contrôles et entretien des organes de sécurité, recherches de fuites, suivi du dossier des eaux parasites...) et anticiper la reprise en régie de la distribution d'eau potable sur la commune de Kersaint-Plabennec.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement	1 720 000 €
-----------------------	--------------------

3.8.3 LE MAINTIEN EN CONDITIONS OPÉRATIONNELLES DE NOS OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS : UNE NÉCESSITÉ

3.8.3.1 Budget eau

L'importance du patrimoine eau du Pays des Abers composé de ses 11 captages et forages, de ses 8 usines de production d'eau potable et ses 17 réservoirs nécessite un important volume de maintenance et d'entretien. Ce travail est mené par les agents du service et/ou par le biais de prestataires.

La distribution de l'eau transite par un réseau de plus de 820 km. Le service garde une attention particulière pour assurer la continuité de service et la limitation des pertes entre le point de distribution et de livraison.

Une part importante de l'investissement sera également mobilisée pour répondre à la problématique des CVM dans les réseaux et pour remplacer ceux situés aux points de non-conformité.

Les principaux investissements issus du schéma directeur de l'eau potable s'inscrivent dans un plan pluriannuel de renouvellement sur les réseaux et les équipements, et se déclinent en 2026 :

- Par un taux de remplacement des conduites de distribution d'eau potable se situant autour de 0.6%.

Fonctionnement	65 000 €
Investissement	700 000 €

- Par un nombre de compteurs remplacés annuellement avoisinant les 1 300.

Fonctionnement	40 000 €
Investissement	200 000 €

- Par le développement de la sectorisation dans de nouveaux secteurs, le renouvellement des équipements de communication, ainsi que le remplacement des vannes de sectionnement. Ces démarches visent à améliorer les performances, réduire les impacts des coupures d'eau, faciliter la détection des fuites, et assurer une réparation et un entretien quotidiens des réseaux.

Fonctionnement	70 000 €
Investissement	295 000 €

- Par la sécurisation entre les communes en développant le maillage des réseaux entre Kersaint-Plabennec et Plabennec.

Investissement	200 000 €
-----------------------	------------------

- Par la gestion patrimoniale des ouvrages et le maintien en conditions opérationnelles des équipements du territoire.
- Réhabilitation du réservoir de Lannilis
- Etude sur la réhabilitation du forage Petite Ile à Bourg-Blanc
- Remplacement des débitmètres de distribution de Plabennec et Lannilis

Investissement	515 000 €
-----------------------	------------------

- Par l'entretien des réservoirs, des forages et des stations de productions d'eau potable. L'ensemble de ces ouvrages demande un suivi permanent garantissant la continuité du service et les normes de qualité et de sécurité sanitaires. La distribution d'eau potable doit s'assurer du respect des exigences fixées par l'article R. 1321-2 du code de la santé publique pour les eaux destinées à la consommation humaine (limites de qualité, etc.).

- Maintenance des équipements existants
- Analyses réglementaires
- Achat de produits de traitement
- Lavage et entretien des réservoirs

Fonctionnement	219 000 €
-----------------------	-----------

La modélisation hydraulique du système de distribution d'eau potable est en cours de réalisation avec une mise en opérationnalité prévue au 1er trimestre 2026.

3.8.3.2 Budget assainissement

Le patrimoine assainissement du Pays des Abers est conséquent avec ses neuf stations d'épuration et ses soixante-quatre postes de relevages. Cela implique un travail de maintenance conséquent, notamment en raison de l'exploitation d'ouvrages vieillissants.

Au titre de l'assainissement collectif, la CCPA exerce la mission de "contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites". La particularité du territoire amène les communes du littoral à rejeter les eaux usées traitées en mer.

Du fait de ses équipements d'exploitation, le budget de l'assainissement est très dépendant des dépenses énergétiques représentant près de 415 000 € dans le budget de fonctionnement.

Un des objectifs principaux du pôle est de s'assurer du bon fonctionnement quotidien des ouvrages. Ainsi, il est nécessaire pour cela de mettre en place les investissements nécessaires pour à la fois répondre aux exigences réglementaires mais aussi maîtriser les coûts énergétiques.

En complément, le pôle eau et assainissement va renforcer sa politique sur les entrées d'eaux parasites dans les réseaux d'assainissement collectif. Cela passera à la fois par un travail important d'identification et de recherches pour déboucher sur un plan d'investissements permettant de réduire ces entrées d'eaux parasites et ainsi maîtriser les capacités épuratoires des ouvrages du territoire et leur coût de fonctionnement associé.

De nombreux travaux de mises à niveau d'exploitation et réglementaires sont prévus d'être menés en 2026. Les principaux éléments de fonctionnement et d'investissement sont :

- Renouvellement ou réhabilitation de canalisations de collectes des eaux usées

Investissement	700 000 €
-----------------------	-----------

- Remplacement d'un poste de relevage à Plabennec (poste de relevage de Lanorven) et réhabilitation d'un poste de relevage à Plouguerneau (poste de relevage de Poulpri)

Investissement	175 000 €
-----------------------	-----------

- Réduction des entrées d'eaux parasites sur les réseaux de collecte de l'assainissement collectif (en complément du renouvellement des canalisations)

Fonctionnement	50 000 €
Investissement	70 000 €

- Réhabilitation du système d'assainissement collectif à la ZA de Breignou Coz à Bourg-Blanc (étude technique prévue au 1er semestre 2026)

Investissement	250 000 €
-----------------------	-----------

- Réhabilitation des armoires de pilotage des postes de relevage sur le territoire

Investissement	176 500 €
-----------------------	-----------

- Remplacement de pompes de relevage (optimisation d'exploitation et énergétique)

Investissement	95 000 €
-----------------------	----------

- Sécurisation de la station d'épuration de Plabennec avec la mise en place d'un groupe électrique

Investissement	50 000 €
-----------------------	----------

- Remplacement du système d'extraction des boues déshydratées à la station d'épuration de Plouguin

Investissement	35 000 €
-----------------------	----------

- Réhabilitation des systèmes de recirculation des boues des stations d'épuration de Bourg-Blanc, Plabennec et Kersaint-Plabennec

Investissement	39 000 €
-----------------------	----------

- Travaux d'optimisation sur les stations d'épuration du territoire

Investissement	272 500 €
-----------------------	------------------

- Entretien et exploitation des ouvrages
 - Traitement des boues
 - Analyses réglementaires
 - Autosurveillance
 - Entretien des postes de relevage et des réseaux

Fonctionnement	856 000 €
-----------------------	------------------

Une étude technico-économique pour la réhabilitation de la station d'épuration du Drennec sera menée en 2026.

La mise à jour du schéma directeur assainissement sera nécessaire dans le cadre de la mise à jour du PLUi : actualisation des capacités épuratoires selon l'urbanisation projetée, actualisation des différents zonages. Le budget estimé est de 120 000 €.

3.8.4 SÉCURISATION DE L'EXPLOITATION EAU ET ASSAINISSEMENT

3.8.4.1 L'hypervision et la centralisation des données

Le projet d'hypervision porte sur la mise en place d'un système de supervision et de centralisation de l'ensemble des données eau et assainissement sur le territoire de la communauté de communes du Pays des Abers. La mise en œuvre de ce système permettra aux équipes d'exploitation d'améliorer et de sécuriser le suivi des ouvrages et de simplifier le traitement des données issues de ces installations. Cette hypervision centralisée viendra remplacer les supervisions en place depuis le transfert de compétences et constituera un outil complet et performant.

Pour rappel, son coût est de 351 840 € et a été engagé en 2025.

La mise en place d'un groupe électrogène sera nécessaire pour assurer l'opérationnalité des ouvrages en cas de coupure d'électricité (estimé à 10 000 €) au centre technique communautaire.

Le projet est en cours de développement avec une livraison attendue de la partie eau potable à l'été 2026 et de la partie assainissement à l'été 2027.

3.8.4.2 Développer le centre technique opérationnel de l'eau et de l'assainissement

L'arrivée des équipes techniques dans le nouveau bâtiment du pôle eau et assainissement au centre technique communautaire de Bourg-Blanc s'est faite en décembre 2025.

Il sera nécessaire de développer un outil organisationnel permettant une exploitation correcte et optimisée : rayonnage, zone de stockage, outil de pilotage et de gestion du stock...

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Investissement	46 000 €
-----------------------	-----------------

3.8.4.3 Se doter de matériels plus performants pour la recherche de fuites et le suivi des eaux parasites

La recherche de fuites constitue une tâche quotidienne du pôle, visant principalement à maîtriser la ressource en eau. En complément des investissements dans les débitmètres de sectorisation ou les vannes de sectionnement, le service se doit d'être équipé de matériels de recherche de fuites performants. Ces équipements sont acquis progressivement au fil des années.

Également, l'acquisition de matériel de recherche est nécessaire pour le suivi des entrées d'eaux parasites dans les réseaux d'assainissement collectif : caméra portative d'inspection télévisée des réseaux et débitmètre portatif de surverse.

BUDGET EAU

Investissement	19 500 €
-----------------------	-----------------

BUDGET ASSAINISSEMENT

Investissement	20 000 €
-----------------------	-----------------

3.8.5 RENFORCEMENT DE LA RELATION USAGERS

Le pôle eau et assainissement en relation étroite avec le pôle ressources souhaite développer et mettre en place un portail abonnés eau et assainissement.

Celui-ci permettra de faciliter la relation entre le service eau et assainissement et les abonnés du territoire.

Les principaux avantages sont :

- Accès 24/7 à leur compte usagers et facilitation des démarches eau et assainissement
- Suivi de la consommation
- Modalités de paiement
- Accès aux factures
- Alertes, notifications et communications en temps réel

Il s'agit d'un outil de modernisation au service des usagers.

BUDGET EAU

Fonctionnement	20 000 €
Investissement	30 000 €

3.8.6 L'AMÉLIORATION DU NIVEAU DE SERVICE ET L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES DU PATRIMOINE

Le niveau de service ne peut être assuré qu'à condition de disposer d'une connaissance précise et détaillée de l'état du réseau, ce qui implique une localisation exacte en classe A.

Les équipes opérationnelles sont dotées d'outils numériques, leur permettant d'optimiser les interventions, de récolter les données et de les intégrer dans le SIG. Le bilan des incidents est retranscrit pour identifier les points de fragilité et pouvoir ainsi planifier les futurs investissements.

Le service eau développe un portail de gestion pour le parc des compteurs afin d'améliorer le travail de relève et de saisie des données. De son côté, le service assainissement va mettre en place un mécanisme de recensement des anomalies recensés lors des inspections télévisées (ITV) en développant l'outil métier QGIS.

Le service contrôle de conformité - assainissement non collectif va travailler en 2026 sur la mise à jour des règlements de service. Ce travail permettra de définir une politique de mise en conformité des assainissements non collectifs non conformes.

BUDGET EAU

Fonctionnement	5 500 €
Investissement	25 000 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement	5 500 €
Investissement	35 000 €

3.8.7 LES GRANDS PROJETS EAU ET ASSAINISSEMENT

3.8.7.1 Réservoir d'eau potable à Plouguerneau

La Communauté de Communes du Pays du Abers a décidé de remplacer le réservoir du Bourg de Plouguerneau. Le réservoir actuel est vieillissant, avec un génie civil dégradé et une capacité de stockage insuffisante pour assurer les besoins futurs à l'horizon 2035. C'est pourquoi il est nécessaire de construire un nouveau réservoir.

Un nouvel ouvrage sera à construire sur un terrain situé au Hellez et un renforcement de la conduite de distribution sera à poser entre le futur et l'actuel réservoir. Le scénario d'un réservoir de 950 m³ a été retenu. Il s'agira d'un réservoir sur tour. Il sera également nécessaire de sécuriser la distribution entre le bourg et le Grouanec.

Le budget global de l'opération est estimé à 4 300 000 €.

En 2025, la Communauté de Communes du Pays des Abers a fait l'acquisition du terrain nécessaire au projet. Le maître d'œuvre et l'architecte ont également été recrutés et les premières phases de leur mission ont démarré.

L'année 2026 sera quant à elle consacrée aux études préalables (études géotechniques notamment), à la validation définitive du projet (technique, architecturale, fonctionnement), à la rédaction des dossiers réglementaires et à l'obtention des différentes autorisations.

Le démarrage du chantier est estimé à l'été 2027.

BUDGET EAU

Investissement	522 500 €
----------------	-----------

3.8.7.2 Création d'un assainissement collectif à Tréglonou

La mise en place d'un assainissement collectif à Tréglonou est désormais bien identifié comme prioritaire au regard des installations individuelles défaillantes. La création d'un réseau collectif avec le raccordement à la station d'épuration de Lannilis a été retenue.

Il existe actuellement trois dispositifs de traitement non-collectif sur la commune, correspondant à 33 branchements. Une étude technico-économique menée en 2012 a montré que ces derniers présentaient des dysfonctionnements, une gêne pour les riverains et qu'une extension de la collecte impliquerait une restructuration complète de deux d'entre eux.

Le raccordement de l'ensemble des usagers de Tréglonou se fera en 6 tranches de travaux avec des délais de réalisation pour les tranches 2 à 6 non définis actuellement (le montant total des 6 tranches de travaux est estimé à environ 4 000 000 € HT).

En 2025, la Communauté de Communes du Pays des Abers a poursuivi les études préalables à ce dossier.

Une convention de groupement de commandes avec ENEDIS et le Syndicat des Eaux du Bas Léon pour la réalisation des forages nécessaires au passage des réseaux sous l'Aber Benoit a été initiée. Les dossiers administratifs sont en cours de réalisation selon les préconisations des différents services de l'état. La validation administrative pour la réalisation des forages est un prérequis indispensable au lancement des travaux.

Le démarrage des travaux est estimé pour le deuxième semestre 2026.

ASSAINISSEMENT

Investissement	2 000 000 €
----------------	-------------

3.8.8 MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE POUR LA PROTECTION DES CAPTAGES PRIORITAIRES ET DES MILIEUX SENSIBLES

La Communauté de Communes du Pays des Abers poursuit sa politique d'accompagnement visant à améliorer la qualité des eaux dans les périmètres de protection des captages.

Les captages de Troménec à Landéda et de Traon Edern à Plabennec ont été classés prioritaires du fait de leurs vulnérabilités aux pollutions diffuses. Dans ce cadre, un diagnostic multi-pressions et un plan d'actions ont été transmis et validés par le Préfet du Finistère pour le captage de Troménec. Une démarche identique est en cours pour celui de Traon Edern.

Parmi les engagements envisagés, figure la participation de la collectivité pour soutenir les exploitants agricoles dans la réduction des intrants avec notamment la pratique du désherbage mécanique ou encore l'implantation de couvert sous maïs.

Au-delà des deux captages dits prioritaires, le captage de Lanveur à Lannilis a également été identifié comme propice pour débiter cette démarche.

Également, la Communauté de Communes du Pays des Abers reprend en gestion propre les volets du plan d'action qui étaient auparavant délégués au Syndicat des Eaux du Bas Léon qui sont les analyses de reliquats d'azote entrée et sortie d'hiver.

La Communauté de Communes du Pays des Abers avec le Syndicat des Eaux du Bas Léon poursuit également des études sur les intérêts potentiels des captages abandonnés. Les études technico-économiques seront connues au 1er semestre 2026.

Enfin, un troisième volet concerne la reconquête de la qualité des milieux aquatiques et la lutte contre la pollution. Il sera nécessaire de travailler sur la réhabilitation des assainissements non-collectifs polluants (accompagnement des usagers, contrôle de conformité et mise à jour des règlements de services) avec un focus important sur les zones d'influence de profils de baignade ou de profils de vulnérabilité pour la conchyliculture et la pêche à pied.

BUDGET EAU

Fonctionnement	60 000 €
----------------	----------

3.9 BIODIVERSITÉ, ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS, TRAVAUX, NUMÉRIQUE

3.9.1 TRAVAUX

3.9.1.1 Rénovation et extension du Centre technique communautaire

Le site du centre technique communautaire du Pays des Abers ne répondant plus aux besoins des services, il a donc été décidé lors du conseil communautaire d'engager une rénovation et extension du site. Le chantier a débuté le 5 février 2024 et a été réceptionné en grande partie le 22 octobre 2025. Cependant, plusieurs réserves sont encore, en ce mois de décembre, en cours de levée.

Le marché de maîtrise d'œuvre attribué en décembre 2020 est toujours en cours et se poursuivra jusqu'à la garantie de parfait achèvement en octobre 2026. L'ensemble des coûts de l'opération se répartissent de la manière suivante :

Détail de l'opération	HT	TTC
Etudes préalables	25 890,40 €	31 068,48 €
AMO (chantier + assurances)	92 200,00 €	110 640,00 €
Maîtrise d'œuvre (dont révision de prix)	285 000,00 €	342 000,00 €
Vidéo protection et anti-intrusion	25 398,00 €	30 477,60 €
Missions CT/SPS (dont révision de prix)	14 000,00 €	16 800,00 €
Contrôle d'accès	8 484,00 €	10 180,80 €
Travaux (dont révisions de prix et nouvelle inscription 2026 pour la fournitures et la pose de bornes IRVE)	3 990 000,00 €	4 788 000,00 €
Protection incendie	3 518,48 €	4 222,18 €
Mobilier	34 543,46 €	41 452,15 €
Fourniture informatique et autres fournitures diverses	19 133,89 €	22 960,67 €
Publication marchés	2 066,71 €	2 480,05 €
Signalétique	10 000,00 €	12 000,00 €
Total	4 510 234,94 €	5 412 281,93 €

Il est à noter, qu'en cours de travaux, de nouvelles demandes sont apparues. Certaines, comme l'aménagement de l'étage au-dessus des bureaux du local SEA ou la réfection de l'ensemble de la toiture du local SEA n'ont pu être intégrées car elles modifiaient de manière trop importante l'économie initiale du marché. Aussi, il est proposé d'intégrer au budget 2026 une somme permettant la réalisation de ces travaux.

Par ailleurs, une enveloppe de 160 000 € en fonctionnement est provisionnée pour les différents contrats de maintenance des installations, les consommations (électricité, eau, gaz), le contrat de service d'efficacité énergétique.

BUDGET PRINCIPAL

Investissement	780 000 € TTC dont 467 868,05 € RAR
Fonctionnement	160 000 € TTC

3.9.1.2 Investissements récurrents pour le renouvellement ou l'acquisition de nouveaux matériels pour les services Voirie (VRD), Espaces verts & patrimoine extérieur (EV) et Espaces naturels et sentiers communautaires (ENS)

Le domaine de la voirie est l'un des premiers champs de mutualisation de notre EPCI. Cette mutualisation de moyens, d'équipements et de matériels est financée à 100% par l'EPCI.

Les achats de véhicules et d'autres matériels pour ce service Voirie, auxquels on peut associer les autres services techniques "Espaces verts et Équipements extérieurs", "Espaces naturels et sentiers" et "Maintenance bâtiments" mais aussi les services administratifs avoisinent un montant moyen annuel de 250 000 € en dehors de l'acquisition d'une nouvelle balayeuse. Cette dernière, commandée fin 2022, a été livrée en septembre 2024 et a été payée en 2025. D'autres engins et matériels, également commandés les années antérieures, ont été livrés et payés en 2025. Il s'agit d'un tracteur pour le service voirie avec épaveuse, d'un tracteur avec broyeur d'accotement pour le service ENS, d'une VL 5 places hybride avec reprise

d'une ancienne VL et d'une nouvelle tronçonneuse pour le service ENS.

Différents matériels ont été commandés en 2025 et seront livrés en 2026. La totalité des crédits y afférent, soit 67 374,19€, doit donc figurer dans le budget 2026 comme restes à réaliser (RAR).

En 2026, il est prévu d'acheter :

- une remorque TP pour le service voirie
- des panneaux de signalisation
- divers matériels pour l'atelier et les services espaces verts et ENS
- une scie sur table et des matériaux pour l'installation d'un local de stockage (+ valorisation du travail en régie) pour le service maintenance bâtiments
- deux véhicules légers
- une provision pour de grosses réparations permettant de prolonger la durée de vie d'engin

Pour rappel, 55 K€ ont été mandatés en 2020, 151 K€ en 2021, 272 K€ en 2022, 121 K€ en 2023, 209 K€ en 2024 et 643 K€ en 2025 dont 241 833,46 € pour la balayeuse.

BUDGET GÉNÉRAL

	247 274,19 € TTC
Investissement	67 374,19 € (RAR) + 179 900 € (nouveaux crédits)
Fonctionnement	5 000 € pour la reprise d'un engin

3.9.1.3 Travaux sur l'Hôtel de communauté

Dans le cadre de l'évolution de la composition du parc de véhicules légers du Pays des Abers vers une augmentation de véhicule électriques, il est important de pouvoir répondre au besoin de recharge. Actuellement, seule une borne de recharge est installée sur le parking de l'hôtel de communauté. Les ombrières prévues sur le parking situé en contre-bas de l'hôtel de communauté, permettront l'installation et l'alimentation de 2 autres bornes soit 4 points de charge.

Des travaux d'étanchéité de la toiture, de dépose et de pose d'une nouvelle isolation extérieure, de ravalement de la façade et d'amélioration de l'accessibilité du bâtiment sont également à prévoir. Le système anti-intrusion et le contrôle d'accès sont à revoir entièrement. Par ailleurs, il est proposé une enveloppe pour des réparations courantes, la maintenance de système, les consommations (eau et électricité).

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement	55 000 € TTC
Investissement	180 000 € TTC

3.9.1.4 Opérations d'entretien des ZAE

Les opérations d'entretien des ZAE prévues en 2026 sont les suivantes :

- Entretien des espaces verts de l'ensemble des zones sauf la zone de Callac (Mairie de Plabennec – Marché), des bassins d'EP pour Penhoat, Kerlouis, Hellez et Pen ar Forest, des abords de la pépinière d'entreprises, de l'hôtel de communauté et le PEM de Plabennec ;
- Penhoat (Plabennec) :
 - Création d'une voie cyclable et réfection d'un trottoir au niveau de la rue de Penhoat – RAR 2025 pour 44 974,80 € ;
 - Réfection du bassin EP rue Descartes, remplacement du grillage (90 ml) et du portail ;
 - Entretien des espaces verts de l'ensemble de la zone, autour de la pépinière et de l'hôtel d'entreprise.
- Breignou Coz (Bourg-Blanc) : suite aux travaux réalisés par le CD29, reprise de l'enrobé sur 180 m, réfection de trottoirs et reprise de la zone "Sapeurs-Pompiers" - 10 476,48 € (fonctionnement) ;
- Hellez (Plouguerneau) : réfection d'un trottoir
- Kerlouis (Lannilis) : réfection de la signalisation horizontale
- Pen ar Forest (Kersaint-Plabennec) :
 - Bassin d'EP à reprendre : remplacement du grillage (70 ml), portillon à installer, création d'un chemin d'accès et marquage "Sapeurs-Pompiers"
 - Réalisation d'un ralentisseur
- Ker Heol (Plouguin) :
 - Reprise des accotements
 - Reprise trottoir et parking
- Callac (Plabennec) :
 - Réseau EP à créer sur une portion de rue – RAR 2025 14 976,84€
 - Réfection du revêtement de chaussée en voirie lourde – RAR 2025 56 030,40 € (fonctionnement)

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement	278 506,88 € TTC
Investissement	59 951,64€ TTC (RAR)

3.9.2 MOBILITÉS

3.9.2.1 Mise en œuvre du schéma directeur communautaire des modes actifs

Débuté en décembre 2021, le schéma directeur des mobilités actives communautaire a été validé au Conseil communautaire du 15 décembre 2022. Ce sont 38 itinéraires cyclables pour 189 km qui ont été retenus, pour un coût total estimé à 11,27 M€. 137 km d'aménagements sont à réaliser sur des voiries communales pour un total estimé à 1,5 M€. 49 km relèvent de voiries départementales pour un coût estimé à 9,3 M€.

En parallèle des aménagements cyclables, ce schéma prévoit également la mise en œuvre de services vélo (stationnements sécurisés, service de location de vélos à assistance électrique (VAE), prime à l'achat de vélos, etc.) permettant de favoriser le développement de la pratique cyclable. La mise en place d'un service de location de VAE moyenne et longue durée devrait être effective en 2026. Cela implique l'achat d'une quarantaine de VAE et la mise en place d'un service client et d'un contrat de maintenance.

Par ailleurs, le Conseil de communauté a également validé le 15 décembre 2022 la mise en place de subventions d'équipement aux communes sous forme de fonds de concours pour la création d'aménagements cyclables, avec une enveloppe globale de 800 000€ pour la période 2023 - 2026, et de stationnements vélo, à hauteur de 80 000€ pour la période 2023 - 2026. Cette action a fait l'objet d'une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP). Au regard des demandes des communes et des montants d'aide attribués en 2023 et 2024, ce montant total a été revu en 2025. Il est désormais de 680 000€ (montant confondu pour les aménagements cyclables et les stationnements vélos). Pour les années 2023, 2024 et 2025, 397 440 € d'aides ont été attribuées.

Au vu des réalisations de travaux par les communes, il est estimé que les demandes de versement seront d'un montant total de 191 024,81 € pour 2026. L'AP/CP a donc été modifiée en conséquence.

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement (AE/CP)	40 000 €
	55 000 € (PPI – acquisition VAE)
Investissement	191 024,81 € via AP/CP (fonds de concours)
Recette d'investissement prévisionnelle	31 000 € (fonds vert)
	10 400 € (location VAE)
Recettes de fonctionnement prévisionnelles	27 700 € (fonds vert pour 2 ans)

3.9.2.2 Amélioration et sécurisation des portions de “voie verte” de la Véloroute des Abers

Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur des mobilités actives communautaire, la question du revêtement des portions de voie verte sur l'itinéraire structurant du Pays des Abers, la véloroute, a été abordée. Le Conseil Départemental du Finistère (CD29) a construit, en 2022, une carte des itinéraires cyclables dans le cadre du Plan vélo du département, où la liaison Landéda – Lannilis a été identifiée prioritaire. Ainsi, en concertation avec le Département, la Communauté de communes du Pays des Abers, la Commune de Landéda et la Commune de Lannilis, il a été décidé que l'itinéraire cyclable était plus approprié par les voies communales dont une portion de la véloroute des Abers. Le choix s'est donc porté sur un aménagement sur le domaine local, avec un financement du CD29 à hauteur de 80% du montant HT des travaux. C'est pourquoi la Communauté de communes du Pays des Abers, la Commune de Landéda et la Commune de Lannilis ont débuté, dès 2024, une réflexion technique sur l'amélioration de la liaison cyclable entre les communes précitées. Une étude de conception a par ailleurs été réalisée en 2025, permettant de définir précisément les aménagements à réaliser et d'estimer le coût des travaux. Pour la section dont la maîtrise d'ouvrage est portée par la CCPA, le montant estimé des travaux est de 250 000 € TTC y compris une mission de maîtrise d'œuvre pour le suivi de ces travaux. Il est à noter qu'une mise aux normes des 2 éco-compteurs présents sur la véloroute,

dont 1 au niveau de la liaison Landeda-Lannilis, est à prévoir pour un montant de 6 750 €

Par ailleurs, pour des questions de sécurité, la reprise du tablier et le renforcement des piliers du pont de fer à Plouvien ont été réalisés en cette fin d'année 2025. Un montant de 43 700€ reste à payer aux entreprises et à la maîtrise d'œuvre sur ce projet. Afin de compléter ces travaux, une enveloppe de 38 000 € est nécessaire pour améliorer le revêtement de la véloroute à proximité du pont de fer. Enfin, une enveloppe de 10 000€ est provisionnée pour la mise en place de rambardes au niveau du pont du Drennec ainsi qu'une prévision pour l'achat de quelques mobiliers divers.

BUDGET GÉNÉRAL

Investissement	369 000 € <i>dont 64 200 € de RAR</i>
Recettes d'investissement prévisionnelles	157 000 € (CD 29)

3.9.2.3 Continuité du transport à la demande (TAD) de Saint-Pabu co-financée par la Région

Dans le cadre de la convention de partenariat mobilités avec le Conseil Régional de Bretagne sur la période 2021-2027, signée le 28 Juin 2022, il a été convenu que la CCPA participe financièrement à l'organisation du TAD entre Saint-Pabu et Plouguin.

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	750 €
----------------	-------

3.9.2.4 Développement du co-voiturage

Le 20 novembre 2023, une expérimentation de lignes de covoiturage a débuté sur les 13 communes du Pays des Abers. Cette expérimentation s'est terminée le 31 décembre 2024, sur décision du bureau de communauté, en raison d'un nombre trop faible de covoiturages réalisés. En 2025, une étude pour le déploiement de lignes de covoiturage a été menée par le Pays de Brest. Le Pays des Abers est concerné par une ligne, qui relie Guissény à Brest en passant par Plouguerneau, Lannilis et Bourg-Blanc. La mise en œuvre de cette ligne pourrait être réalisée en 2027, sous réserve de la validation par les futurs élus du Pays de Brest, de la communauté de communes du Pays des Abers et des communes concernées.

En parallèle et dans le but de maintenir une dynamique autour du covoiturage, un projet d'auto-stop organisé pourrait voir le jour en 2026 sur le Pays des Abers. Celui-ci pourrait prendre la forme de points d'auto-stop localisés aux arrêts présentant un intérêt économique, touristique ou de desserte de services. Les auto-stoppeurs indiqueraient leur destination souhaitée soit via une ardoise, soit via un panneau directionnel présent à l'arrêt. Une première phase d'expérimentation permettrait de tester cette solution sans nécessité d'aménagement de voirie. Des actions de communication pourront être prévues afin de faire connaître la solution.

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	2 000 €
Investissement	10 000 €

3.9.2.5 Amélioration du pôle d'échange multimodal de Plabennec

Le pôle d'échange multimodal de Plabennec est actuellement équipé d'un garage à vélo. Son accès est sécurisé par une clé, géré en régie. Il est possible de retirer la clé à l'hôtel de communauté (situé en face du PEM) contre une caution encaissée de 50€. Ce mode d'accès étant contraignant, il est prévu, pour 2026, de mettre en place un contrôle d'accès par carte magnétique Korrigo. En effet, la Région a mis en place, fin 2024, le système de billettique Korrigo pour tous les utilisateurs des cars BreizhGo. Pour les autres utilisateurs, la demande de la carte, gratuite, peut se faire par internet.

Il est également prévu d'améliorer le stationnement vélo et d'ajouter un peu de signalétique. La mise en place d'un logiciel de suivi des accès est nécessaire.

BUDGET GÉNÉRAL

Investissement	21 000 € <i>dont 11 000 € (RAR) et 10 000 € (nouvelle inscription)</i>
Fonctionnement	2 500 €

3.9.2.6 Mise en place du programme “savoir rouler à vélo”

Le programme “Savoir Rouler à Vélo” (SRAV) est un dispositif de l’État qui permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l’entrée au collège afin de :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique.

Le Pays des Abers soutient cette action depuis septembre 2024 et travaille en partenariat avec les associations locales qui interviennent dans les écoles pour former les élèves de CM1/CM2. Sur les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026, ce sont plus de 500 élèves qui sont formés au Savoir Rouler à Vélo. Pour l’année scolaire 2026-2027, il est proposé un budget de 18 000 € sur cette opération afin de financer les interventions dans 12 classes supplémentaires.

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	36 000 €
Recettes de fonctionnement prévisionnelles	16 000 € (RAR)

3.9.2.7 Transport scolaire vers les centres de voile

La Communauté de Communes du Pays des Abers prend en charge financièrement le transport des élèves de la Communauté de Communes vers les centres de voile et d’aviron situés sur son territoire.

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	40 000 €
----------------	----------

3.9.2.8 Maintien d’itinéraires de déplacements doux de qualité : Rand’Abers et SPPL

L’aménagement du circuit PMR de la Rand’Abers 8 sur la commune de Plabennec est un projet qui se finalise en cette fin d’année 2025. La totalité des crédits y afférent, soit 88 367,52 € doivent donc figurer dans le budget 2026 comme restes à réaliser (RAR). Ce projet est financé à hauteur de 21 600€ environ par le Département du Finistère. Après déduction de cette subvention, la participation de la commune est évaluée à 15 700 €. Dans le cadre d’un projet en cours avec la Maison Familiale Rurale, les étudiants travaillent sur des petits aménagements complémentaires permettant d’offrir un parcours sportif accessible à tous le long de cette Rand’Abers.

Afin d’assurer la sécurité des randonneurs sur la portion de sentier côtier de la Rand’Abers 1 à Tréglonou, il est prévu le remplacement d’une passerelle en bois pour un montant de 21 000 €. Par ailleurs, la mise aux normes des éco-compteurs installés sur certains sentiers est nécessaire. Pour ce faire, 4 720 € TTC sont prévus au budget.

Dans le cadre du travail engagé avec l’office de tourisme et les communes sur la modification des circuits de randonnées communautaire, une nouvelle enveloppe de 5 500 € en investissement est provisionnée permettant l’acquisition de nouveaux mobiliers et de nouvelles bornes pour le balisage ou la protection des chemins (barrières forestières et chicanes notamment au niveau des Rand’Abers 9 et 10 à Plouvien).

Le maintien en bon état du sentier côtier qui constitue le GR 34 est aussi un enjeu majeur pour notre territoire. Il est rendu complexe par les conséquences de la tempête CIARAN, l’érosion littorale et les conflits juridiques entourant la Servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL).

Le bureau communautaire du 5 avril 2018 a validé une politique pluriannuelle ambitieuse “d’engagement de la CCPA dans la mise en œuvre de cette servitude en lien étroit avec les services de l’État et les communes concernées”. En octobre 2021, le bureau communautaire a approuvé la mise en œuvre du partenariat État-Pays des Abers en coopération avec la commune de Plouguerneau pour le lancement d’une étude sur la SPPL et le recrutement d’un chargé de mission (0,5 ETP) cofinancé par la communauté de communes et la commune de Plouguerneau. Le bureau d’études sélectionné a débuté l’étude en avril 2023 et le chargé de mission “littoral” a intégré la communauté de communes en mai 2023. Après plusieurs mois d’attente de livrables exploitables,

sans conclusion favorable, la communauté de communes a mis fin au contrat avec le bureau d'études. Seule la première partie de la prestation a donc été payée soit 20 070€. L'ensemble du dossier a donc été repris par le chargé de mission "littoral" en régie.

Il est à noter que seule la prestation réalisée par le bureau d'études est financée dans le cadre de la DETR à hauteur de 50% (15 000 € de DETR déjà versés), les frais de personnel supportés par la communauté de communes et la commune de Plouguerneau ne sont pas pris en charge. Un remboursement de 5 000 € pourrait alors être demandé par l'Etat.

La communauté de communes du Pays des Abers assure, par l'intermédiaire de son service Espaces Naturels et Sentiers (ENS), la gestion courante des Rand'Abers et de certaines portions de sentiers côtiers traversant les terrains du Conservatoire du littoral ou les Espaces Naturels Sensibles du Département. Beaucoup de travaux ont été réalisés en 2024 et 2025. Il est à noter que la Communauté de communes a obtenu des subventions du Département (20 450€ versés en 2024) mais aussi de l'Etat (54 000 € dont 36 990€ déjà versé en 2025) pour la réalisation de l'ensemble des travaux engagés suite à la tempête. Au terme des derniers travaux qui seront réalisés en cette fin d'année 2025 pour un montant de 7 320 €, le solde de la subvention de l'Etat pourra être demandée. Le Conseil Départemental verse également une dotation annuelle d'environ 9 000 € pour la gestion des sentiers de randonnées sur le territoire.

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	25 000 € <i>(hors frais de personnel)</i>
Recettes de fonctionnement prévisionnelles	25 200 €
Investissement	134 600 € <i>dont 93 100 € en RAR</i>
Recettes d'investissement prévisionnelles	37 300 €

3.9.3 ENVIRONNEMENT – BIODIVERSITÉ - GEMAPI

3.9.3.1 Prévention des inondations et érosion du trait de côte : Inventaire des ouvrages côtiers et cartographie des zones soumises à l'érosion

La Communauté de communes s'occupe depuis bien des années de la partie gestion des milieux aquatiques (GEMA) de la compétence GEMAPI, formellement transférée le 1er janvier 2018. Par contre, mise à part son rôle de gestionnaire des sites du Conservatoire du littoral et du Département dans le Pays des Abers, qui sont presque exclusivement situés sur le littoral, elle n'avait pas eu, par le passé, l'occasion de travailler sur la partie prévention des inondations (PI), et notamment sur la prévention de celles créées par submersion marine.

Dans le cadre du bon exercice de toute la compétence GEMAPI et du PCAET, qui doit renforcer la résilience de notre territoire face à cette menace, deux études ont été lancées en 2024. L'une porte sur un inventaire exhaustif des ouvrages côtiers, de leur statut et état de conservation. La seconde concerne l'élaboration de cartes des zones soumises à l'érosion à 30 et 100 ans. Le coût total de l'inventaire et de la cartographie est de 185 000 €, à ventiler par autorisation d'engagement sur trois ans : 2024 - 90 770€, 2025 - 45 550 € et 47 400 € pour 2026. La cartographie est subventionnée à hauteur de 80%.

A cela s'ajoute l'élaboration de la stratégie de gestion des risques côtiers prévue en 2026 suite à la réception des 2 études en cours de finalisation et au travail avec les nouveaux élus. Le coût d'élaboration de cette stratégie est également intégré à l'autorisation d'engagement pour un montant de 50 000 € réparti entre les années 2026 et 2027.

Le mi-temps SPPL (voir section précédente) est complété par un mi-temps prévention des inondations et érosion. Pour ce mi-temps, une subvention du FEDER a été accordée pour un montant de 39 429,07 € étalé sur 3 ans (versé en 2026).

Les deux mi-temps forment un seul poste de chargé.e de mission littoral.

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	72 400 € <i>(correspondant au montant de l'AE/CP pour 2026 – hors frais de personnel)</i>
Recettes de fonctionnement prévisionnelles	78 000 € <i>(correspondant à la totalité du FEDER et le reste à percevoir du fonds vert "Elaboration des cartographies")</i>

3.9.3.2 Amélioration de la qualité de l'eau - Breizh Bocage et autres actions d'accompagnement des agriculteurs

L'EPCI participe au programme de Breizh Bocage depuis 2011. La reconstitution du maillage bocager, outil clé de la biodiversité, répond aux enjeux de préservation de la qualité de l'eau mais aussi d'adaptation au changement climatique. La poursuite de ce programme associée à la mise en œuvre d'actions de gestion plus durable du bocage est un véritable enjeu pour le territoire ! L'année 2023 a permis d'élaborer la feuille de route du 3ème programme Breizh bocage (2023-2027).

Le recrutement d'une nouvelle technicienne agricole-bocage fin 2022 a permis d'élaborer un programme d'actions agricoles sur 3 ans (2023-2025) répondant aux enjeux de préservation et d'amélioration de la qualité de l'eau sur le territoire. Un nouveau programme d'actions, sur la période 2026-2028, est en cours d'élaboration. Certaines actions répondent notamment à l'enjeu de sécurisation de la ressource, en proposant des actions curatives et préventives autour de différents points de prélèvements (périmètres d'alimentation des captages). Les prestations réalisées sur ces secteurs seront supportées par le budget de l'eau. 52 000€ sont provisionnés pour la mise en place d'actions sur les captages prioritaires de Troménec et Traon Edern mais aussi sur l'aire d'alimentation du captage de Lanveur. 9 400 € sont provisionnés sur le budget principal pour des éventuelles aides à l'implantation sous couvert de maïs sur le bassin versant de l'Ascoët ainsi que pour l'accompagnement des agriculteurs concernés par divers problèmes de ruissellement sur des secteurs prioritaires pour la réalisation de dispositifs tampons y compris dans la bande des 500 m. Enfin, le budget primitif 2026 doit prévoir les crédits pour le programme de création de talus et de haies de l'hiver 2025-2026 ainsi que pour celui de l'hiver 2026-2027.

BUDGET EAU

Fonctionnement	52 000 €
----------------	----------

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	60 400 €
----------------	----------

Investissement	60 000 € (RAR) + 90 000 € (nouvelle inscription)
----------------	---

Recettes d'investissement prévisionnelles	7 300 € (RAR) + 75 000 €
---	-----------------------------

3.9.3.3 Cours d'eau et zones humides : petites et grandes continuités, amélioration des fonctionnalités de ces milieux (enjeux qualitatif, quantitatif et d'adaptation aux changements climatiques)

Après avoir dressé le bilan de la stratégie territoriale 2020-2025 du Bas-Léon, la communauté de communes du Pays des Abers, le syndicat des eaux du Bas-Léon et les EPCI voisins sont en phase d'élaboration de nouveaux programmes d'actions sur la période 2026-2028. Ces nouveaux programmes seront formalisés dans un accord de territoire signé avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région permettant de bénéficier d'un accompagnement financier sur certaines lignes. Ce contrat décrit le programme d'actions transversales menées à l'échelle du SAGE mais aussi le programme opérationnel qui sera mené sur les différents bassins versants qui composent notre territoire. Celui-ci devra également intégrer la partie "petit cycle de l'eau" afin que la communauté de commune bénéficie de taux bonifiés d'aides financières.

Pour 2026, le Pays des Abers va notamment réaliser des travaux, pour un montant estimé à 227 000 € (dont quelques travaux provisoires réalisés en régie), sur le moulin de Kéribar afin de restaurer la continuité. Le contrat de Maitrise d'œuvre est en cours et un montant de restes à réaliser de 12 867 € est inscrit sur cette ligne. Ces travaux sont financés à 80% et il est proposé que la commune de Plouvien participe à hauteur de 50% du reste à charge. Afin de valoriser ces travaux et le territoire, un film retracera les différentes étapes du projet (budget : 3 000 €).

En complément, il est prévu des travaux de restauration de cours d'eau (reméandrage, remise dans le talweg ou désusage) sur le bassin versant de l'Ascoët pour un montant de 55 000 € et sur le bassin versant de l'Aber Benouïc pour un montant de 20 000 €. Concernant la restauration de zones humides, une enveloppe de 35 000 € sur le bassin versant de l'Ascoët et de 20 000 € sur la zone de Lanveur, propriété de la communauté de communes, est prévue en investissement.

Afin d'établir le prochain programme de travaux sur la masse d'eau de l'Aber Benouïc, une étude "trames verte et bleue, zones humides et réseaux hydrauliques annexes" est demandée pour un montant de 60 000 €. Une étude relative à la zone humide de Bassinig sur la commune de Plouguerneau est engagée avec des étudiants de l'UBO pour un montant de 6 000 €.

37 000 €, en fonctionnement, sont nécessaires pour l'entretien des zones humides communautaires et celles du Conservatoire du littoral dont la communauté de communes est gestionnaire, mais aussi des berges et de la ripsylve.

Enfin, des suivis de qualités de l'eau et des milieux pour un montant de 15 000€, permettront d'évaluer les résultats des travaux réalisés les années passées. A noter qu'une partie de ces suivis était précédemment prise en charge par le syndicat des eaux du Bas-Léon. Les coûts étaient alors répercutés dans les participations annuelles demandées à la Communauté de communes. Ces participations sont estimées, pour l'année 2026, à 40 000 €. Le reste à réaliser concerne des actions du programme 2025.

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	161 000 €
Recettes de fonctionnement prévisionnelles	33 500 €
Investissement	12 867 € (RAR) + 357 000 € (nouvelle inscription)
Recettes d'investissement prévisionnelles	158 000 € (RAR) + 303 900 € (nouvelle inscription)

3.9.3.4 Valorisation de nos espaces naturels remarquables avec l'appui de nos partenaires

Le tourisme dans le Pays des Abers est basé en grande partie sur la richesse de notre patrimoine environnemental et culturel. Le service Espaces Naturels et Sentiers (ENS) communautaires œuvre, tout au long de l'année, à la mise en place d'une meilleure gestion des flux dans les espaces dunaires, à l'entretien de ces milieux, au comptages et à la sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir, à la dératisation (ragondins) de l'île Vierge et à la remise en état de parcelles acquises par le Département ou le Conservatoire du littoral. Pour 2026, il est prévu une enveloppe de 33 500 € en fonctionnement pour la gestion des différents espaces ainsi que pour la prestation de piégeages des ragondins sur l'île Vierge, le diagnostic et le désamiantage des guérites sur les landes de Lanveur.

Il est à noter qu'une participation à la rénovation de la maison phare de l'île Wrac'h, sous forme de fonds de concours à la commune de Plouguerneau qui en a la maîtrise d'œuvre déléguée, est également à prévoir pour un montant de 24 000 € environ.

Dans le cadre d'une convention signée entre le Département, le Conservatoire du littoral et la Communauté de communes, pour l'entretien et la gestion des propriétés classées "espaces naturels sensibles", le Département du Finistère verse une dotation annuelle d'environ 19 000 €.

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	57 500 €
Recettes de fonctionnement prévisionnelles	19 000 €

3.10 DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

3.10.1 POLITIQUE DE COMMUNICATION ET PARTICIPATION À SENSATION BRETAGNE

Dans le cadre du projet de territoire 2015 – 2020, qui soulignait la nécessité de construire la notoriété du territoire par la valorisation des atouts touristiques et culturels, la CCPA a choisi d'adhérer au réseau Sensation Bretagne. Ce regroupement de stations touristiques littorales (dont Plouguerneau et Landéda - L'Aber Wrac'h) a pour but le développement de la promotion et de la communication. Cela se traduit par de nombreuses actions telles que des participations aux salons grand public, des parutions dans des magazines nationaux et une présence de plus en plus accrue au sein des réseaux sociaux par le biais des bloggeurs et influenceurs.

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	8 500 €
----------------	---------

3.10.2 FINANCEMENT DU SCHÉMA COMMUNAUTAIRE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Depuis 2022, le Pays des Abers a repris à sa charge le fonctionnement du poste de chargé de développement touristique pour poursuivre la mise en œuvre du schéma de développement du tourisme et des loisirs. Le poste reste basé à l'Office de Tourisme dans les bureaux de Lannilis. Le contrat du chargé de développement touristique arrivera à son terme le 28 février 2026.

En 2025, dans le cadre du fonds de concours pour la mise en œuvre du schéma de développement, six communes ont pu déposer des dossiers de demande d'aide.

A travers le programme, le Pays des Abers va venir soutenir les projets suivants :

Commune	Projet	Coût total	Part Commune	Part CCPA	CCPA %
Landéda	Rénovation de la chapelle Sainte Marguerite	55 548 €	21 347,50 €	21 347,50 €	38%
Bourg Blanc	2 Cabanes éphémères au lac	7 796 €	3 898,00 €	3 898,00 €	50%
Bourg-Blanc	1 Circuit de randonnée	7 797 €	3 898,00 €	3 898,00 €	50%
Plabennec	Course d'orientation (3 parcours)	4 200 €	2 100,00 €	2 100,00 €	50%
Plabennec	Visite virtuelle dans les chapelles de Loc Maria et Lanorven	4 000 €	2 000,00 €	2 000,00 €	50%
Plabennec	Aire multisports au lac	21 964 €	10 982,00 €	10 982,00 €	50%
Lannilis	Aménagement de l'espace Lapoutroie (Mobilier)	14 899 €	7 449,00 €	7 449,00 €	50%
Plouguerneau	Rénovation de la maison phare de l'Île Wrac'h	52 500 €	23 625,00 €	23 625,00 €	45%
5 communes	8 projets	168 704 €	75 300 €	75 300 €	45%

L'ensemble des opérations est estimé à 168 704 € et la participation de la CCPA à hauteur de 75 300 € (45%).

Le Pays des Abers souhaite également poursuivre le développement de son schéma communautaire avec

- La refonte des panneaux d'informations service obsolètes sur le territoire
- La maintenance ponctuelle des éco compteurs

Pour les autres opérations prévues au Schéma de développement touristique, en raison de la fin de contrat du chargé de développement touristique, il est proposé un transfert de charge vers l'office de tourisme pour la réalisation de ces actions complémentaires.

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	15 000 €	Investissement	75 300 €
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

3.10.3 FONCTIONNEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME : SUBVENTION ET LOYERS

La CCPA a confié depuis 2010 la délégation de service public du tourisme à l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) "Office de Tourisme du Pays des Abers". Cette relation est concrétisée par le biais d'une convention d'objectifs qui stipule les moyens accordés à l'EPIC pour son fonctionnement.

Pour rappel, la stratégie de l'Office de tourisme pour la période 2023-2026 s'appuie sur 3 valeurs et objectifs prioritaires :

- Renforcer l'ancrage local
- Développer les activités de découverte et les courts séjours tout au long de l'année, en ciblant les clientèles locales et régionales à moins de 2 heures de trajet.
- Mettre en valeur les attraits du territoire et ses acteurs engagés
- Promouvoir les richesses naturelles et culturelles des Abers en mettant l'accent sur l'authenticité des rencontres et des expériences proposées.
- Soutenir les acteurs locaux
- Accompagner les professionnels et les associations dans le développement et la pérennisation de leurs initiatives, en proposant des formations et un soutien individualisé.

L'année 2026 sera marquée par :

- La période électorale qui entraînera le renouvellement du comité directeur durant le printemps 2026. Cette opération entraînera un travail autour de la stratégie et des orientations portées par l'Office de tourisme pour la période 2027-2030 en lien avec la stratégie communautaire.
- Les travaux sur le phare de l'île Vierge empêchant la visite à compter de mars 2026 et pour une durée indéterminée. A ce titre, l'Office de tourisme souhaitera poursuivre une activité autour de l'île vierge en complément de l'écogite mais ne pourra compter financièrement sur ses recettes générées par la billetterie concernant la montée du phare.
- Le renouvellement de la démarche qualité

Dans la continuité 2025, la stratégie se poursuit sur les thématiques suivantes :

- L'amélioration du fonctionnement quotidien de l'Office de tourisme (3 bureaux ouvert à l'année plus la gestion de deux équipements touristiques (Grand phare et écogite) ;
- L'accentuation des opérations de communication et de promotion au travers de la présence sur les salons, les événements majeurs du territoire, les relations presse et la communication locale ;
- La poursuite de l'action engagée pour renforcer le lien entre le territoire et les Hommes ;
- La poursuite et le développement de l'offre d'animations portés par Abers Tourisme ou en lien avec les acteurs locaux (visites guidées, sorties kayak, visites guidées à vélo, jeux de pistes...) ;
- Le développement d'une offre nouvelle autour de l'île vierge en facilitant son accessibilité par les professionnels et en explorant de nouvelles pistes de médiations.

Concernant la subvention de l'Office de tourisme, et ce malgré les travaux sur le grand phare, le besoin de financement est de 237 000 € contre 234 000 € en 2024 (+1.28%).

La subvention sollicitée représente 25 % du budget global de la structure. A titre comparatif, en 2022, le financement de la collectivité représentait près de 40% du budget.

La convention d'objectifs stipule aussi que l'EPCI fournit ses locaux à l'Office. La CCPA n'étant pas propriétaire des nouveaux locaux de Lannilis et de Landéda, elle doit verser les loyers leur correspondant.

Actions complémentaires

L'ensemble des actions complémentaires présentées ci-dessous constitue un transfert de charge du Pays des Abers et viennent compléter la subvention de l'Office de tourisme. Ce dernier devra assurer une traçabilité distincte de ses dépenses et de ses recettes sur chacune des opérations.

• Le Bac an Treizh

Comme cela a été prévu lors des échanges entre la Communauté de communes et les communes de Landéda et de Plouguerneau, le Pays des Abers doit reverser le coût de fonctionnement du bac de l'année N-1 à l'Office, qui a intégré la mise en place et le suivi de ce service dans ses missions. Ce coût est intégré dans le budget de fonctionnement de l'Office et représente 15 000 € HT. Deux tiers de la dépense restent à la charge des communes précédemment mentionnées, qui les versent à la Communauté.

• Le schéma de développement touristique

Le chargé de mission tourisme recruté par la communauté de communes arrive au terme de son contrat en mars 2026. A ce titre et pour assurer la continuité de la mission, il est proposé que le poste intègre l'office de tourisme qui reste en charge de la mise en œuvre de la politique touristique de la CCPA (Cf. Convention d'objectifs). Ce recrutement pourrait intervenir à compter du mois de juin 2026. La personne recrutée intégrera les effectifs de l'Office de tourisme dans les modalités prévues par la politique des ressources humaines de l'Office de tourisme. Pour 2025, le montant est estimé à 22 500 €.

• Valorisation du patrimoine

En 2026, la fermeture du grand phare de l'île Vierge pour travaux constitue un tournant stratégique qui appelle une réorientation maîtrisée de la programmation du site. L'objectif n'est pas une mise en sommeil de l'île, mais au contraire le maintien de son attractivité par une offre renouvelée, qualitative et adaptée aux contraintes du chantier.

La stratégie repose sur un socle commun garantissant l'accueil du public (toilettes, espaces sécurisés), le maintien d'escaliers encadrés par les opérateurs nautiques partenaires, et la valorisation des bâtiments annexes – longère et bergerie – comme lieux d'accueil, de médiation et d'ateliers. Elle s'appuie également sur une programmation différenciée mêlant visites accompagnées par des professionnels, visites thématiques portées par l'Office de Tourisme et actions évenementielles ponctuelles. Parallèlement, un axe fort est consacré à la documentation des travaux afin de maintenir la visibilité du phare pendant le chantier, valoriser les savoir-faire mobilisés et préparer la réouver-

ture de 2027, à travers des contenus éditoriaux, des expositions et des actions de médiation. Cette approche permet de transformer la contrainte de la fermeture en opportunité culturelle, touristique et patrimoniale, tout en maîtrisant les coûts et en renforçant les partenariats locaux.

Afin de proposer une offre complémentaire sur l'île durant la période de fermeture pour soutenir les acteurs et l'attractivité de l'île, il est prévu le déploiement d'une exposition extérieure sur l'île dans l'enclos de la bergerie en s'appuyant sur la bande dessinée d'Emmanuel Lepage : "Histoire des bâtisseurs et restaurateurs du phare" et de documenter les travaux qui seront réalisés par la collectivité. Le projet est estimé à 10 000 € HT.

En parallèle, dans le cadre du schéma de développement touristique financé par le Pays des Abers, il est souhaité la rénovation des lutrins de présentation du Phare de l'île Vierge à la pointe du castel Ac'h et une valorisation du patrimoine et de l'identité bretonne par l'oralité. Grâce à l'intelligence artificielle en co-construction avec les associations locales, le projet doit permettre de construire des récits (type conte) accessible sur site depuis son smartphone. Le budget de ces deux opérations est estimé à 3500 €.

• Visibilité et attractivité

Il est demandé à l'Office de tourisme, dans le cadre de ses missions, de renforcer ses actions pour la visibilité et l'attractivité du Pays des Abers autour du phare de l'île Vierge et du Tro Bro Léon pour lesquels l'Office de tourisme est déjà engagé à hauteur de ses moyens. Pour cela, il est proposé une enveloppe de 20 000 € en vue de renforcer la visibilité et l'attractivité touristique des Abers autour du Tro Bro Leon (2500 randonneurs le samedi et une diffusion internationale de la course le dimanche) et par une mise en lumière du phare en hors saison pour renforcer la visibilité de l'ensemble territorial et l'attractivité du territoire en soirée et en hors saison.

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	237 000 € (subvention de fonctionnement)
	+ 57 000 € pour les actions complémentaires liées au schéma de développement touristique
	+ 15 000 € (remboursement du bac 2025 dont 2/3 à la charge des communes de Landéda et Plouguerneau)
	+ 21 177,60 € (loyers des Points Infos Tourisme 12 897,60 € + 8 280 €)

3.10.4 REMISE EN ÉTAT DE LA SALLE DE VEILLE DU GRAND PHARE

Le projet de restauration de la salle de veille rentre concrètement en phase opérationnelle.

Les 3 lots constitutifs publiés dans le cadre du marché public afférent (maçonnerie, menuiserie et serrurerie) ont été attribués au cours du mois de décembre 2025.

Lot N°1 : Maçonnerie – Pierre de taille pour une offre de 740 025,02 € HT

Lot N°2 : Menuiserie pour une offre de 177 541,93€ HT.

Lot N°3 : Serrurerie pour une offre de 50 007,72 € HT

Le montant total des offres des entreprises est de : 967.574,67 € H.T.

Soit un total TTC de 1 161 089,60 €.

Différents coûts complémentaires viendront se greffer à ce prévisionnel avec notamment,

Des opérations préalables de diagnostic plomb, de nettoyage par aspiration (28104 € TTC).

La maîtrise d'œuvre opère en ce début d'année pour finaliser la planification du chantier et la coordination des opérations de restauration à venir. Le début des travaux interviendra au plus tard et sans retard prévisionnel au cours du mois de mars 2026 pour une durée minimale d'une année (hors aléas et imprévus).

La répartition exacte des coûts sur les deux exercices, à ce stade, n'est pas appréciable. L'AP/CP en vigueur attribue 1 026 K€ de crédits à 2026 et 378 K€ à 2027.

Considérant les dépenses antérieures réalisées et engagées, notamment la maîtrise d'œuvre et autres honoraires, la restauration des boiseries etc., le plan de financement se présente comme suit :

Montant de la maîtrise d'œuvre, SPS, contrôle technique, mission OPC

	HT	TVA	TTC
Maîtrise d'œuvre : De Ponthaud	136 363,56 €	27 272,71 €	163 636,27 €
SPS : Qualiconsult	5 940,00 €	1 188,00 €	7 128,00 €
Contrôle technique : Qualiconsult	6 720,00 €	1 344,00 €	8 064,00 €
OPC : Armor Economie	21 900,00 €	4 380,00 €	26 280,00 €
Total de la maîtrise d'œuvre	170 923,56 €	34 184,71 €	205 108,27 €

Montant des estimés des travaux

HT	TVA	TTC	TTC
Lot 1- Maçonnerie - Lefèvre Centre Ouest	740 025,00 €	148 005,00 €	888 030,00 €
Lot 2- Menuiserie - Atelier DLB	177 541,97 €	35 508,39 €	213 050,36 €
Lot 3 - Serrurerie - Crézé	50 007,72 €	10 001,54 €	60 009,26 €
Aléas et révisions (9,5%)	91 900,00 €	18 380,00 €	110 280,00 €
Total des travaux	1 059 474,69 €	211 894,94 €	1 271 369,63 €
Total de l'opération	1 230 398,25 €	246 079,65 €	1 476 477,90 €
Coût du projet présenté	1 230 000,00 €		

Le plan de financement prévisionnel :

Financiers	%	Participations
ETAT (FIM)	32,52	400 000 €
DRAC	25,00	307 500 €
Conservatoire du littoral	5,00	61 500 €
Fondation du patrimoine	10,16	125 000 €
CCPA (maîtrise d'ouvrage déléguée)	27,32	336 000 €
Total		1 230 000 €

3.10.5 MAINTENANCE DE L'ÎLE VIERGE

Après cinq années d'exploitation, l'écogite du petit phare, ouvert au public en 2021, nécessite la réalisation de travaux de maintenance afin de garantir la pérennité du bâti et de maintenir un niveau de qualité conforme aux exigences d'accueil du public. Ces interventions concernent principalement la remise en état des menuiseries du gîte, soumises à des conditions climatiques particulièrement exposées, ainsi que la reprise des peintures extérieures de la longère attenante, indispensable à la conservation du bâtiment et à la prévention des dégradations structurelles.

Par ailleurs, dans le cadre de l'entretien général et de la valorisation des espaces du site de l'Île Vierge, des travaux sont également programmés au sein de la bergerie attenante. Ces travaux consistent en la mise en œuvre d'une isolation, la pose d'un plancher au sol ainsi que la sécurisation de la porte d'accès. L'objectif est de permettre une exploitation fonctionnelle et sécurisée de cet espace, aujourd'hui sous-utilisé.

Ces aménagements visent à offrir de nouveaux usages à la bergerie, en la transformant en un espace d'accueil multimodal adapté à de petits groupes, pouvant accueillir des ateliers, des expositions ou des actions de médiation. À plus long terme, ils permettront également d'envisager le développement d'une offre complémentaire de type "refuge en mer" durant la saison estivale,

s'inscrivant dans une logique comparable à celle des refuges de montagne, en cohérence avec l'identité insulaire et maritime du site.

Les travaux relatifs à la bergerie seront réalisés en régie, mobilisant les moyens techniques internes, dans un souci de maîtrise des coûts et d'adaptation fine aux usages futurs du lieu.

Par ailleurs, en complément des opérations de maintenance précitées, le Pays des Abers a procédé à l'installation, il y a plusieurs années au moment des travaux de l'écogite, de défenses en bois le long de la cale béton de l'Île Vierge afin de protéger les ouvrages lors des manœuvres d'accostage. Sous l'effet combiné des marées, de l'exposition marine et du temps, ces éléments en bois se sont progressivement dégradés, entraînant le retrait d'une première défense et rendant l'ensemble du dispositif fragile et peu fiable.

Au regard de la pertinence désormais limitée de ces supports et des risques qu'ils représentent en cas de rupture supplémentaire, il est proposé de procéder à leur retrait intégral. Le coût de cette opération est estimé à 4 150 € HT, soit 4 950 € TTC.

BUDGET GÉNÉRAL

Investissement	5 000 €
Fonctionnement	12 500 €

3.11 POLITIQUE DE SOLIDARITÉS ET RELATIONS AU BLOC LOCAL

3.11.1 L'ESPACE FRANCE SERVICES TRAVAIL DU PAYS DES ABERS

L'espace France services et la Maison de L'emploi vont fusionner en 2026 afin de simplifier le parcours usager et concentrer les moyens pour améliorer le fonctionnement du service. Cette fusion implique que les budgets essentiellement dédiés à la location des sites d'accueil soient aussi mutualisés d'autant que les sites sont les mêmes : à Plabennec à l'espace Louis Coz depuis juillet 2022 et à Lannilis à l'espace Augustin Morvan. Le budget prévisionnel pour les loyers 2026 de ces deux sites est estimé à 50 400 €. Il convient également de considérer des besoins en communication, fournitures et reprographie nécessaire au fonc-

tionnement et aux événements organisés par la Maison France Services.

Enfin, l'accompagnement des usagers nécessite parfois de la confidentialité et un espace où la démarche n'est pas perturbée par l'accueil du flux. Ainsi, des aménagements mobiles sont à prévoir par l'installation de bulles de confidentialité pour un montant de 40 000 €.

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	100 900 €
----------------	-----------

3.11.2 LA COOPÉRATION TERRITORIALE

Le budget de fonctionnement alloué à la mise en place des actions portées par les agents en charge de la coopération territoriale est évalué à 20 500€.

L'année 2026 sera marquée par la mise en place d'actions de promotion dans le domaine de la santé des jeunes, d'actions pédagogiques autour de la parentalité avec une semaine dédiée, de l'information jeunesse, d'actions événementielles autour de l'action sociale. D'autres interventions auront lieu sur le thème de la petite enfance ou de l'enfance avec l'organisation de journées pédagogiques et d'animations nécessitant de l'acquisition de matériel.

Par ailleurs, le début de mandat est toujours propice à la réalisation de diagnostics territoriaux. A ce titre, les communes doivent réaliser dans les premiers mois du mandat une analyse des besoins sociaux de leur territoire. Cette analyse avait été mutualisée en 2023 à l'échelle de l'EPCI permettant d'orienter les actions à mener sur le territoire. En 2026, il est proposé d'actualiser cette ABS pour nourrir le projet de mandat mais aussi participer aux réflexions préalables à la future Convention territoriale Globale. Une enveloppe de 40 000 € est donc prévue à cet effet.

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	60 500 €
----------------	----------

3.11.3 GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le contrat de prestation de services pour la gestion des aires d'accueil de Plabennec et Plouguerneau nécessite l'inscription d'une somme de 122 000€ au budget.

Concernant l'entretien de l'aire et la gestion des déchets, une somme prévisionnelle de 21 500€ devrait couvrir les besoins.

L'état des aires est préoccupant. Aussi, il est prévu en 2026 de faire un état des lieux afin de définir les équipements présentant un caractère obsolète voir dangereux et les aménagements à réaliser pour améliorer le confort de l'aire de Plabennec notamment. Une enveloppe de 15 000 € est prévue pour mener ce diagnostic et rédiger des préconisations.

En sus de cette gestion intervient de manière plus aléatoire et parfois impromptue les grands passages d'été des évangélistes de la communauté des gens du voyage.

Malgré l'absence d'obligation réglementaire pour leur accueil et de toute inscription dans le schéma départemental (en cours de révision) il est prudent de prévoir une enveloppe de 25 000€. Toute occupation, légale ou pas, nécessite la mise en place des équipements et infrastructures qui permettent l'approvisionnement en électricité, eau et gestion des déchets notamment...

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	183 500 €
----------------	-----------

3.11.4 GESTION DES LOGEMENTS D'INSERTION

La Croix Rouge Française a repris en 2022 la gestion des deux logements d'insertion mis à disposition à Plabennec et Lannilis par les bailleurs sociaux. Il est prévu une somme de 5 800€ pour cette gestion locative et 1 200€ pour les éventuelles dépenses liées au renouvellement du matériel dans ces logements meublés.

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	6 900 €
----------------	---------

3.11.5 LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Depuis 2022, une réflexion est menée par le Pôle métropolitain sur la mise en place d'une unité mobile de prévention avec plusieurs EPCI du Pays de Brest. Celle-ci a été mise en place en 2025 et les EPCI assurent ces coûts de fonctionnement. Une somme de 5 900 € est à inscrire au budget.

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	5 900 €
----------------	---------

3.11.6 LES PARTENARIATS

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	126 000 €
----------------	-----------

3.12 COMMUNICATION

3.12.1 STRATÉGIE DE COMMUNICATION – DÉVELOPPEMENT ET DÉPLOIEMENT

L'orientation 1 du projet de territoire "Jouer collectif et ouvert", votée en début de mandat, met l'accent sur la communication collective et ouverte. Cette stratégie inclut le développement et la modernisation des outils de communication pour répondre aux enjeux du bon fonctionnement institutionnel du bloc local.

• Amélioration de l'Articulation EPCI/Communes

Un des axes prioritaires est de renforcer l'articulation entre la communauté de communes et les communes. Pour ce faire, des supports synthétiques et pédagogiques sont créés à l'intention des élus communaux. Ces supports expliquent et présentent les politiques portées ainsi que leur transversalité, via des documents tels que le rapport d'orientation budgétaire, les rapports d'activités, ou d'autres notes d'information.

• Développement de l'Image de Marque du Territoire

Poursuite du contrat de prestation graphique pour 19 000 €. Travail en collaboration avec le prestataire retenu dans la création et la mise en forme de différents supports de communication à la fois print et numérique. Les livrables seront réalisés dans le respect de l'identité visuelle créée en 2021 et garantissent une cohérence visuelle. Cela renforce la reconnaissance par le public et les usagers des actions menées par le Pays des Abers et contribue à renforcer l'image de marque.

La création de contenus vidéos (sous forme de capsules, films courts ou motion design) est un moyen efficace de capter l'attention et de permettre de transmettre les informations de manière dynamique et pédagogique. C'est également de la part de la communauté de communes une adaptation aux nouvelles habitudes de consommations car ce format est privilégié par de nombreux utilisateurs. Une enveloppe de 12 000€ est dédiée au déploiement de ce support pour l'année 2026 : vœux du personnel, inauguration du centre technique communautaire, bilan du mandat 2020-2026 (entre autres). En investissement l'acquisition de matériel type appareil photo, micro et trépied est prévue afin de réaliser des supports en interne (2 500 €) et optimiser les coûts.

Dans la continuité de l'amélioration de la stratégie institutionnelle, il est proposé de lancer un audit de la stratégie de communication portant sur l'ensemble du dernier mandat. Cette démarche vise à évaluer la cohérence, l'efficacité et la portée des actions de communication menées, afin de disposer d'un diagnostic objectif et partagé. L'audit permettra d'analyser les outils, les pratiques, les messages diffusés ainsi que la perception des publics, en s'appuyant sur une méthodologie combinant analyse documentaire, entretiens et étude des supports numériques. Les objectifs sont de mieux identifier les points forts et les axes d'amélioration du service communication, d'optimiser l'allocation des ressources, et de définir une stratégie renouvelée et adaptée aux attentes des élus, de la direction générale et des administrés. Les conclusions de cet audit constitueront ainsi un appui essentiel pour orienter les choix budgétaires et opérationnels du prochain exercice. Une enveloppe de 20 000 € est attribuée à cette action.

En complément, la collectivité devra engager un audit RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité.) afin de vérifier la conformité de ses supports numériques aux obligations d'accessibilité et d'assurer un accès équitable à l'information pour tous les usagers (2 500 €) et notamment le site Internet de la communauté de communes.

3.12.2 LES ANIMATIONS COMMUNAUTAIRES

3.12.2.1 Le Printemps des Abers

3.12.2.1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

Lors de sa séance du 23 juin 2022, le conseil de communauté a validé la proposition d'organisation et de participation financière pour les éditions 2023 à 2026 du Printemps des Abers. Cet événement, marquant la relance après trois années d'arrêt dues à la crise sanitaire, est le fruit d'un partenariat avec le Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNARCL) Le Fourneau.

Ce partenariat, couvrant la période 2023-2026, repose sur une ambition commune : co-construire une saison artistique valorisant les spécificités du territoire des Abers. Les principaux objectifs sont les suivants :

- Soutenir des équipes artistiques en création.
- Faire découvrir des spectacles de rue récents, diversifiés et de qualité.
- Amener la création artistique au plus près des habitants.
- Favoriser les rencontres artistiques hors des périodes estivales.
- Renforcer le lien social et consolider l'identité intercommunale.
- Mettre en valeur les richesses patrimoniales et culturelles locales.
- Encourager des modes de déplacement responsables.

3.12.2.1.2 PROGRAMMATION DES ÉDITIONS 2023 À 2026

Le Printemps des Abers s'appuie sur une programmation itinérante, accueillie par les 13 communes du territoire selon le calendrier suivant :

- **2023** : Tréglonou, Plouguerneau, Le Drennec.
- **2024** : Saint-Pabu, Bourg-Blanc, Loc-Brévalaire.
- **2025** : Lannilis, Kersaint-Plabennec, Coat-Méal, Plouguin.
- **2026** : Plabennec, Landéda, Plouvien.

L'édition 2026 se déroulera en collaboration avec les communes de Landéda, Plouvien et Plabennec. Elle mettra en lumière les créations soutenues par Le Fourneau et proposera une programmation diversifiée. Les dates prévues sont les suivantes :

- **Dimanche 3 mai** : Plabennec
- **Samedi 30 mai** : Plouvien

Une convention tripartite entre la communauté de communes, Le Fourneau et les communes accueillant l'événement détaillera les champs d'intervention de chaque partie.

Dans la perspective de l'organisation de l'édition 2026, une subvention de 46 430 € pour le co-financement de cet événement est versée au Fourneau. Cette subvention s'inscrit dans le cadre des engagements pris lors de la séance de juin 2022 et mobilise des moyens mutualisés avec les communes membres.

La communauté de communes prend à sa charge les autres aspects organisationnels de l'événement tels que la coordination générale, la communication (7 000€), la partie prévention sécurité avec la gestion des équipes de sécurité et médicale pour un montant d'environ 10 000€.

3.12.2.2 Les Tréteaux chantants

Les Tréteaux Chantants permettent aux plus belles voix, de plus de 50 ans, de s'affronter sur scène. La société Quai Ouest, qui organise avec succès les "Tréteaux Chantants" sur Brest Métropole, a étendu le concept aux intercommunalités du Pays de Brest. Chaque vainqueur représente son territoire lors de la grande finale organisée en novembre.

L'édition 2026 des Tréteaux Chantants du Pays des Abers se déroulera de la manière suivante : une finale organisée le 22 septembre 2026 salle Tanguy Malmanche de Plabennec. Le prix de l'entrée de la finale du Pays des Abers est fixé à 10 euros.

Concernant la grande finale du Pays de Brest, des places sont attribuées aux collectivités partenaires de l'événement et sont facturées par la ville de Brest. Le Pays des Abers avait fait le choix de prendre une partie du coût à sa charge soit une mise en vente des 150 places à 10€ prix public et 7€ à la charge de la collectivité (soit 2 550€).

Le coût par habitant – comprenant l'animation musicale – était de 0,30€, partagé pour moitié entre la CCPA et les communes au prorata de leur population. Soit environ 12 000€.

3.12.2.3 Tro Bro Leon

Le partenariat avec l'association du TRO BRO LEON par voie de convention devra être renouvelé. Le montant de la subvention sur le dernier accord triennal arrivé à terme était de 30 000 €. Cette somme figure dans les prévisions 2026.

3.12.2.4 Subventions aux associations au titre de la promotion du territoire

La politique de soutien aux associations locales au titre de l'animation et de la promotion du territoire se poursuit en 2026 avec une enveloppe de 30 000€.

Plusieurs conventions de partenariat sont également en cours comme avec le Bagad du Pays des Abers jusqu'en 2026 pour 3 000€ par an, Arz er Chapelioù pour 2 400€ par an également jusqu'en 2026. Un projet de convention avec les associations Alchimik et Horizons sont à l'étude.

4 L'ÉVOLUTION DES MASSES BUDGÉTAIRES EN 2026

En raison du souhait de faire adopter le budget 2026 avant les élections municipales de mars, cette partie du rapport a été rédigée entre le 17 et le 23 janvier, un mois plus tôt dans l'année que les éditions 2021-2025. Grâce à un coup de collier des services, les chiffres cités du Compte financier unique (CFU) 2025 sont néanmoins quasi-définitifs. Les chiffres concernant les budgets primitifs 2026, en revanche, sont plus provisoires que dans les ROB précédents et continueront d'être affinés jusqu'à l'envoi des budgets primitifs au conseil communautaire le 20 février.

4.1 BUDGET GÉNÉRAL

4.1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

4.1.1.1 Le CFU 2025 provisoire comparé au budget primitif 2025

L'épargne brute en 2025 (2 010 K€) est supérieure au résultat prévisionnel avancé dans le ROB 2025 (1 925€) sur la base d'une hypothèse d'exécution de 98 % des dépenses réelles et de 101 % des recettes réelles. Comme démontre le tableau ci-dessous, qui rappelle l'histoire du rapport entre budget primitif et compte administratif, l'exécution du budget 2025 a été atypique notamment concernant les recettes.

Année	Opérations réelles	BP	CA	Rapport CA/BP %
2017	RRF	11 289	11 452	101%
	DRF	10 389	10 262	99%
	Solde	900	1 190	132%
2018	RRF	12 419	13 096	105%
	DRF	11 373	10 527	93%
	Solde	1 046	2 569	246%
2019	RRF	13 037	13 269	102%
	DRF	11 585	10 931	94%
	Solde	1 452	2 338	161%
2020	RRF	13 393	13 814	103%
	DRF	12 263	11 322	92%
	Solde	1 130	2 492	221%
2021	RRF	13 807	14 193	103%
	DRF	12 890	12 536	97%
	Solde	917	1 657	181%
	Solde CA ajusté		1 452	158 %

Année	Opérations réelles	BP	CA	Rapport CA/BP %
2022	RRF	14 788	15 218	103 %
	DRF	13 767	13 448	98%
	Solde	1 021	1 770	173%
	Solde CA ajusté		1 975	193%
2023	RRF	15 937	16 189	101,6%
	DRF	14 439	14 104	97,6%
	Solde	1 498	2 082	139,0 %
	Solde CA ajusté		1 882	125,6%
2024	RRF	16 625	16 787	101,0%
	DRF	15 702	14 955	95,2%
	Solde	923	1 832	196,6%
2025	RRF	16 905	16 508	97,72%
	DRF	15 458	14 498	93,86%
	Solde	1 447	2 010	138,90%
2026	RRF	16 335		
	DRF	14 908		
	Solde	1 426		

Jusqu'à 2026, le ROB annonçait que "la seule régularité que nous pouvons dégager de ce tableau est que dans nos budgets primitifs les recettes sont toujours sous-estimées et les dépenses toujours surestimées." Cette fois-ci les dépenses de fonctionnement ont été de nouveau surestimées mais pour la première fois les recettes ont aussi été surestimées, avec un écart de 385 K€.

Deux chapitres sont concernés. D'abord le chapitre 73/731 Impôts taxes et versements assimilés qui atteint un niveau d'exécution de simplement 99%, l'écart d'un pourcent représentant une perte de 111 K€ par rapport aux prévisions. On peut noter le mouvement erratique des bases prises en compte pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) qui après deux années d'augmentations importantes en 2023 et 2024 reviennent à leur niveau de 2023 d'une manière qui n'était pas anticipée par la DGFIP, qui prévoyait en mars 2025 une moindre baisse. L'absence totale de communication de la part de la DGFIP sur l'évolution de la TVA nette nationale en 2024, sur le mécanisme qui serait utilisé pour verser en 2025 les compléments de versement de compensation TVA au titre de cette recette, et sur les effets de la nouvelle façon de prendre en compte les effectifs salariés pour le calcul de la compensation TVA pour la CVAE a aussi produit une surestimation de la compensation TVA TH de 52 K€ et une sous-estimation de la compensation TVA CVAE de 11 K€. La recette CFE a aussi progressé moins que prévue (-32 K€) et le rattrapage du retard dans le versement de la TASCOM 2024 n'a été effectué qu'à moitié en 2025, produisant une baisse de la recette attendue de 47 K€.

L'écart principal concernant les recettes entre budget primitif et CFU provisoire, cependant, concerne le chapitre 74 Dotations, subventions, participations. Prévu à 3 091 K€, un niveau comparable à celui de 2024 (3 126 K€), mais exécuté simplement à 90,44%, ce chapitre est caractérisé par un déficit de 295 K€ par rapport aux recettes initialement prévues. Deux parties importantes de ce chapitre sont concernées assez marginalement par cette surestimation prévisionnelle des recettes : la dotation d'intercommunalité qui fait partie de la DGF (-35 K€) et les compensations fiscales versées par l'État pour la contribution économique territoriale (-14 K€). Les surestimations concernent principalement trois natures comptables : 7473 Subventions et participations /département - 42 K€, 747818 Participations État Autres -80 K€ et surtout 747888 Autres Organismes Autres - 237 K€.

On peut faire deux constats concernant cet accident prévisionnel. Les CFU successifs confirment que 2024 était une année où la recette de ce chapitre était particulièrement élevée et ils situent 2025 dans une continuité avec 2023 (2 796 K€ en 2025 par apport à 2 747 K€). Deuxièmement, cet écart entre prévisionnel et réalisé n'a pas été détecté en cours d'année, ce qui souligne la nécessité d'améliorer notre suivi de l'exécution du budget primitif. Cette nécessité confirme à son tour le bien-fondé de la décision de créer un poste de contrôleur de gestion, poste qui sera normalement prévu en au 1er semestre 2026 après plus d'une année de procédures de recrutement.

Côté dépenses, le CFU 2025 provisoire est aussi marqué par le plus faible taux d'exécution du budget primitif (93,9%) depuis 2020, un niveau d'exécution plus faible de 4,1% que l'hypothèse avancée dans le ROB 2025. Ce faible taux d'exécution représente une dépense minorée de 948 K€ par rapport au montant figurant dans le budget primitif. Le chapitre principalement concerné est le chapitre 11 Charges à caractère général dont le taux d'exécution n'est que de 79,3%, un écart de 763 K€. À l'intérieur de ce chapitre, ce sont les sous-chapitres 61 (Services extérieurs) et 62 (Autres services extérieurs) qui sont principalement responsables du faible taux d'exécution, avec respectivement des taux et des non-dépenses de 72,3% (582 K€) et de 73,93% (230 K€). Le cas extrême, comme en 2024, est la nature comptable 617 Études et recherches exécutée à simplement 14,8%, une non-dépense de 328 K€. Le ROB 2025 avait alerté sur les difficultés prévisionnelles de cette ligne budgétaire en ces termes "Il reste difficile à éliminer l'écart entre budget primitif et CFU pour la nature comptable Études et recherches où il faut avoir des crédits suffisants ouverts pour permettre la signature des marchés, même si leur exécution est pluriannuelle", tout en annonçant un objectif d'exécution de cette nature comptable pour 2025 de 65%. Le niveau d'exécution beaucoup plus faible est expliqué par deux facteurs principaux : les retards pris par le bureau d'études dans la conception des cartes concernant l'érosion à 30 et à 100 ans et la résiliation du contrat avec le bureau d'études s'occupant de la préparation du dossier de la SPPL sur la commune de Plouguerneau et de l'internalisation de cette mission (voir supra respectivement les sections 3.9.3.1 et 3.9.2.8).

4.1.1.2 Le CFU 2025 provisoire comparé au CFU 2024

En 2025, l'épargne brute du budget général (2 010 K€) est en hausse de 11,6% (209 K€) par rapport à celle de 2024 (1 801 K€). Cette augmentation est le résultat d'un double mouvement : la baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 3,08% (-460 K€) et une baisse moins importante des recettes réelles de fonctionnement hors cessions de 253 K€ (-1,52%).

La baisse des dépenses de fonctionnement est le produit de plusieurs facteurs. Le chapitre 11 est de nouveau au cœur de l'explication avec une dépense en baisse de 386 K€ ou de 11,7%. Plusieurs natures comptables sont en baisse de 25 K€ ou plus donnant l'impression d'un retour à un niveau d'activité plus classique après un pic en 2024 :

• Contrats prestations de services	-88 K€
• Entretien autres bâtiments	-42 K€
• Voiries	-90 K€
• Entretien et réparation matériel roulant	-29 K€
• Assurance dommage ouvrage	-64 K€
• Études et recherches	-88 K€
• Honoraires	-31 K€

Nous pouvons aussi noter la stabilisation du chapitre 12 Charges du personnel qui n'augmente que de 25 K€ ou de 0,48%. Une baisse significative de la rémunération principale du personnel titulaire (-147 K€), cependant, indique que cette stabilisation est loin d'être pérenne, car il correspond à des vacances sur poste permanent qui ont vocation à être comblées, même si les mutations des fonctionnaires territoriaux impliquent une marge de vacance permanente. Cette stabilisation, même si elle est simplement temporaire, est aussi visible dans le reste à charge du budget général une fois pris en compte les remboursements des budgets annexes correspondant aux emplois de droit public mis à leur disposition :

Coût net des budgets	2024	2025	Évo.
BG	3 258 766,89 €	3 233 094,50 €	-0,79%
OM	1 805 768,55 €	1 873 145,14 €	3,73%
Eau	814 000,37 €	852 963,93 €	4,79%
Assainissement	665 960,47 €	777 032,38 €	16,68%
Aber Benoît	76 674,75 €	79 500,00 €	3,68%
G4dec	140 563,00 €	136 532,89 €	-2,87%
Total	6 761 734,03€	6 952 268,84€	2,82%

Le chapitre 65 Autres charges de gestion courante contribue aussi à la baisse des dépenses réelles (-144 K€ ou -5,3 %) notamment en raison de la forte baisse (-30,7%) de la contribution de la CCPA au fonctionnement du SPAAL, une économie de 191,5 K€.

Côté recettes, le comparaison CFU à CFU produit une vision plus positive de l'évolution du chapitre 73/731 Impôts taxes et versements assimilés que le comparatif avec le BP 2025. Le produit progresse de 206 K€ ou de 1,83 %. Un quart de cette augmentation (52 K€) concerne la taxe de séjour dont la totalité est directement versée à l'Office du tourisme du Pays des Abers et au Département. Son évolution est donc neutre pour le budget général. La CFE est aussi en progression de 3% (+50 K€) mais ce gain est malheureusement annulé par la chute de la recette de la THRS de 54,5 K€. La TASCOM augmente de 107 477 K€ ou de 39% mais le montant de 2024 était artificiellement bas (276 K€) en raison de retards dans son paiement par des contribuables pour un montant de 75 K€. Son redressement en 2025 représente en fait une faible baisse de la recette normale rectifiée qui passe de 351 K€ en 2024 à 344 K€ en 2025, faible baisse masquée par un rattrapage partiel (39 K€) du retard de paiement de la recette de 2024. Les recettes de nos compensations TVA pour la THRS et la CVAE sont aussi en progression de 43 K€, pour les raisons complexes de calcul expliquées dans la section 2.1.3. Une partie de cette progression est cachée parce que le Trésor public a souhaité que les versements correctifs au titre de 2024 soient versés sur une nature spécifique 7358 Fractions de TVA Autres pour un montant de 19 K€ et parce qu'il faut aussi prendre en compte les reversements vers l'État de 62 K€ en 2024, figurant en dépenses. L'augmentation de nos compensations TVA est donc bien 123 K€ malgré ce que certains commentateurs décrivent comme l'année du gel des recettes TVA.

Il est important de noter, cependant, que quand on élargit le traitement de nos recettes fiscales en adoptant une vision pluriannuelle, en ajoutant aux recettes les compensations fiscales CET (recette fiscale importante qui est actuellement dans le broyeur du PLF 2026 voir supra section 2.3), en corrigeant l'année d'attribution de certaines recettes pour les faire coïncider avec leur année de génération et non pas avec leur année de versement et en prenant en compte tous les reversements de fiscalité que la CCPA doit opérer, comme dans le tableau ci-dessous, 2025 apparaît potentiellement comme une année de rupture. En effet, le montant redressé de la fiscalité augmente très faiblement de 9 276 K€ à 9 292 K€ ain-

si que le solde CCPA qui passe de 7 573 K€ à 7 593 K€. Cette quasi-stagnation, qui représente une baisse significative réelle, une fois prise en compte l'inflation, est en fort contraste avec les progressions des années précédentes et annonce une nouvelle période pendant laquelle nos recettes fiscales augmenteront avec difficulté sauf utilisation de nos faibles pouvoirs de taux ou de la possibilité de créer de nouvelles impositions comme la taxe GEMAPI.

Réaffectation par année	1386 RC 2021	1386 RC 2022	1386 RC 2023	1386 RC 2024	1386 RC 2025
CFE (73111)	1 343 615,00 €	1 401 591,00 €	1 541 434,00 €	1 643 978,00 €	1 694 013,00 €
TH (73111)	579 881,00 €	589 803,00 €	643 155,00 €	694 436,00 €	639 941,00 €
TAFNB (73111)	56 443,00 €	58 009,00 €	63 171,00 €	64 923,00 €	66 897,00 €
TFNB (73111)	34 284,00 €	35 396,00 €	37 928,00 €	39 324,00 €	35 609,00 €
TFB (73111)	- €	- €	- €	84 691,00 €	87 668,00 €
IFER (73114)	279 268,00 €	313 308,00 €	339 766,00 €	356 401,00 €	370 879,00 €
TASCOM (73113)*	287 031,00 €	311 470,00 €	339 300,00 €	351 256,00 €	344 037,00 €
CVAE CORRIGEE (73112)	1 253 510,00 €	1 344 976,00 €	1 409 397,00 €	1 419 547,00 €	1 443 901,00 €
FRACTION TVA TH CORRIGEE (7351)	4 970 624,00 €	5 460 047,00 €	5 553 811,00 €	5 616 022,00 €	5 616 022,00 €
Autres (rôles supp)	86 328,00 €	60 048,00 €	44 106,00 €	58 605,00 €	64 790,00 €
Compensations (74832-74833)	561 254,00 €	593 602,00 €	706 386,00 €	711 588,00 €	729 346,00 €
TOTAL	9 452 238,00 €	10 168 250,00 €	10 678 454,00 €	11 040 771,00 €	11 093 103,00 €
FNGIR	1 800 866,00 €	1 800 866,00 €	1 800 866,00 €	1 800 866,00 €	1 800 866,00 €
TOTAL NET	7 651 372,00 €	8 367 384,00 €	8 877 588,00 €	9 239 905,00 €	9 292 237,00 €

Les reversements de fiscalité					
AC	906 965,00 €	899 320,00 €	890 560,00 €	883 662,64 €	878 982,00 €
Fiscalité conventionnelle	241 059,00 €	241 059,00 €	241 059,00 €	241 059,00 €	241 059,00 €
DSC	590 000,00 €	590 000,00 €	583 400,00 €	578 300,00 €	578 964,00 €
Total des reversements	1 738 024,00 €	1 730 379,00 €	1 715 019,00 €	1 703 021,64 €	1 699 005,00 €
Solde CCPA	5 913 348,00 €	6 637 005,00 €	7 162 569,00 €	7 572 883,36 €	7 593 232,00 €

En revenant à notre comparatif entre les recettes réelles de fonctionnement des CFU 2024 et 2025, cet exercice confirme que la vraie source de la baisse de 253 K€ des recettes réelles de fonctionnement est le chapitre 74 Dotations, subventions, participations dont la recette baisse de 331 K€ ou de 10,6%, une baisse un peu plus forte que l'écart déjà analysé entre budget primitif 2025 et CFU 2025 provisoire, le budget primitif ayant prévu une petite baisse. La raison pour cette baisse est celle déjà présentée dans la section précédente : la nature particulièrement élevée de la recette 2024.

D'autres chapitres sont aussi en baisse pour des montants bien inférieures mais dont l'effet cumulatif est significatif :

- Chapitre 013 Atténuation de charges : -38 K€
- Chapitre 70 Vente de produits, prestations : - 53 K€ en raison de la baisse des remboursements de mise à disposition de personnel par les budgets annexes pour un montant de 76 K€
- Chapitre 78 Reprises sur provisions et amortissements : - 126 K€ en raison de l'absence d'une reprise de provision.

Un seul autre chapitre accompagne la progression des recettes fiscales, le chapitre 75 Autres produits de gestion courante qui augmente de 89 K€ grâce à de plus forts remboursements par les assurances et une recette totalement inattendue qui est arrivée en janvier 2026 juste au moment de la clôture des comptes. Il s'agit de notre fraction des 50 millions d'euros de produit de la mise aux enchères des quotas d'émission du gaz à effet de serre mis de côté pour les collectivités ou EPCI qui sont "autorité organisatrice de la mobilité" (AOM) par l'article 120 de la LFI 2025 : un montant de 33 K€. Cette recette représente une recette nouvelle permanente pour la CCPA.¹⁶

Les résultats 2025, qui servent comme point de départ pour le nouveau budget primitif, ayant été analysés, il est maintenant possible de se tourner vers une présentation du projet de budget primitif pour 2026.

¹⁶ L'article de 120 de la LFI 2025 a amendé l'article 43 de la LFI 2013 de la manière suivante : "I ter.- Une fraction de 50 millions d'euros du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre mentionné au I du présent article est affectée chaque année aux autorités organisatrices de la mobilité mentionnées aux I et II de l'article L. 1231-1 du code des transports, aux communes continuant à organiser un service de transport public en application du II du même article L. 1231-1 ainsi qu'à l'autorité organisatrice des mobilités mentionnée à l'article L. 1243-1 du même code. La répartition de cette fraction entre les affectataires est déterminée en tenant compte de critères de ressources et de charges, selon des modalités définies par décret."

4.1.1.3 Le budget primitif 2026

Le projet de budget primitif pour 2026 prévoit une baisse de l'épargne brute de presque 600 K€ avec une exécution à 100%. L'épargne passerait de 2 010 K€ à 1 426 K€. Ce montant de l'épargne est presque identique à celui du BP 2025 prévu avec une hypothèse identique, ce qui laisse penser que son exécution produira un montant supérieur, comme en 2025.

	BP 2026	PRE CFU v2
RRF hors cession	16 334 508,00 €	16 507 806,38 €
DRF	14 908 442,00 €	14 497 995,25 €
Épargne brute	1 426 066,00 €	2 009 811,13 €
DAP nette	1 612 500,00 €	1 612 500,00 €
Ep B / DAP	0,88	1,25
Résultat courant Ep B - Dap nette	-186 434,00 €	397 311,13 €
Capital hors prêt relais	181 479,80 €	181 480,80 €
Épargne nette	1 244 586,20 €	1 828 330,33 €
Encours	2 871 297,62 €	2 871 297,62 €
Encours/Épargne brute	2,01	1,43

En adoptant une prévision prudente des taux d'exécution du projet de budget primitif 2025 (98% pour les dépenses et 100% pour les recettes), nous obtenons une estimation de l'épargne brute en 2026 de 1 724 K€ en baisse de 286 K€ par rapport à l'épargne brute de 2025. Cette baisse pourrait être réduite par des taux d'exécution plus favorables à l'épargne.

Cette baisse prévisionnelle de l'épargne brute est le résultat d'un effet ciseaux avec une augmentation des DRF (à 100% d'exécution) de 410 K€ (ou de 327 K€ à un taux d'exécution de 98%) et en même temps une baisse prévisionnelle des recettes de 173 K€ (-1,05%). Cette baisse constitue l'aspect prévisionnel le plus singulier de l'exercice 2026 et prend ses racines dans les développements décrits dans le chapitre 2 de ce rapport.

L'augmentation des dépenses est poussée fortement par deux facteurs :

- L'augmentation de la masse salariale de 176 K€, qui n'est compensé que de 31 K€ par une augmentation des remboursements des mises à disposition de personnel. En intégrant aussi la question des atténuations de charges, la masse salariale nette est responsable d'une dégradation de l'épargne de 155 K€, comme démontre la table suivante.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	BP 2025
Charges de personnel brutes	4 495	4 895	5 073	5 097	5 273
Atténuations de charges de personnel	135	95	93	113	104
Charges de personnel nettes	4 360	4 800	4 980	4 984	5 169
Évolution	14,23%	10,09%	3,75%	0,08%	3,72%
Remboursement par budgets annexes	1 872	1 808	1 814	1 738	1 769
Montant résiduel	2 488	2 992	3 166	3 246	3 401
Évolution de CA à CA	17,19%	20,26%	5,82%	2,54%	4,75%

- L'augmentation de la subvention au centre aquatique de Lesneven (le SPAAL) de 133 K€, augmentation gonflée par un rappel au titre de 2025 qui n'a pas pu être rattaché au CFU 2025, faute de crédits disponibles dans le chapitre 65.

La baisse des recettes est aussi centrée sur deux facteurs :

- Le chapitre 73/731 Impôts taxes et versements assimilés, incluant les attributions de compensation et taxe de séjour, baisse de 93 K€ (0,82%)

Le tableau suivant résume les détails de l'évolution de la fiscalité propre de l'EPCI, présentés dans le cha-

pitre 2. La ligne 73111-73118 Autres contributions directes, qui correspond aux rôles supplémentaires (qui arrivent en fin d'année et qui sont difficiles à prévoir) n'est pas encore renseignée. Si on adopte l'hypothèse d'une recette de 40 K€, nous allons vers une stagnation de nos produits fiscaux en valeur nominale ou vers une baisse en valeur réelle correspondant au taux d'inflation. La baisse de la TVA compensation THRP et des rôles supplémentaires neutralise les gains des autres impôts, notamment celui de la CFE.

Chapitre 73 et 731, produits fiscaux	CFU 2025	BP 2026	ECART BP 2026-CFU 2025
73111 - Impôts directs locaux CFE	1 694 013,00 €	1 743 458,00 €	49 445,00 €
73111 - Impôts directs locaux Taxe habitation résidences secondaires	639 941,00 €	645 061,00 €	5 120,00 €
73111 - Impôts directs locaux Taxe additionnelle foncier non bâti	66 897,00 €	67 767,00 €	870,00 €
73111 - Impôts directs locaux Taxe foncier non bâti	35 609,00 €	35 894,00 €	285,00 €
73111 - Impôts directs locaux Taxe foncier bâti	87 668,00 €	89 402,00 €	1 734,00 €
73113 - Taxe sur les surfaces commerciales	383 385,00 €	388 369,00 €	4 984,00 €
73114 - Imposition forfaitaire sur les réseaux	370 879,00 €	379 457,00 €	8 578,00 €
7351 - TVA compensation TH	5 616 022,00 €	5 563 489,00 €	-52 533,00 €
7352 - TVA compensation CVAE	1 443 901,00 €	1 447 455,00 €	3 554,00 €
7318-73118 - Autres contributions directes	64 790,00 €	- €	-64 790,00 €
Total général	10 403 105,00 €	10 360 352,00 €	-42 753,00 €
Chapitre 74-Subventions et participations	CFU 2025	BP 2026	ECART BP 2026-CFU 2025
741124 Dotation d'intercommunalité	1 016 599,00 €	1 044 602,00 €	28 003,00 €
741126 Dotation de compensation	653 025,00 €	622 047,00 €	-30 978,00 €
Total général	1 669 624,00 €	1 666 649,00 €	-2 975,00 €

Une nouvelle baisse du chapitre 74 Dotations, subventions, participations est aussi prévue, cette fois-ci de 145 K€ (-5,2%) ramenant cette recette à un niveau inférieur à celle de 2023 d'environ 100 K€. Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) fait partie de ce chapitre. Sa recette est prévue comme étant en baisse de 41K€. Derrière cette baisse est cachée une mutation importante. Une sortie temporaire du dispositif est prévue pendant un an. Autrefois, cela aurait induit une perte sèche de toute la recette et pour l'EPCI et pour les communes. Aujourd'hui la loi prévoit une sortie progressive du système (un tunnel de sortie), avec une garantie de 90% de la recette de l'année (n-1) en année de sortie (n). La recette de l'EPCI sera en baisse de plus de 10% parce que son coefficient d'intégration fiscale (CIF°, qui détermine la répartition du FPIC entre l'EPCI et les communes membres, poursuivra la baisse entamée en 2024, qui l'aura ramenée de 36,67 en 2023 (pic induit par la prise en compte du transfert de la compétence financement du SDIS) à 35,65 en 2026.

Cette sortie temporaire est le résultat d'une augmentation exceptionnelle du revenu moyen par habitant de la CCPA en 2023, année de référence pour le calcul du FPIC. En 2023 ce revenu, pour la première fois dans l'histoire d la CCPA, devient supérieur au revenu moyen par habitant national. Comme cet indicateur constitue 60% de l'indice synthétique qui détermine l'éligibilité au FPIC, en 2026 la CCPA passe en dessous du seuil d'éligibilité (1,0709) avec un indice de 1,0491. En 2024 le revenu moyen par habitant de la CCPA baisse de 727€ par rapport à celui de 2023 et par conséquent nous redeviendrons éligible en 2027. Cet accident de sortie, néanmoins, est révélateur, car la tendance de long terme est un enrichissement progressif de notre territoire, qui à terme débouchera sur une sortie définitive du FPIC. C'est déjà arrivé à nos voisins.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
FPIC - Attribution brute de l'ensemble intercommunal	1 158 745	1 192 817	1 204 303	1 150 882	1 112 811	1 051 388	0
Garantie de sortie de l'EI	0	0	0	0	0	0	946 249
Attribution EPCI de droit commun	359 029	375 470	410 217	421 994	401 208	378 527	337 354
Part de l'attribution brute	30,98%	31,48%	34,06%	36,67%	36,05%	36,00%	35,65%
Evolution nominale	5,30%	4,6%	9,3%	2,9%	-4,9%	-5,7%	-10,9%

4.1.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses d'équipement inscrites dans le projet de budget général 2025, 8 309 K€, est de nouveau élevé, mais un peu en retrait par rapport à 2023 et 2024 (9 956 K€ et 10 000 €) en raison du mandatement de la majeure partie des crédits ouverts pour le centre technique communautaire qui ne bénéficiait pas d'un AP/CP et donc d'une ventilation pluriannuelle.

Presque huit millions d'euros de ces crédits ouverts sont liés à des projets qui dépassent un montant de 75 K€, comme démontre le tableau suivant :

Programmes d'Investissement	BP 2026 Nouveaux crédits	Restes à réaliser	TOTAL BP 2026
521/522- Gendarmeries (terrains + CP travaux)	1 533 785,59 €	985 240,38 €	2 519 025,97 €
140-Centre Technique Communautaire	415 000,00 €	386 753,91 €	801 753,91 €
1332-Déploiement THD 2019/2023	690 000,00 €		690 000,00 €
514 - Mobilités/véloroute dont AP	557 025,00 €	87 782,31 €	644 807,31 €
147 -b Ile Vierge grand phare	566 800,00 €		566 800,00 €
515 - Energies renouvelables AP Ombrières/Trackers	552 000,00 €		552 000,00 €
505- bassin versant GEMAPI	357 000,00 €	12 867,00 €	369 867,00 €
126 - b - interventions sur le logement social AP	325 000,00 €		325 000,00 €
131- Urbanisme/PLUI	265 000,00 €	41 201,02 €	306 201,02 €
501-Matériel de voirie-Véhicules légers – Matériel divers	179 900,00 €	67 374,19 €	247 274,19 €
1321-Fonds de concours tourisme	190 000,00 €		190 000,00 €
142-Travaux Hôtel de communauté	180 000,00 €		180 000,00 €
131-c : Fonds d'intervention foncière	150 000,00 €		150 000,00 €
132-Tourisme-Boucles de randonnées	55 500,00 €	93 083,52 €	148 583,52 €
146-Breizh Bocage	65 000,00 €	59 637,75 €	124 637,75 €
519-Pôle d'accès aux droits	95 000,00 €		95 000,00 €
126 - a - Intervention sur l'habitat privé AP	79 630,00 €		79 630,00 €
TOTAUX opérations	6 256 640,59 €	1 733 940,08 €	7 990 580,67 €

Le taux d'exécution attendu est de 66%, un taux supérieur à celui de 2025 (57,5 %). Il sera déterminé par plusieurs facteurs : le degré de rapidité de l'avancement des chantiers gendarmeries et île Vierge, le niveau de recours aux fonds de concours attribués etc. Si le taux d'exécution est celui prévu et si l'hôtel des entreprises est vendu, les 5 504 K€ d'investissement pourraient être financés de la manière suivante :

	K€
Epargne nette	1 242
Subventions	965
FCTVA	200
Emprunt	38
Cession	670
Variation du résultat global de clôture	2 389
TOTAL	5 504

4.1.3 PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ev° taux d'imposition ménages	11,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Ev° taux d'imposition CFE	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Ev° réelle charges fonctionnement courant strictes	7,8%	-5,5%	2,4%	0,9%	1,0%	0,2%	0,2%
Epargne brute	1 801 456	2 009 811	1 448 981	1 507 065	1 399 030	1 418 818	1 479 038
Dépenses investissement hors capital	3 748 954	5 770 480	5 504 074	5 096 405	3 484 668	2 438 732	2 250 000
Emprunt	0	2 000 000	37 567	2 700 445	1 677 029	782 876	572 599
Variation résultat global de clôture choisie	-1 504 687	- 751 005	-2 390 000	27 000	31 000	24 000	23 000
Résultat global de clôture	4 363 108	3 612 103	1 222 103	1 249 103	1 280 103	1 304 103	1 327 103

Variables de pilotage	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
RGC / DRF (en jours)	106,5	90,9	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
Ep brute	1 801 456	2 009 811	1 448 981	1 507 065	1 399 030	1 418 818	1 479 038
Encours au 31.12	1 052 778	2 871 298	2 701 890	5 192 980	6 605 120	7 038 734	7 222 396
Encours 31.12 / Ep brute	0,6	1,4	1,9	3,4	4,7	5,0	4,9
DAP	1 435 182	1 620 000	1 631 000	1 718 347	1 794 123	1 711 644	1 492 092
Ep brute / DAP	1,3	1,2	0,9	0,9	0,8	0,8	1,0
Résultat de fonctionnement	2 208 987	2 606 299	2 333 109	1 010 821	615 728	322 902	309 848
(Epargne brute + 002 + solde MO) / DAP	2,5	2,6	2,4	1,6	1,3	1,2	1,2
Encours 31.12 / Prod fct	6,3%	17,4%	16,5%	31,1%	38,9%	40,7%	41,0%
Ep nette	1 695 459	1 828 330	1 242 007	1 297 710	1 134 141	1 069 556	1 090 102

Ce budget porte un programme d'investissement ambitieux avec un pic sur la période 2025-2027, années pendant lesquelles le niveau d'investissement dépasse les cinq millions d'euros. Par la suite il descend progressivement vers 2 250 K€ en 2030. Les hypothèses concernant le niveau d'épargne brute sont pessimistes en raison de l'hypothèse sous-jacente d'une exécution de la section de fonctionnement à 100%. Malgré cela, le niveau d'endettement (encours 31/12/ épargne brute) se stabilise autour de cinq ans, un niveau raisonnable. Le budget pourrait retrouver une capacité d'investissement plus élevée en important les bénéfices des ZAE qui cessent d'être actives en matière d'acquisition, aménagement et vente de foncier économique. Cette ressource pourra aussi servir d'amortisseur d'éventuels chocs financiers imposés par de futurs gouvernements à la recherche de moyens pour maîtriser le déficit annuel des finances publiques.

La CCPA dispose aussi d'autres moyens pour renforcer les recettes de ce budget, par exemple en créant, comme ses voisins, la taxe GEMAPI ou en augmentant le taux actuel extrêmement faible (0,2%) de la TFPB, ce qui permettrait aussi d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La tension visible par rapport à la capacité de l'épargne brute de couvrir la dotation aux amortissements (DAP) pourra être résolue par une modification de notre Règlement budgétaire et financier (RBF) pour permettre la neutralisation de l'amortissement de tous les fonds de concours que nous jugeons de ne pas être des dépenses récurrentes et constantes.

4.2 BUDGET ANNEXE DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

4.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget annexe Déchets et économie circulaire a connu un spectaculaire redressement en 2025 après un très mauvais résultat en 2024 : l'épargne brute passe de 27 K€ à 869 K€, une multiplication par 32 !

Cette évolution était en partie prévue par le budget primitif 2025, qui, en cas d'exécution à 100 %, prévoyait une épargne brute de 569 K€, une progression de l'épargne brute de 542 K€ presque entièrement due à une baisse des dépenses estimée à -528 K€ (-8,1%).

Les recettes, en revanche, devaient stagner avec une augmentation de simplement 13 K€ (+0,2%). La baisse des dépenses a bel et bien eu lieu, un peu moins faiblement que prévue mais toujours de façon impressionnante (-403 K€ ou -6,2%). Mais de façon imprévue les recettes ont augmenté de 438 K€ (+6,66%).

Finalement, donc, les évolutions des dépenses et des recettes ont contribué de façon presque égale au redressement de l'épargne brute.

L'essentiel de la baisse des dépenses prévue par le budget primitif devait avoir lieu dans le chapitre 11 Charges à caractère général : - 464 K€ (-10,6%) pour de raisons expliquées en ces termes dans le ROB 2024 :

- *Le transfert de 942 tonnes de recyclables des points d'apport volontaire (PAV) vers les bacs jaunes permettant à partir du mois de mars 2025 la réduction du nombre de PAV. Chaque tonne d'emballages en moins en PAV représente une économie de transport de 186 €.*
- *L'amélioration du tri, qui a produit une augmentation du tonnage de recyclables de 920 tonnes, ce qui contribue à une réduction du tonnage des ordures ménagères et de leur coût de retraitement et à une augmentation de la recette générée par la revente de ces produits recyclables.*
- *La réorganisation des filières de recyclage dans nos déchèteries avec notamment l'introduction de la responsabilité élargie du producteur (REP) des produits des matériaux de construction du bâtiment (PCMB)*

Ce chapitre a été exécuté à 100,17% avec un dépassement de seulement 7 K€.

Une exécution quasi-parfaite caractérise aussi le chapitre 12 Charges du personnel : 99,99% ou un écart de 256 € sur une masse salariale de 1 966 K€ ! En revanche, les créances admises en non-valeur ou les créances éteintes ont été sous-évaluées de 37 K€ et les titres annulés sur exercices antérieurs de 83K€. Ce sont ces natures comptables qui explique la réduction des dépenses de fonctionnement de 125 K€ de moins que le montant de la réduction prévue par le budget primitif.

Cette moindre réduction des dépenses, cependant, est plus que compensée par l'augmentation inattendue des recettes.

Comptablement, cette augmentation doit peu au chapitre 70 Ventes de produits prestations dont l'exécution n'est supérieure à la prévision du budget primitif que de 48 K€ ou de 0,81% en raison d'un écart négatif entre budget primitif et CFU de 109 K€ (-2,05%) concernant le produit de la redevance. La réalité comptable, cependant, quitte ici la réalité financière en raison d'un sur-rattachement de recettes de la redevance au CFU 2024 de 93 K€, qui a gonflé artificiellement la recette de 2024 et en compensation aboutit aussi artificiellement à une minorisation de la recette de 2025.

En corrigeant cette erreur, ce qui n'est pas possible comptablement le CFU 2024 étant figé, la réalité financière est une bonne progression de la redevance brute (+6,44%) supérieure de 2,44% à l'augmentation des tarifs de 2024 (+4%).

Après prise en compte des titres annulés et les créances admises en non-valeur ou éteintes, la REOM nette connaît une évolution (+7,9%) qui est presque le double de l'augmentation des tarifs, comme indiquée dans ce tableau :

K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
REOM corrigé	3 135	3 481	4 433	4707	4 951	5 270	5 533
Titres annulés exercices antérieurs	-17	-42	-69	-103	-186	-133	-100
Créances admises en non-valeur ou éteintes	-17	-26	-41	-42	-38	-37	-37
REOM nette	3 101	3 413	4 323	4 562	4 727	5 100	5 396
Évolution	3,1 %	10,1%	26,7%	5,5 %	3,6%	7,9%	5,8%
Évolution tarifs	4%	12%	20%	5%	5%	4%	4%

Il est à noter que sans le sur-rattachement l'épargne brute 2024 aurait été négative (27 K€ - 93 K€ = -66 K€) et le redressement en 2025 encore plus spectaculaire avec une épargne brute de 962 K€ (869 K€ + 93 K€), représentant un redressement dépassant un million d'euros.

En revenant à l'analyse strictement comptable du chapitre 70, on constate que la moindre recette de la redevance a été compensée par une refacturation de personnel mis à disposition du G4DEC bien supérieure à la prévision (+ 84 K€) en raison de l'absence de transformation juridique de ce regroupement entre trois communautés de communes.

Côté recettes, l'essentiel de l'explication comptable de l'augmentation imprévue des recettes se trouve dans le chapitre 74 Subventions d'exploitation dont le montant est supérieur de 330 K€ (+49,3%) à la prévision. La subvention de Citeo, notamment, est en dépassement de la prévision de 372 K€.

Le budget primitif 2026 approche la question des subventions d'exploitation avec la même prudence que le budget primitif 2025, prévoyant une baisse de 400 K€ de la recette de ce chapitre, qui passe de 998 K€ en 2025 à 598 K€ en 2026. Cette baisse, à son tour, explique la baisse de l'épargne brute qui recule de 179 K€ passant de 869 K€ en 2025 à 690 K€ en 2026. Les augmentations modestes des charges à caractère général (+43 K€) et de la masse salariale (+35 K€) sont largement couvertes par le chapitre 70 dont la recette est en progression de 315 K€ en raison d'une belle augmentation de la REOM (+356 K€) dont le montant a été calculé selon l'hypothèse d'une progression de 5% par rapport à la recette 2025 corrigée pour annuler l'effet du sur-rattachement à 2024 (voir tableau ci-dessus). L'augmentation de la REOM neutralise aussi la baisse de 71 K€ prévue pour la nature comptable 7088 Autres produits de produits annexes où sont logées les recettes des ventes de matières triées.

	BP 2026	CFU 2025 provisoire
RRF hors cession	6 866 430,79 €	6 998 138,17 €
DRF	6 176 195,00 €	6 129 605,33 €
Épargne brute	690 235,79 €	868 532,84 €
DAP nette	626 784,00 €	513 694,03 €
Ep B / DAP	1,10	1,69
Résultat courant Ep B - Dap nette	63 451,79 €	354 838,81 €
Capital hors prêt relais	180 000,00 €	132 716,76 €
Épargne nette	510 235,79 €	735 816,08 €
Encours	2 930 000,00 €	2 930 000,00 €
Encours/Épargne brute	4,24	3,37

4.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

Après deux années d'un très faible taux d'exécution des crédits d'investissement (18,34% en 2023 et 10,98% en 2024) en raison des retards dans l'obtention des autorisations nécessaires pour la réfection et extension de la déchèterie de Lannilis, la section d'investissement a connu une nette amélioration de son taux (57,95%) en 2025, même s'il reste inférieur à celui prévu dans le ROB 2025 (85,7%) du fait de nouveaux retards sur la déchèterie de Lannilis qui ont repoussé sa réouverture de décembre 2025 à février 2026. 2 061 K€ ont été investis.

Tout l'emprunt de 2 195 K€ mobilisé en 2025 n'a pas été utilisé, ce qui produit une augmentation du résultat global de clôture de 1 202 K€, montant qui couvre les 927 K€ de restes à réaliser liés à la déchèterie de Lannilis. Le budget primitif prévoit un montant important de nouveaux crédits liés principalement à l'acquisition d'une nouvelle benne pour la collecte à domicile (350 K€) ainsi que de deux chariots télescopiques pour les déchèteries (312 K€). Il y figure aussi un premier crédit de 40 K€ pour la deuxième rénovation ma-

jeure d'une déchèterie prévue dans la stratégie déchets, celle de Plabennec.

Vu le montant important de restes à réaliser liés à un projet qui sera terminé en février 2026, nous pouvons nous attendre à un taux de réalisation des 2 148 K€ de dépenses d'équipement avoisinant les 80%, ce qui donne un montant de dépenses d'investissement mandatées en biens d'équipement de 1 718 K€. Elles seraient financées de la manière suivante :

	K€
Épargne nette	510
Subventions	186
FCTVA	50
Emprunt	0
Variation de l'excédent global	972
TOTAL	1 718

L'excédent global de clôture à la fin de 2026 serait donc d'environ 860 K€ (1 832 K€ - 972 K€).

4.2.3 PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
REOM	5 042 495	5 177 387	5 533 907	5 755 263	5 985 474	6 165 038	6 349 989
Autres produits fonctionnement courant	1 481 653	1 788 198	1 388 924	1 373 620	1 388 579	1 403 517	1 418 716
Produits exceptionnels larges	36 685	36 553	0	0	0	0	0
Produits de fonctionnement	6 560 833	7 002 138	6 922 830	7 128 883	7 374 053	7 568 555	7 768 705
Ev° réelle Charges fonct. courant	16,6%	-7,3%	0,7%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%
Epargne brute	27 398	884 533	671 049	797 110	909 456	961 227	1 041 157
Dépenses investissement hors capital	450 584	2 060 782	1 718 563	1 581 641	1 720 000	470 000	420 000
Emprunt	0	2 195 000	0	454 561	663 947	0	0
Variation RGC choisie	- 471 994	1 197 322	- 972 420	- 195 000	23 000	351 157	478 784
Résultat global de clôture	634 266	1 831 588	859 168	664 168	687 168	1 038 325	1 517 109

'Variables de pilotage	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat global de clôture / Dép réelles en jrs	32,5	80,4	38,6	30,0	30,0	52,0	75,2
Ep brute	27 398	884 533	679 893	797 110	909 456	961 227	1 041 157
Encours brut au 31.12	867 717	2 930 000	2 760 250	3 045 061	3 523 185	3 313 320	3 102 052
Encours 31.12 / Ep brute	31,7	3,3	4,1	3,8	3,9	3,4	3,0
DAP	421 896	541 910	582 424	614 667	504 148	537 300	520 264
Ep brute / DAP	0,1	1,6	1,2	1,3	1,8	1,8	2,0
(Epargne brute + 002 + solde MO) / DAP	1,7	1,7	1,8	2,0	3,1	3,1	4,0
Ep nette	- 104 885	751 816	5 101 430	627 360	723 633	751 362	829 888
REOM	5 042 495	5 177 387	5 533 907	5 755 263	5 985 474	6 165 038	6 349 989
REOM [Evol° nominale]	4,5%	2,7%	6,9%	4,0%	4,0%	3,0%	3,0%
REOM [Evol° réelle]	2,6%	0,9%	5,0%	2,2%	2,2%	1,2%	1,2%

Les conditions d'équilibre de ce budget à partir de 2025 sont satisfaisantes. Les augmentations de redevance devront être poursuivies au-delà de 2030 afin de financer la troisième rénovation d'une déchèterie prévue par la stratégie déchets, celle de Plouguerneau.

4.3 BUDGET ANNEXE G4DEC

Le service G4DEC, désormais partagé par trois EPCI, était initialement porté budgétairement par le budget Déchets-Économie circulaire.

La création de son propre budget lui permet d'être bien plus visible et de présenter les conditions réelles de son équilibre comptable.

Cependant, si le versement des contributions des membres est effectif annuellement, la participation de l'Ademe ne correspond pas pleinement à l'exercice comptable et certains décalages de perception sont observés.

Il est à souligner que ce budget est totalement financé et que les excédents ou déficit constatés ponctuellement ne sont que transitoire.

Aujourd'hui, les agents présents au sein de ce service sont sous contrat de droit privé, et mis à disposition par le budget DEC.

Il était prévu que l'année 2025 serait la dernière année de fonctionnement de ce budget annexe avant l'adoption d'un statut associatif pour les activités du G4DEC.

Les conditions d'exercice sous cette forme n'ont pas pu être totalement posées, et ce positionnement est reporté.

Côté dépenses il est à noter que ce budget est constitué, du fait de l'activité développée par le service, à entre 65 % (2025) et 69 % (2026) de dépenses de personnels. Les autres frais sont dédiés à la communication, aux forums et séminaires, et aux charges courantes (véhicules, petits équipements...)

4.4 BUDGET ANNEXE EAU

4.4.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget eau a vécu une année remarquable en 2025 au niveau de l'épargne brute, qui passe de 1 122 K€ en 2024 à 2 540 K€ dans le CFU provisoire 2025, une augmentation de 126% ou de 1 418 K€. Le montant est aussi en dépassement de 1 017 K€ des 1 523 K€ d'épargne brute prévus par le budget primitif en cas d'exécution du budget à 100 %.

Cette évolution favorable est en partie due à une faible augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 110 K€ (2,48%). L'augmentation de 526 K€ prévue par le budget primitif n'a pas eu lieu pour deux raisons. Les 248 K€ de charges exceptionnelles prévues pour financer des indemnités liées à la déclaration d'utilité publique du captage de Traon Eder, situé à Plabennec, n'ont pas été utilisés, le processus d'indemnisation n'ayant pas encore abouti. Le chapitre 11, à périmètre constant, a aussi baissé de 20 K€ au lieu d'augmenter de 219 K€. Les écarts entre prévisions et réalisé sont centrés sur les achats d'eau du SEBL (en baisse de 50 K€ au lieu d'être en hausse de 144 K€) et sur la dépense sur l'électricité qui est en baisse de 35 K€ au lieu de se maintenir au niveau de 2025. La masse salariale, en revanche, a augmenté de 161 K€, un dépassement du budget primitif de 112 K€ mais en parallèle les recettes produites par la mise à disposition de personnel au budget principal et surtout au budget assainissement ont augmenté de 109 K€. Les charges du personnel nette donc n'ont augmenté que de 59 K€ (+161-109 K€).

L'essentiel de l'explication de la multiplication de l'épargne brute par 2,26, cependant, est lié à l'évolution des recettes réelles de fonctionnement qui augmentent de 1 529 K€ (+27,21%), une évolution supérieure de presque 11 points (601 K€) à celle prévue par le budget primitif. Le produit des ventes d'eau c'est-à-dire des redevances CCPA ont augmenté de 1 195 K€ ou de 26%, 374 K€ de plus que prévus par le budget primitif. Deux facteurs expliquent cette forte évolution qui clairement a été difficile pour les services de prévoir :

- Tout d'abord l'harmonisation des tarifs qui touche tous les 22 382 abonnés, professionnels compris. Selon les modalités de facturation des redevables de chaque commune, le budget a bénéficié des augmentations de tarif soit en 2024 soit en 2025. L'impact des augmentations de tarif seront plus faciles à calculer à partir de 2027 quand tout le monde sera facturé de la même manière (75% de la consommation N-1, l'abonnement N et 25% de la consommation N).

• Deuxièmement, la première année de l'harmonisation de la facturation qui a vu les 13 357 redevables de huit communes, qui traditionnellement étaient facturés en N pour 100% de la consommation de N-1 et de l'abonnement de N-1, payer 100% de la consommation N-1, 25% de la consommation N, 100% de l'abonnement N-1 et 50% de l'abonnement N. La CCPA a donc touché pour ces redevables 50% d'un abonnement en plus et 25% de plus de la partie variable. La moyenne pondérée des abonnements 2024-2025 tournant autour de 78 €, l'apport de six mois d'abonnement en plus est l'équivalent de $13\,357 \times 39 \text{ €} (78\text{€}/2) = 520\,923 \text{ €}$. En calculant à partir d'une facture standard de 90m³, l'apport de 25% de consommation facturé en plus serait de l'ordre de $13\,357 \times 28\text{€} = 373\,996 \text{ €}$.

On peut donc attribuer une augmentation d'environ 895 K€ à l'effet harmonisation de la facturation et d'environ 300 K€ à l'effet harmonisation des tarifs.

Enfin il est à noter que le reversement des redevances AELB de N-1 en 2025 pour un montant de 614 K€ est inférieur au montant des redevances AELB reçu en recette en 2025, qui devra être reversé en 2026. Les deux nouvelles redevances, la redevance sur la consommation d'eau potable et la redevance pour performance des réseaux d'eau potable représentent un montant de 789 K€ de recettes en 2025. Le budget 2026 verra donc une augmentation de cette dépense de 175 K€ sans disposer nécessairement d'une augmentation correspondant de la recette. Dans cette perspective on peut considérer que l'épargne brute de 2025 bénéficie d'un effet d'aubaine qui a ses origines dans la restructuration des redevances de l'AELB et son montant serait donc de 2 365 K€ en neutralisant cette recette nette exceptionnelle.

Le budget primitif prévoit une baisse importante de l'épargne brute de presque 25%. Elle passerait de 2 539 K€ à 1 915 K€. L'explication principale de cette évolution défavorable concerne les dépenses réelles de fonctionnement qui augmentent de 12,17% (561 K€). Les natures comptables suivantes sont responsables des augmentations conséquentes :

- Achat d'eau + 184 K€ en raison de l'augmentation de la part Suez de la facture SELB de 20,45 %. La baisse de la partie participation de cette même facture SELB de 74 K€, réduit l'effet net sur l'épargne brute à 110 K€.
- Redevances AELB consommation et performance réseaux +175 K€ (versement recette 2025 voir supra). Une recette 2026 en progression à 824 K€ fait en sorte que l'effet net sur l'épargne brute en 2026 des deux redevances AELB soit positif de 35 K€ mais en 2025 l'effet net était de + 175 K€. L'évolution des redevances est donc responsable de 140 K€ de la dégradation de l'épargne brute en 2026.
- Autres charges exceptionnelles + 250 K€ en raison de la réinscription des crédits pour les indemnités liées à la DUP du captage Traon Edern.

Les recettes, pour leur part, sont en légère baisse de 64 K€ (-0,9%) en raison d'un tassement des produits de la redevance qui passent de 5 780 K€ en 2025 à 5 732 K€ en 2026 (-48 K€). Ce tassement est produit par le fait que l'effet harmonisation de la facturation perd la partie +25 % de consommation présente en 2025 et que l'effet harmonisation des tarifs n'est pas suffisant pour neutraliser cette perte.

	Compte administratif 2025	Projet de Budget primitif 2026	Évolution Projet BP 2026 / CA 2025
RRF - cessions	7 131 888 €	7 076 697 €	-0 89 %
DRF	4 604 151 €	5 170 360 €	12,3 %
Épargne brute	2 544 933 €	1 915 340 €	-24,7%
Dotation nette aux amortissements (DAP)	957 303 €	725 000 €	-24 %
Taux épargne brute / DAP	2,7	2,64	
Résultat de l'exercice hors report	1 676 047 €	-1 783 350 €	

Le résultat négatif de fonctionnement en 2026 est dû notamment au fait que le virement vers la section d'investissement s'élève à 2 973 k€, et qu'une somme de 250 000 € est prévue pour l'indemnisation des propriétaires en proximité du captage de Traon Edern

4.4.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Depuis plusieurs années le service eau réalise un programme pluriannuel d'investissement important. Ainsi, en 2025, si le taux d'exécution annoncé dans le ROB 2025 (78,3%) est loin d'avoir été atteint, n'étant que de 40,36%, l'intégration des restes à réaliser fait monter le taux d'exécution à 87% ! 1 330 K€ ont été investis en 2025 et le budget 2026 commence l'année avec 1 764 K€ de restes à réaliser. Bref le programme ambitieux d'investissement est bien enclenché même si son exécution peut subir des retards.

Le détail de son exécution en 2025 est le suivant :

Programmes d'Investissement	Restes à réaliser	CFU 2025 provisoire
1501- Bourg Blanc	5 055,69 €	119 962,45 €
1502- Coat Meal	- €	76 895,86 €
1503- Kersaint Plabennec	- €	- €
1504- Landéda	226 867,50 €	- €
1505- Lannilis	96 225,10 €	238 942,82 €
1506- Le Drennec	291 177,00 €	5 993,00 €
1507- Loc Brevalaire	- €	- €
1508- Plabennec	11 863,32 €	8 977,00 €
1509- Plouguerneau	241 507,50 €	103 907,07 €
150901- AP Plouguerneau	- €	184 780,06 €
1510- Plouguin	- €	889,00 €
1511- Plouvien	73 410,50 €	85 550,39 €
1512- Saint Pabu	6 533,80 €	2 490,00 €
1513- Treglonou		118 634,69 €
1514- CCPA / SPANC	811 170,26 €	382 844,31 €
TOTAUX opérations	1 763 810,67 €	1 329 866,65 €

Le financement de l'investissement, boosté par un niveau d'épargne nette élevée (2 420 K€), a dépassé les dépenses d'investissement de 1 645 K€, augmentant d'autant l'excédent global de clôture, qui a atteint 3 552 K€ à la fin de 2025. Cet excédent servira à financer une partie importante des 4,5 M€ d'investissement prévu en 2026.

Les investissements des budgets annexes eau et assainissement seront présentés différemment dans les budgets 2026 : tout en conservant dans la comptabilité analytique la possibilité de les présenter par localisation, la nouvelle présentation les classera par type d'investissement et utilisera les durées d'amortissement des biens d'équipement pour définir les différents types. Les biens amortis sur 30 ans correspondent aux ouvrages et ceux amortis sur 60 ans aux réseaux.

Dans le projet de BP 2026 figurent 3 205 550 € de nouveaux crédits. Ajoutés aux 1 763 811 € de restes à réaliser, cela donne lieu à un programme d'investissement de 4 969 361 €. Le tableau suivant, basé sur la comptabilité analytique indique la localisation par commune des dépenses inscrites :

Programmes d'Investissement	BP 2026	REPORTS 2025	TOTAL BP 2026
1501- Bourg Blanc	40 000,00 €	5 055,69 €	45 055,69 €
1502- Coat Meal	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
1503- Kersaint Plabennec	- €	- €	- €
1504- Landéda	10 000,00 €	226 867,50 €	236 867,50 €
1505- Lannilis	375 000,00 €	96 225,10 €	471 225,10 €
1506- Le Drennec	10 000,00 €	291 177,00 €	301 177,00 €
1507- Loc Brevalaire	- €	- €	- €
1508- Plabennec	30 000,00 €	11 863,32 €	41 863,32 €
1509- Plouguerneau	15 000,00 €	241 507,50 €	256 507,50 €
150901- AP Plouguerneau	1 009 050,00 €	- €	1 009 050,00 €
1510- Plouguin	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
1511- Plouvien	25 000,00 €	73 410,50 €	98 410,50 €
1512- Saint Pabu	10 000,00 €	6 533,80 €	16 533,80 €
1513- Treglonou	- €	- €	- €
1514- CCPA	1 661 500,00 €	811 170,26 €	2 472 670,26 €
TOTAUX opérations	3 205 550,00 €	1 763 810,67 €	4 969 360,67 €

L'AP/CP intégrant la construction d'un nouveau château d'eau à Plouguerneau commence à avoir un effet important sur le volume de dépenses.

On table actuellement sur 4 530 K€ de dépenses d'équipement exécutés, un taux d'exécution de 78,3 %

Leur financement, avec les données disponibles, prendrait la forme suivante :

	K€
Épargne nette	1 774
Subventions	300
Emprunt	0
Variation de l'excédent global	2 456
TOTAL	4 530

4.4.3 PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Vente d'eau	4 584 074	5 779 604	5 731 933	5 731 933	5 846 572	5 963 503	6 082 773
Evol° nominale charges fonct. courant	10,1%	2,7%	7,6%	-0,5%	1,5%	2,1%	2,1%
Charges fonctionnement courant	4 391 580	4 511 835	4 855 360	4 830 689	4 905 059	5 007 083	5 112 919
Charges exceptionnelles larges	53 397	38 823	260 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Annuité de dette	181 276	178 540	195 718	194 509	429 811	496 338	631 346
Charges de fonctionnement larges	4 626 254	4 729 197	5 311 078	5 035 198	5 344 869	5 513 421	5 754 265
Épargne nette	993 776	2 419 886	1 774 618	2 036 235	1 851 134	1 809 644	1 698 402
Dépenses investissement hors capital	1 558 712	1 329 867	4 530 061	5 840 500	3 518 900	4 372 500	3 301 700
Dépenses investissement hors dette	1 558 712	1 329 867	4 530 061	5 840 500	3 518 900	4 372 500	3 301 700
Emprunt	0	300 000	0	3 302 265	1 201 766	2 345 856	1 266 298
Variation résultat global de clôture choisie	- 238 436	1 644 800	-2 455 443	- 202 000	- 166 000	83 000	- 37 000
Résultat global de clôture	1 907 516	3 552 316	1 096 873	894 873	728 873	811 873	774 873

'Variables de pilotage	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat global de clôture / Dép réelles en jours	112,6	214,0	40,7	30,0	30,0	30,0	31,2
Ep brute	1 121 506	2 544 933	1 915 336	2 182 644	2 105 920	2 115 450	2 102 486
Encours au 31.12	1 434 304	1 609 257	1 468 539	4 624 396	5 571 376	7 611 427	8 473 640
Encours 31.12 / Ep brute	1,3	0,6	0,8	2,1	2,6	3,6	4,0
DAP	975 200	957 303	820 000	896 667	1 008 957	1 052 197	1 098 597
Ep brute / DAP	1,2	2,7	2,3	2,4	2,1	2,0	1,9
(Epargne brute + 002 + solde MO) / DAP	1,9	3,6	4,2	3,7	3,0	2,7	2,7
Ep nette	993 776	2 419 886	1 774 618	2 036 235	1 851 134	1 809 644	1 698 402
Vente d'eau	4 584 074	5 779 604	5 731 933	5 731 933	5 846 572	5 963 503	6 082 773
Vente d'eau [Evol° nominale]	19,1%	26,1%	-0,8%	0,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Vente d'eau [Evol° réelle]	17,0%	24,8%	-2,1%	-1,8%	0,2%	0,2%	0,2%

Malgré une hypothèse très minimaliste concernant l'évolution du produit de la redevance à partir de 2028 (+2% nominal par an) ce budget reste en équilibre sur la période étudiée (2026-2030), tout en investissant plus de 22 millions d'euros (22 301 K€). On touche là les bénéfices d'une harmonisation rapide des tarifs sur la période 2020-2026 avec des tarifs cibles réalistes et de l'harmonisation de la facturation en 2025 et 2026.

Il y a, néanmoins, une hypothèse qui est cachée par le tableau et qui doit être explicitée. À la fin de la période d'harmonisation de la facturation, c'est-à-dire en 2027, la recette de la redevance devait normalement baisser parce qu'elle ne bénéficiera pas des six mois supplémentaires d'abonnement de plus de 10 000 abonnés figurant dans la recette 2026. Mais dans ce scénario, vu les besoins de financement, nous avons adopté l'hypothèse suivante : la recette reste identique à celle de 2026. Selon nos calculs le produit spontané aurait été de 5 383 K€. La stabilité de la recette en 2027 implique donc des augmentations de tarif qui produiront un supplément de recettes de 6,5%.

Il est à noter qu'avec le nouveau système de facturation qui sera en place pour tous les redevables en 2027, un changement de la partie fixe aura un impact immédiat en année (n) mais un changement de la partie variable n'impactera que 25% de la consommation, 75% de la consommation étant facturée en début de l'année (n+1).

4.5 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

4.5.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2025 la dynamique des résultats de la section de fonctionnement du budget annexe assainissement est similaire à celle du budget annexe eau décrite dans la section 4.4. En effet, l'épargne brute est multipliée par 2,09 et passe de 735 K€ en 2024 à 1538 en 2025, une augmentation de 803 K€ (+109,25 %). Cette hausse n'était prévue que partiellement par le budget primitif 2025 qui la situait à 214 K€ (+29%).

Comme pour l'eau, la contribution des dépenses réelles de fonctionnement à cette forte progression de l'épargne est relativement mineure. Au lieu d'augmenter de 248 K€, comme prévu par le budget primitif, elles ont baissé de 50 K€ (-2,22%) avec un taux d'exécution du budget primitif de seulement 88,75%. La masse salariale a augmenté assez fortement (+ 14,41% ou + 96 K€) mais cette hausse a été plus que neutralisée par la baisse des charges à caractère général de 127K€ (-8,66%) rendue possible par une réduction de la dépense sur l'électricité de 116 K€ (-25,22%).

Côté recettes réelles de fonctionnement, le taux d'augmentation, en revanche, est de 25,25% (+754 K€), un taux proche de celui du budget eau (+27,21%). La recette de la redevance assainissement progresse de 34,4% (+ 757 K€), un pourcentage nettement supérieur à celui de la redevance de l'eau (+26%). Le même double mécanisme (harmonisation de la tarification et harmonisation de la facturation) est à l'œuvre. Concernant l'harmonisation de la facturation, les 10 554 redevables raccordés à l'assainissement collectif des huit communes concernées ont payé 6 mois d'abonnement supplémentaire, représentant une valeur d'environ $10\,554 \times 24 \text{ €} = 253 \text{ K€}$, la moyenne pondérée d'un an d'abonnement étant environ 48 €. Les 25% de plus de consommation facturés, pour leur part, constituent une valeur d'environ $10\,554 \times 37,25 \text{ €} = 393 \text{ K€}$. L'harmonisation de la facturation est donc responsable d'environ 646 K€ ou de 85,3% de l'augmentation de la recette de la redevance ne laissant qu'une augmentation de 111 K€ (757 K€ - 646 K€) au titre de l'harmonisation des tarifs.

Enfin, comme pour le budget eau, il faut terminer cette analyse du CFU par un rappel de l'impact de la réorganisation des redevances de l'AELB sur les comptes. Avant la réorganisation toutes les redevances figuraient dans le budget eau. À partir de 2025 les recettes de l'une des trois nouvelles redevances, la Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement, passe par le budget assainissement. Comme cette recette est reversée à l'AELB en année (n+1), les 96 K€ de recette figurant dans le CFU 2025 constituent une recette exceptionnelle qui gonfle l'épargne brute. En 2026 le budget perdra cet avantage, car il y aura à la fois une recette (celle de 2026) et une charge, le reversement des 96 K€ de 2025.

Comme pour le budget eau, le projet de budget primitif assainissement 2026 prévoit une baisse de l'épargne brute qui passerait de 1 538 K€ en 2025 à 1 280 K€ en 2026 (- 258 K€ ou - 16,78%). Des facteurs similaires sont en jeu.

Les recettes réelles de fonctionnement baissent de 171 K€ en raison d'un impact moins favorable à la recette de l'harmonisation de la facturation qu'en 2025, qui n'est pas neutralisé par l'effet harmonisation des tarifs. Le produit de la redevance baisse de 140 K€.

Les dépenses réelles de fonctionnement, en revanche, augmentent de 89 K€. Deux natures comptables portent cette augmentation : la sous-traitance générale augmente de 158 K€ et pour la première fois le budget assainissement doit reverser le produit de la redevance performance systèmes d'assainissement à l'AELB (recette 2025). Même si ce reversement est neutre en 2026 pour l'épargne brute en raison d'une recette 2026 équivalente, c'est le contraste avec 2025, où le budget bénéficiait de la recette de 96 K€ sans obligation de reversement, qui explique une partie significative de la baisse de l'épargne brute en 2026.

	Compte administratif 2025	Projet de Budget primitif 2026	Évolution Projet BP 2026 / CA 2025
RRF - cessions	3 740 032 €	3 569 700 €	-4,55 %
DRF	2 201 535 €	2 290 100 €	4,02 %
Épargne brute	1 538 496 €	1 279 600 €	-16,83 %
Dotation nette aux amortissements (DAP)	1 050 690 €	1 077 000 €	+2,5 %
Taux épargne brute / DAP	1,5	1,9	
Résultat de l'exercice hors report	833 846 €	-1 108 012 €	

Le résultat négatif peut paraître surprenant, il fait cependant considérer que près de 1 077 000 € sont prévus pour le financement des investissements par le virement entre sections, en sus du montant des amortissements.

4.5.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme le service eau, le service assainissement porte un programme ambitieux d'investissement établi dans le cadre d'un nouveau schéma directeur. 5 018 K€ de dépenses de biens d'équipement figuraient dans le BP 2025. En raison notamment du retard pris par le projet de création d'un système d'assainissement collectif à Tréglonou, le taux d'exécution a été faible en 2025. Seulement 983 K€ ont été mandatés (19,6%). En incluant les 1 506 K€ de restes à réaliser le taux d'exécution monte à 49,6%, loin des 87% du budget eau.

En 2026 les 1 506 K€ de restes à réaliser s'ajouteront à 3 459 de nouveaux crédits, pour un total de 4 967 K€ de dépenses de bien d'équipement. Un taux d'exécution de 86% entraînerait une dépense de 4 275 K€, qui serait financée comme suit :

	K€
Épargne nette	973
Subventions	137
Emprunt	2 103
Variation de l'excédent global	1 062
TOTAL	4 275

Le tableau suivant indique la localisation par commune des dépenses inscrites :

Programmes d'Investissement	BP 2026	REPORTS 2025	TOTAL BP 2026
1601- Bourg Blanc	266 500,00 €	157 378,85 €	423 878,85 €
1602- Coat Meal	25 000,00 €		25 000,00 €
1603- Kersaint Plabennec	18 000,00 €	9 122,89 €	27 122,89 €
1604- Landéda	18 000,00 €	570 105,59 €	588 105,59 €
1605- Lannilis	242 000,00 €	121 733,70 €	363 733,70 €
1606- Le Drennec	58 500,00 €	31 278,00 €	89 778,00 €
1607- Loc Brevalaire	- €		- €
1608- Plabennec	236 000,00 €	231 880,55 €	467 880,55 €
1609- Plouguerneau	58 000,00 €	3 461,50 €	61 461,50 €
1610- Plouguin	70 000,00 €	100 000,00 €	170 000,00 €
1611- Plouvien	50 000,00 €	22 791,00 €	72 791,00 €
1612- Saint Pabu	50 000,00 €		50 000,00 €
1613- Treglonou	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
1614- CCPA / SPANC	1 366 500,00 €	260 515,92 €	1 627 015,92 €
TOTAUX opérations	3 458 500,00 €	1 508 268,00 €	4 966 768,00 €

4.5.3 PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

Comme pour le budget eau et pour les mêmes raisons, le maintien de la recette de la redevance de 2026 en 2027 nécessitera une augmentation de la recette spontanée (qui bénéficiera, pour la partie variable, de l'augmentation de la tarification en 2026 sur 75% de la consommation facturée en 2027) d'environ 6%. Par la suite, une augmentation de 2% est clairement insuffisante. Un taux de 4% serait mieux à même de produire les recettes nécessaires. Par ailleurs ce scénario peut être impacté par des fluctuations importantes de la recette PFAC, qui sont difficiles à prévoir.

4.6 BUDGET ANNEXE MOUILLAGES DE L'ABER BENOIT

4.6.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement de ce budget a toujours été déficitaire. Pendant six ans (2013-2018) cette situation a été cachée par des pratiques budgétaires insincères et une erreur de gestion. En effet, les remboursements du personnel mis à disposition par la CCPA ont été utilisés comme une variable d'ajustement avec des minorations assurant une épargne brute positive et lorsque le budget a commencé à amortir ses subventions d'investissement en 2014 il a été décidé d'amortir celle la Région sur une période de 6 ans (comme cela se faisait couramment à l'époque) malgré le fait que l'équipement était amorti sur 20 ans. Quand pour la première fois un montant s'approchant du coût réel de l'équipe de deux personnes affectées aux mouillages (66 200€) était refacturé à ce budget en 2019, l'épargne brute est devenue subitement négative (-28 131 €). L'année suivante, avec la fin de l'amortissement de la subvention de la Région, les recettes d'ordre baissaient de 29 970 passant de 67 307 € à 37 337€, créant ainsi un deuxième problème d'équilibre pour ce budget, sa capacité à générer une épargne brute suffisante pour couvrir sa dotation nette aux amortissements. La CCPA a réagi en ayant de nouveau recours à sa tradition de minoration du remboursement des personnels affectés, dont le montant baisse de 25 700 €. Avec le même montant de frais de personnel qu'en 2019, l'épargne brute de 2020 aurait été de 6 315 € face à une DAP qui passait de -18 350 € (plus de recettes d'ordre que de dépenses) en 2019 à 12 770 € en 2020, induisant un déficit courant sincère de 6 455 €.

L'héritage le plus néfaste de cette première période de gestion des mouillages fût que les plaisanciers sont devenus habitués à des niveaux de redevance qui ne couvraient pas les dépenses de fonctionnement.

C'est cette situation que la CCPA a essayé de redresser sous le nouveau mandat de 2020-2026 tout en mettant fin aux pratiques insincères du passé. Lors de la fixation des tarifs pour 2021 en décembre 2020, la situation du budget a été expliquée et il a été estimé qu'il faudrait trois augmentations successives de 10% des tarifs pour la redresser. Une première augmentation de 10% a été votée pour 2021, suivie de 10% pour 2022 et de 22% pour 2023. Malgré une augmentation cumulée de 42% le budget a continué d'afficher des déficits courants comme indique le tableau suivant :

	Ca 2019	Ca 2020	Ca 2021	Ca 2022	Ca 2023	Ca 2024	Ecart 24/23%
DRF	126	98	137	137	145	150	3,81%
RRF hors cession	98	130	131	132	151	194	28,16%
Epargne brute	-28	32	-6	-5	7	44	558,97%
DAP nette	-18	13	13	10	16	16	-1,32%
Résultat de fonctionnement courant	-10	19	-19	-15	-9	28	
Epargne brute / DAP	1,56	2,46	-0,46	-0,50	0,42	2,79	567,75%

18

Sans l'attribution d'une subvention de remise en équilibre, figurant en toute transparence dans le compte administratif 2024, le déficit courant 2024 aurait été de -13 637,18 €. La subvention accordée, calculée à partir du simple besoin de mettre le résultat global de la section de fonctionnement à 0 € au lieu de -41 741,44€, était identique au montant de ce déficit potentiel.

Pourquoi l'augmentation des tarifs de 42% en trois ans n'a-t-elle pas redressé ce budget ? Elle a été clairement mal vécue par les plaisanciers, bien habitués à des tarifs artificiellement bas. Couplée au vieillissement des plaisanciers et à des changements de pratique, elle a produit une baisse de 50 (8,8%) du nombre de contrats.

Après une pause en 2024, une augmentation de 5% des tarifs pour l'année 2025 a été votée par le conseil communautaire. Cette augmentation, couplée au fait que les bateaux qui arrivent pour la première fois sont en moyenne plus grands que les bateaux qui résilient leur contrat, a fait en sorte que la recette de la redevance a augmenté de 4 K€ malgré une baisse du nombre de contrats de 14. L'année 2025 enregistre 52 résiliations et 38 nouveaux contrats. La valeur moyenne d'un contrat a augmenté de 6,97 %, c'est-à-dire de deux points de plus que l'augmentation des tarifs.

Par conséquent, le déficit courant potentiel de la section de fonctionnement est en baisse en 2025 à 7 714,18 €, un niveau nettement inférieur à celui prévu par le budget primitif de 12 439 €. Le résultat courant est mis en équilibre par une subvention du budget général égale au déficit courant potentiel.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Contrats annuels	413	415	414	398	369	365	351
Recette redevances annuelles (en €)	107 224,68	107 529,29	118 982,65	125 009,81	140 894,98	139 065,11	143 052,60
Montant moyen d'un contrat annuel	259,62 €	259,11 €	287,40 €	314,10 €	381,83 €	381,00 €	407,56 €
Évolution du montant annuel		-0,20%	10,92%	9,29%	21,56%	-0,22%	6,97%

Au 12 janvier 2026, il y a déjà 18 demandes de résiliation de contrat pour la saison avril 2026-mars 2027 et 2 nouveaux contrats de signés, ce qui démontre la difficulté de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de redressement qui vise une augmentation du nombre de redevables grâce à une meilleure communication et à un type de service mieux adapté aux besoins des usagers.

Il est proposé au conseil communautaire du 29 janvier 2026 d'augmenter les tarifs de 2,2% en 2026, ce qui donne lieu dans le projet de budget primitif à une hypothèse de stabilisation des recettes des prestations de service à 157 K€. Associée à une très légère augmentation des dépenses réelles de fonctionnement d'un 1 K€, cette stabilisation des recettes donnerait lieu à une subvention d'équilibre de 9 K€ en prenant en compte aussi une légère augmentation des dotations aux amortissements.

	BP 2026	CFU 2025 provisoire
RRF hors cession	166 500,00 €	165 112,38 €
DRF	151 275,00 €	150 269,58 €
Epargne brute	15 225,00 €	14 842,80 €
DAP nette	15 225,00 €	14 842,80 €
Ep B / DAP	1,00	1,00
Résultat courant Ep B - DAP nette	- €	- €

L'autorisation d'occupation temporaire de la ZMEL se termine en mars 2026 avec sans doute une possibilité de prolongation de deux ans. Une décision structurante sur l'avenir de cet équipement devra être prise pendant la première année du nouveau mandat.

4.6.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

Après 15 K€ de dépenses réelles d'investissement en 2025, dont 10 K€ de remboursement de capital, le projet de budget primitif prévoit un niveau de remboursement du capital similaire plus 20K€ d'immobilisations pour un total de 30 K€ de dépenses réelles. Les 20 K€ de dépenses d'équipement sont composés de l'achat d'un bungalow (16 000 €) et de systèmes d'attache (4 000 €). Ces dépenses seront financées par l'épargne nette de 5 K€ et la mobilisation de la totalité de l'excédent global de clôture de 2025 (15 K€).

Le budget des Zones d'Activité Économique repose sur une conception comptable spécifique. En effet, constitué de coûts de réalisation de terrains aménagés destinés à la vente, ce budget ne dispose pas de section d'investissement.

Ses achats et travaux, comptabilisés en section de fonctionnement sont ensuite intégrés sous forme de stocks.

Les terrains aménagés sont par la suite cédés et sont comptablement sortis du budget, et les valeurs y afférentes sont déduites du stock.

La conception du budget ne permet pas d'individualiser historiquement les différentes zones et un travail au long cours a été réalisé pour reconstituer la valeur de chacun des terrains afin de rendre la valorisation des parcelles totalement adaptée.

Il est à noter que les budgets de ce type connaissent cette même problématique pour un certain nombre d'EPCI, du fait que les opérations ne sont pas constituées en lotissements comme cela peut être le cas pour les projets de logements.

Le budget 2026 sera axé sur un rétablissement des coûts de revient aux fins de fiabilisation des stocks de terrains actuels, pour huit zones d'activités en cours de réalisation.

Cela sera réalisé en collaboration au sein des services, dans le cadre du recensement désormais obligatoire des zones d'activités sur le territoire des communes membres de la CCPA.

Par ailleurs, comme cela a pu être explicité dans le présent rapport, les cessions de terrains seront importantes lors de cet exercice et il nous est indispensable de mener à bien les opérations comptables qui attribueront aux budgets concernés les espaces qui leur sont réservés :

- Les bassins de rétention et voirie repris au budget général,
- Les réseaux d'alimentation en eau et de gestion de l'assainissement seront transférés le cas échéant aux budgets
- Les terrains dont la vocation économique n'est finalement pas constituée (zones humides, délaisés de terrain, réserves foncières...) seront affectés au budget général.

Afin de disposer des données prospectives, comme pour l'ensemble des budgets communautaires, il sera proposé courant 2026, une programmation pluriannuelle des projets, et de leur financement (emprunts, à moyen et court termes, produit des cessions).

5 ENDETTEMENT ET BESOIN DE FINANCEMENT

5.1 ENCOURS DES DETTES ET CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT

Le montant d'une dette n'a de sens financier que s'il est comparé à la capacité de remboursement de l'emprunteur. C'est pourquoi le ratio Encours de la dette / Épargne brute est souvent utilisé pour évaluer l'importance de l'endettement d'une collectivité. Il répond à la question théorique suivante : si une collectivité utilisait toute son épargne brute pour le remboursement de sa dette, combien d'années faudrait-il pour que la dette soit remboursée ?

Le tableau suivant résume la situation des budgets, autres que le budget de stock, ayant une dette au 31/12 2025 :

Budget	Dette au 31/12/2025	Épargne brute CA 2025	Temps de remboursement en années
Général	2 871 298 €	1 801 553 €	1,6
DEC	2 930 000 €	884 533 €	3,3
Eau	1 609 257 €	2 544 933 €	0,6
Assainissement	1 481 850 €	1 538 696 €	1,0
Mouillages de l'Aber Benoit	54 916,69 €	43 763,56	1,25

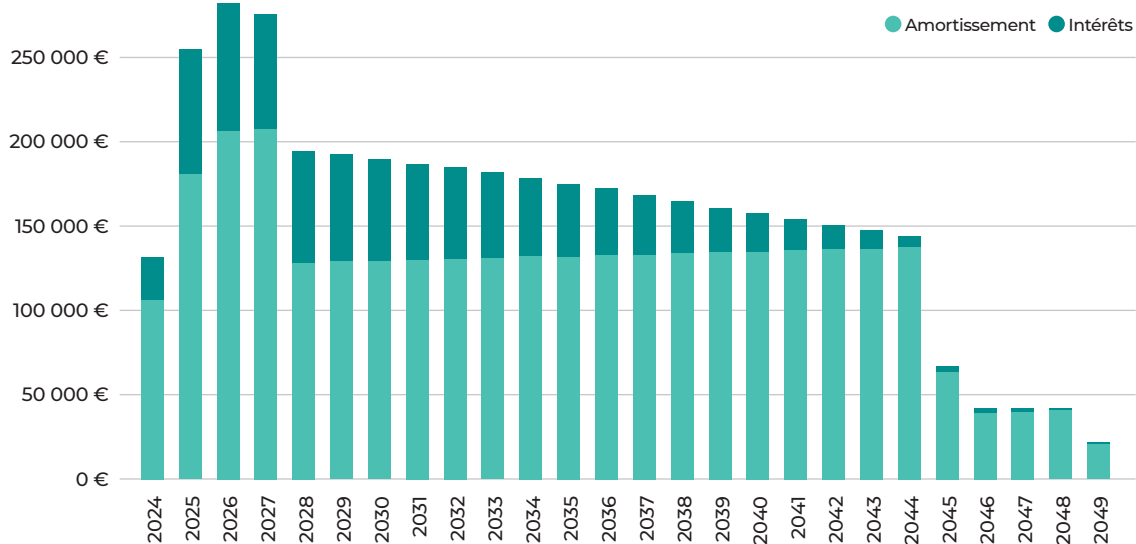
Ce tableau confirme encore cette année que le niveau d'endettement des principaux budgets de la CCPA était extrêmement faible au 31/12/2025. Les ratios du budget DEC se sont nettement améliorés du fait d'une épargne brute revenue à un niveau plus normal qu'en 2024.

Il est à noter, cependant, que la communauté de communes entre dans un nouveau cycle de financement par l'emprunt, le budget général a sollicité un prêt de 2 M€. Le budget DEC a lui perçu une enveloppe de 2,195 M€ en fin d'exercice 2025. Le budget de l'assainissement a contracté un prêt de 1M€ dont la mobilisation sera effective en 2026.

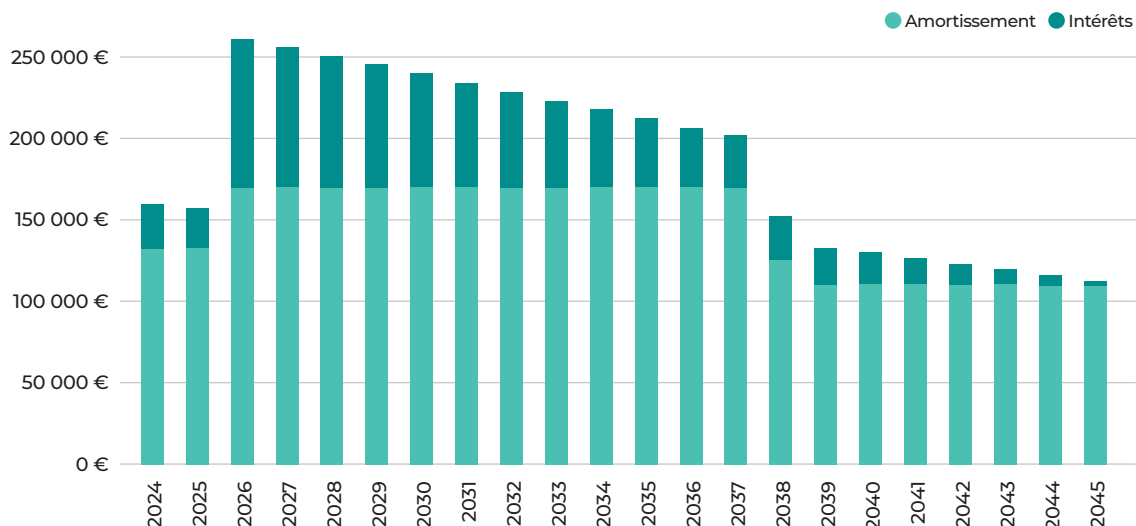
5.2 LES PLANS D'EXTINCTION DES DETTES ACTUELLES

Le faible niveau d'endettement est illustré par les plans d'extinction des différentes dettes des budgets M4 et M57, qui existent au 31/12/2024.

5.2.1 BUDGET GÉNÉRAL



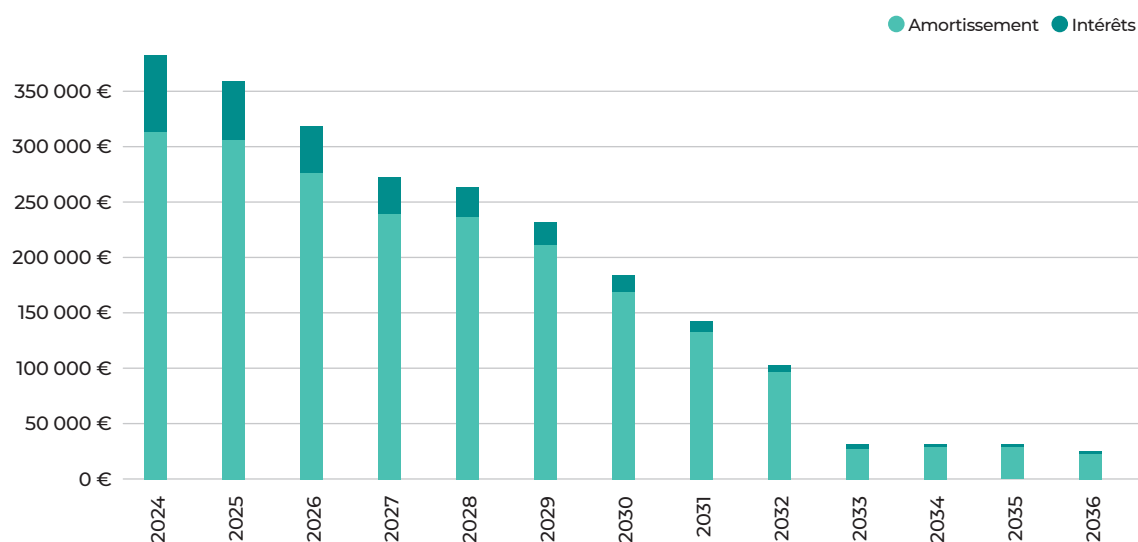
5.2.2 BUDGET ANNEXE DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE



5.2.3 BUDGET ANNEXE EAU



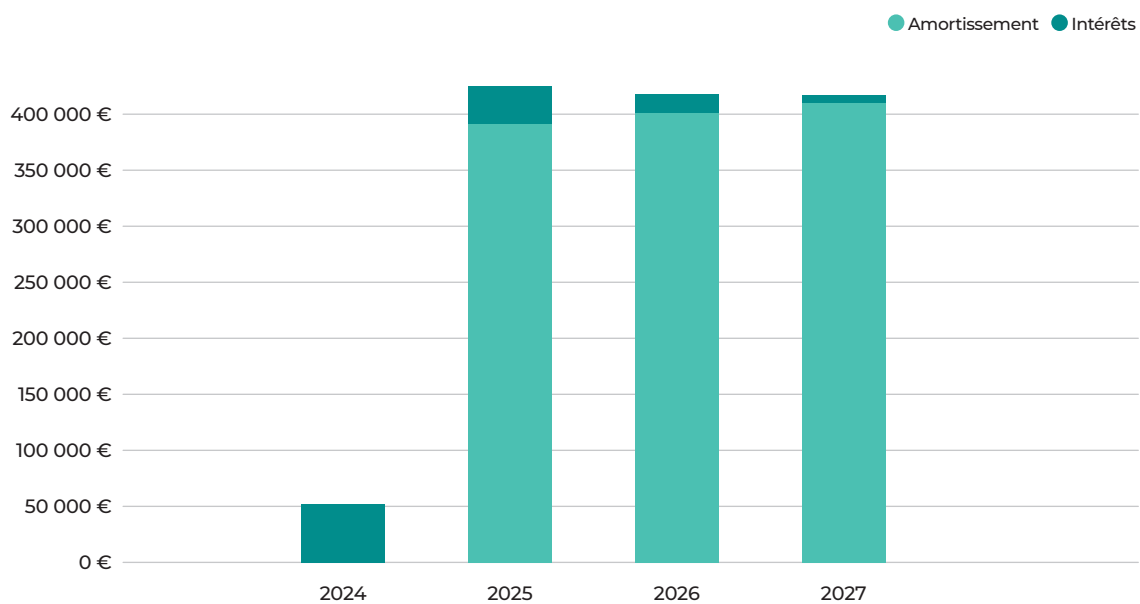
5.2.4 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT



5.2.5 BUDGET ANNEXE MOUILLAGES DE L'ABER BENOÎT



5.2.6 BUDGET ANNEXE ZAE



5.3 L'ÉVOLUTION DES ANNUITÉS DE LA DETTE

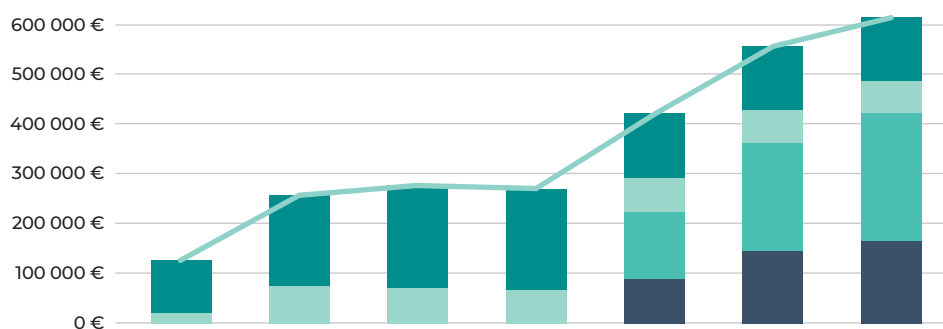
Lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2025, il avait été indiqué que la CCPA allait entrer dans une phase d'endettement pour financer des programmes d'investissement ambitieux.

Une partie des emprunts a effectivement été mobilisée en 2025, et est déjà intégrée dans les graphes présentés ci-dessous.

Les graphiques suivants permettent de visualiser l'effet de la politique d'investissement à venir pour les 4 budgets concernés.

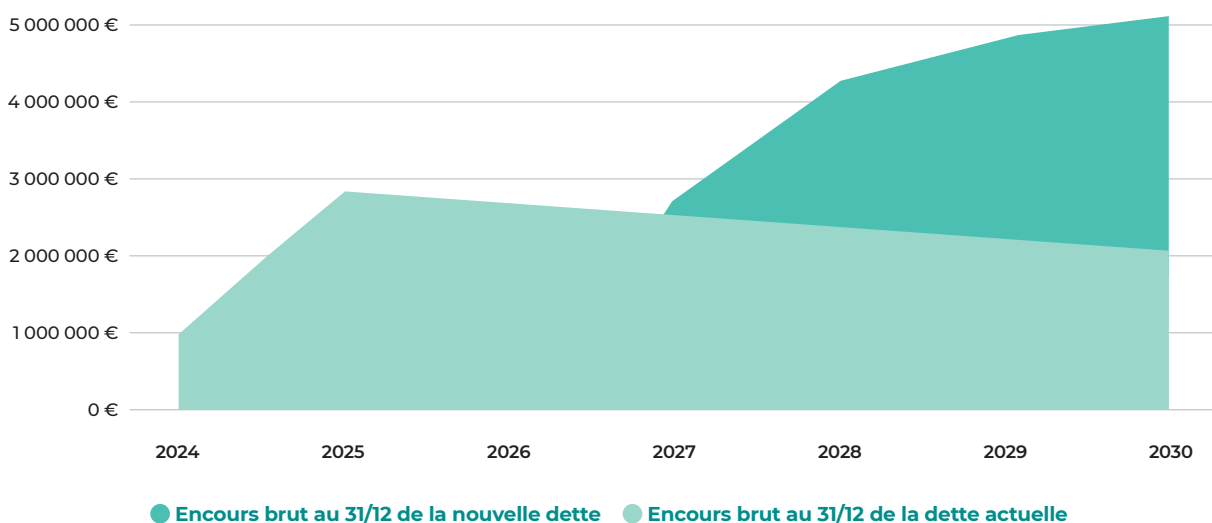
5.3.1 BUDGET GÉNÉRAL

Évolution des annuités de la dette



	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
● Capital brut antérieur (après ajustements)	105 997	181 481	206 974	207 477	127 988	128 510	129 041
● Intérêts bruts antérieurs (après ajustements)	25 088	81 549	77 117	69 468	67 843	68 863	66 629
● Capital nouveau	0	0	0	1 878	136 901	220 752	259 896
● Intérêts nouveaux	0	0	0	1 221	95 675	149 585	169 264
— Annuité Brute	131 084	263 029	284 091	280 043	428 408	567 710	624 830

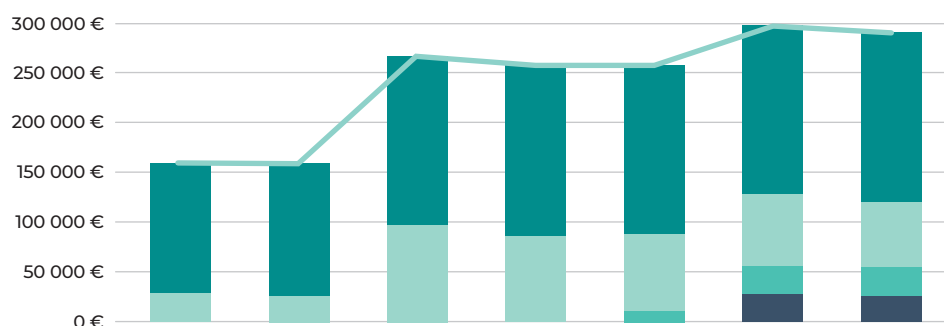
Évolution de l'encours de dette



● Encours brut au 31/12 de la nouvelle dette ● Encours brut au 31/12 de la dette actuelle

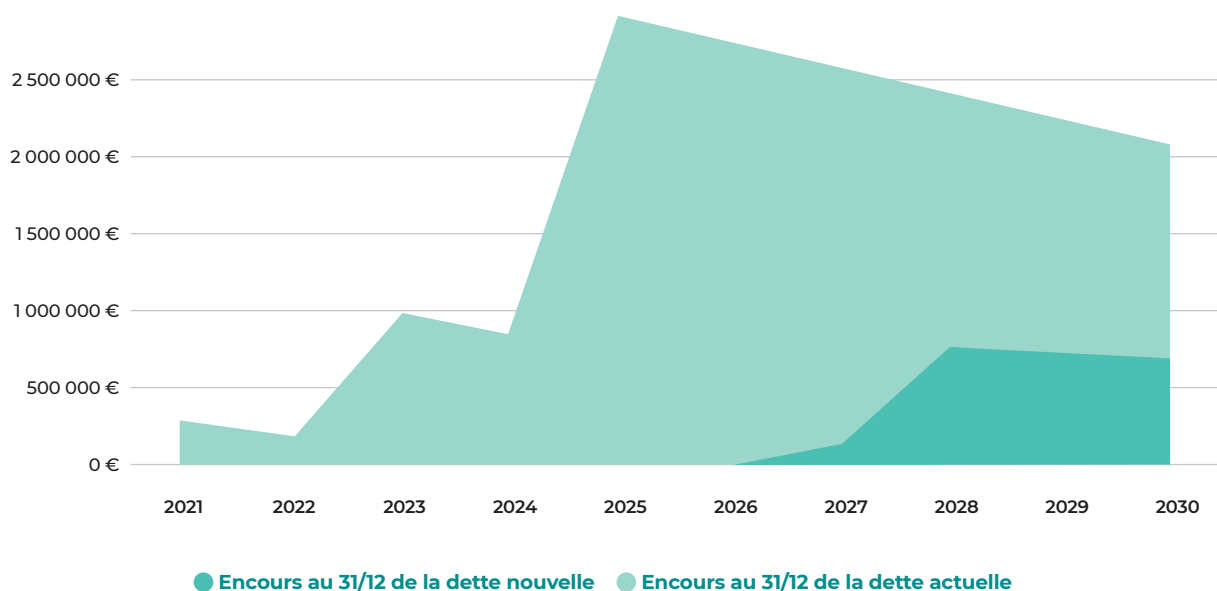
5.3.2 BUDGET DEC

Évolution des annuités de la dette



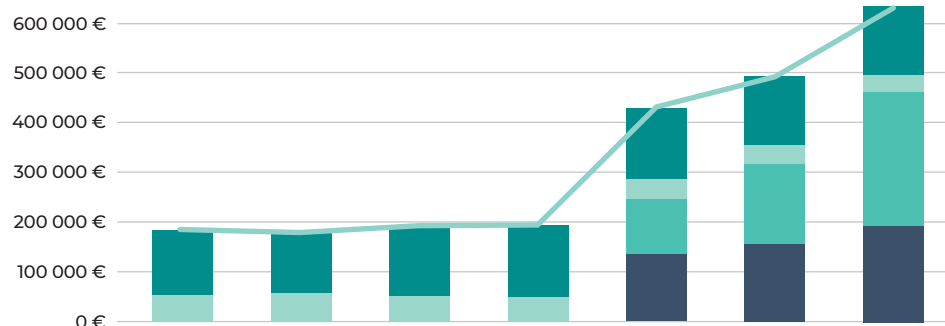
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
● Capital brut antérieur (après ajustements)	132 283	132 717	169 750	169 750	169 750	169 750	169 750
● Intérêts bruts antérieurs (après ajustements)	27 303	24 150	96 794	85 531	79 957	75 085	69 294
● Capital nouveau			-	-	4 440	27 219	28 172
● Intérêts nouveaux			-	-	4 395	26 632	25 680
— Annuité Brute	159 586	156 867	266 544	255 281	258 541	298 687	292 896

Évolution de l'encours de dette

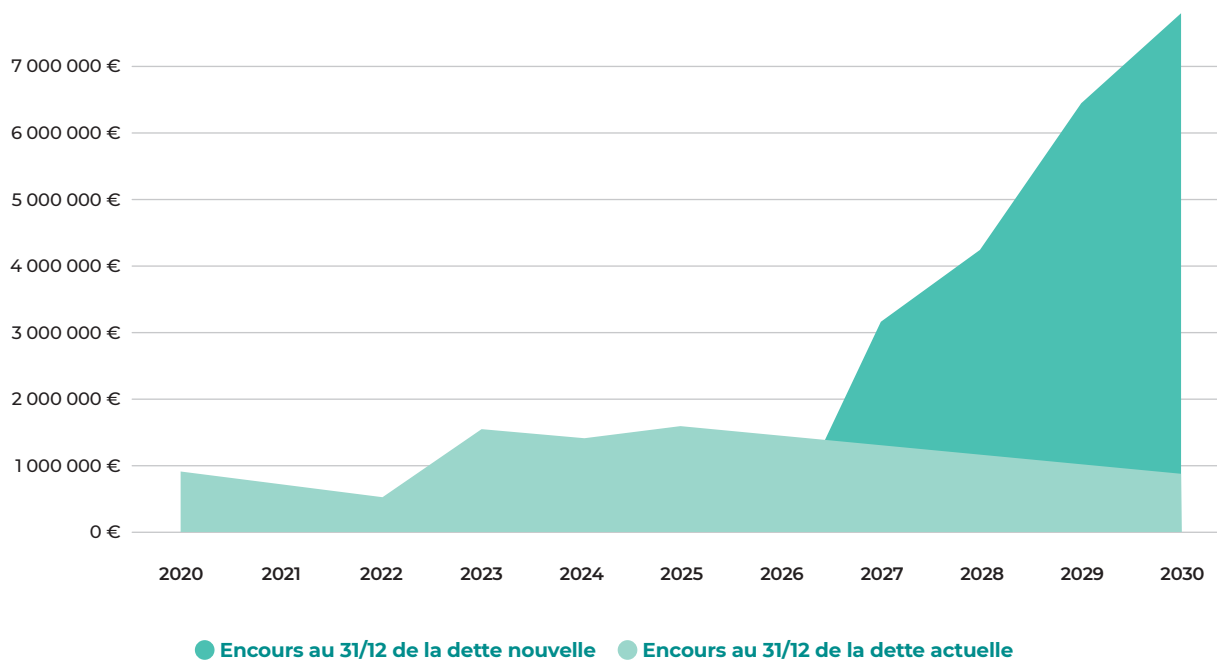


5.3.3 BUDGET EAU

Évolution des annuités de la dette

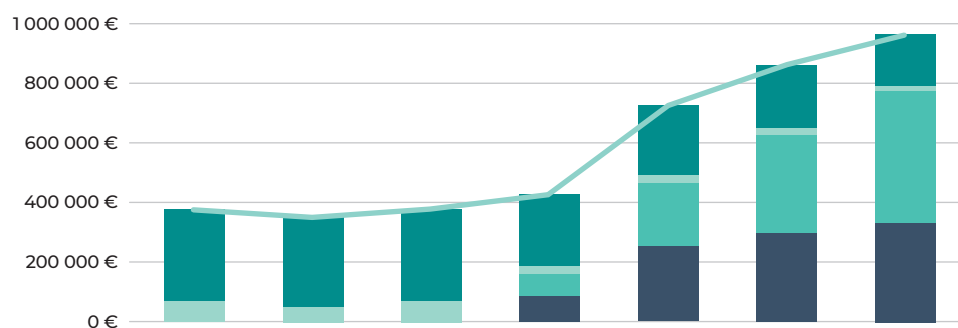


Évolution de l'encours de dette



5.3.4 BUDGET ASSAINISSEMENT

Évolution des annuités de la dette



	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
● Capital brut antérieur (après ajustements)	313 799	306 420	306 946	239 940	236 714	212 252	170 254
● Intérêts bruts antérieurs (après ajustements)	66 819	47 251	73 012	33 241	26 852	19 529	14 118
● Capital nouveau	-	-	-	70 973	217 089	334 268	443 680
● Intérêts nouveaux	-	-	-	84 537	252 359	296 399	332 923
— Annuité Brute	380 618	353 671	379 958	428 691	733 014	862 448	960 976

Évolution de l'encours de dette

5.4 LES BESOINS DE FINANCEMENT PRÉVISIONNELS

Des simulations de niveau d'emprunt sont contenues dans les présentations de chaque budget dans la section 4 de ce rapport. Ces chiffres sont repris dans le tableau suivant qui liste aussi les remboursements de capital pour chaque budget, permettant ainsi le calcul du besoin de financement (emprunt moins remboursement). Un besoin de financement négatif indique un désendettement net ou une capacité de financement.

Budgets	Remboursement de capital	Emprunt prévisionnel	Besoin de financement
Général	206 974,10 €	- €	-206 974,10 €
Déchets et économie circulaire	169 750,00 €	- €	-169 750,00 €
Eau	140 717,84 €	- €	-140 717,84 €
Assainissement	306 945,76 €	2 103 426,00 €	1 796 480,24 €
Mouillages de l'Aber Benoît	10 400,00 €	- €	-10 400,00 €
Total	834 787,70 €	2 103 426,00 €	1 268 638,30 €

ANNEXE SOMMAIRE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

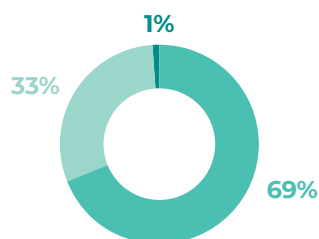
(DONNÉES RSU 2024)

1 LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Effectifs

111 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

77 fonctionnaires
33 contractuels permanents
1 contractuel non permanents



Équivalent temps plein rémunéré (ETPR)

106,17 agents en ETPR sur l'année 2024

78,52 fonctionnaires
26,69 contractuels permanents
0,96 contractuel non permanents

CONTRACTUEL NON PERMANENTS

Catégorie A 17,71 ETPR

Catégorie B 18,09 ETPR

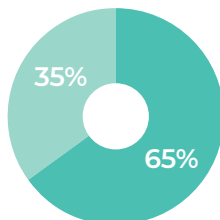
Catégorie C 69,41 ETPR

193 229 heures travaillées rémunérées en 2024

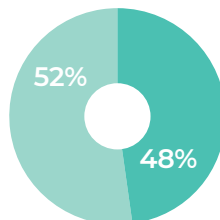
1.1 RÉPARTITION PAR GENRE

Femme Homme

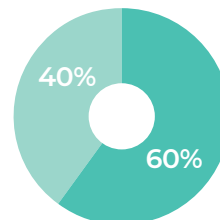
Fonctionnaires



Contractuels



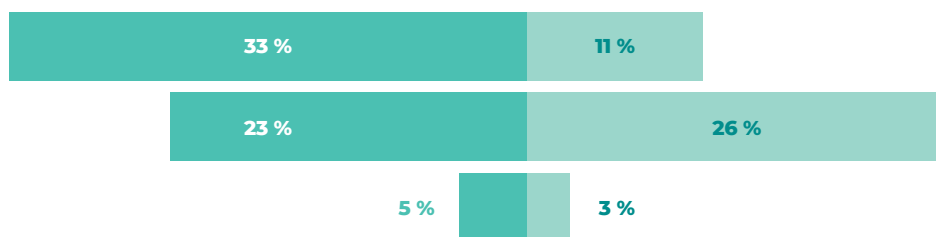
Ensemble



1.2 LA PYRAMIDE DES ÂGES

● Femme ● Homme

L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge



1.3 LA STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION

Les charges de personnel représentent 33,91 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	14 958 023 €	Soit 33,91 % des dépenses de fonctionnement
Charges de personnel*	5 072 677 €	
Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent	3 448 391 €	
Primes et indemnités versées	679 021 €	
IFSE	557 186 €	
CIA	74 024 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires	34 905 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire	85 950 €	
SFT (titulaire uniquement)	26 859 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	
Rémunérations des agents sur emploi non permanent	18 000 €	

*Montant global

2 LA DURÉE EFFECTIVE DU TRAVAIL DANS LA COMMUNAUTÉ

Cette durée est fixée à 1 607 H, gérée sur l'année, par la mise en place d'un régime d'ARTT.

3 L'ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DÉPENSES DE PERSONNEL POUR L'EXERCICE AUQUEL SE RAPPORTE LE PROJET DE BUDGET

La structure des effectifs par équivalents-temps plein, de droit public :

Profil de rémunération (Moyenne etp)	2025	2026	Évolution en %
Titulaire CNRACL	75,92	77,5	2,08
Contractuel indiciaire mensualisé	28,53	26,79	-6,11
Contractuel indiciaire horaire	1,42	1,08	-23,56
Apprenti	1	1	0

Les effectifs de droit privé :

Profil de rémunération (Moyenne etp)	2025	2026	Évolution en %
CDI de droit privé	30,46	34	11,61
CDD de droit privé	5,14	5,14	0

4 L'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025 PAR NATURE COMPTABLE

Budget principal - Chapitre 012	5 162
6333 - Cotisations versées au F.N.A.L.	14
6337 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	71
64112 - Titulaires - Rémunération principale	1 930
64113 - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	25
64114 - NBI	25
64119 - Titulaires - Autres indemnités	579
64132 - Contractuels - Rémunérations	726
64139 - Autres indemnités	197
6418 - Rémunérations des apprentis	14
6452 - Cotisations versées à l'U.R.S.S.A.F.	562
6454 - Cotisations aux caisses de retraite	794
6455 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	35
6456 - Cotisations pour assurance du personnel	116
6459 - Cotisations aux autres organismes sociaux	66
6476 - Médecine du travail	4
6489 - Autres charges de personnel	4

5 LA DÉMARCHE DE GESTION PRÉVISIONNELLE DES RESSOURCES HUMAINES DE LA COMMUNAUTÉ.

La communauté de communes s'inscrit dans l'anticipation du développement des compétences par la politique volontariste en matière de formation, anticipation des départs et remplacements ou réorganisations éventuelles à prévoir, recrutement d'apprentis.

Le service des ressources humaines s'appuie depuis 2023 sur l'outil de gestion des données RH ADELICE, permettant de suivre l'évolution des carrières des agents en poste, d'anticiper les mouvements et la détermination des coûts prévisionnels de la masse salariale.

Les données prospectives présentées dans les études financières des budgets tiennent bien entendu compte des évolutions des masses salariales.

Afin de renforcer le calcul du coût de revient des services, un nouvel objectif est fixé à compter de 2026, à savoir déterminer les coûts de revient des agents pour l'ensemble des missions portées par les pôles.

Ainsi, les refacturations de prestations et les flux croisés entre les budgets (déjà mis en œuvre) seront utilement complétés par une détermination des frais de gestion et d'encadrement.

L'arrivée d'un agent en charge du contrôle de gestion permettra dès que cela sera réalisable, de s'atteler à ce travail nécessaire à la bonne gestion des budgets érigés en régie et bénéficiant d'un apport du budget général.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

Hôtel de communauté / 58 avenue de Waltenhofen / 29860 PLABENNEC

